



**Actes du colloque**  
12 et 13 avril 2010

**Du sujet à l'utilisateur...  
Vers le meilleur des mondes ?**

Usager du métro et de l'école, de la poste et du train, usager des services de téléphonie et de télévision, de la justice et du soin : n'est-ce pas à son propos qu'en 1957 déjà, dans ses Mythologies, Barthes avertissait du danger de la dispersion " de la collectivité en individus, et de l'individu en essences ".

Nouvel habit sans doute, cet usager, pour un vieux rêve du pouvoir, celui d'un citoyen transparent, accessible à tout moment et partout, qui valut il y a deux siècles aux langues régionales et dialectes leur marginalisation, mais aujourd'hui porté par un discours de la techno science promis à un avenir illimité. Pressé comme jamais de participer au tissage de ce nouvel habit à travers enquêtes de satisfaction, procédures d'évaluation et d'autoévaluation, grilles et questionnaires divers, ne resterait-il au sujet qu'à devoir l'endosser sans plus pouvoir ni soulever la question de sa pertinence, ni l'éveiller chez l'autre.

Car l'enfant lui-même ne fait pas exception, et la tentation est aujourd'hui palpable de son assignation tantôt à un statut d'élève voué à la seule acquisition de savoirs abstraits, tantôt à un statut de support de la stratégie marketing, tantôt, quand doit intervenir la justice, à un état de minorité exclusivement juridique et uniformisant.

Qu'allons-nous faire, demandait Pierre Legendre, de la désillusion ? Quel bien commun désormais nous donner, qui autoriserait que ne soient pas simplement assimilées les notions d'efficacité et de rentabilité ? Quel service public, dont un fonctionnement responsable saurait se protéger et nous garantir contre les seules exigences de l'idéologie managériale ?

A l'heure où la satisfaction, celle précisément de l'usager, voire du client, portée au rang d'idéal, s'affirme le maître mot d'une démarche que l'on nous dit de qualité, comment, sans méconnaître l'impératif économique, redonner place et valeur sémiologique aux aléas et aux difficultés de la relation soignante et de la relation éducative ?

Plaisir de travailler et ressorts de la créativité seraient-ils à ce prix, que soit rétabli dans son pouvoir d'interpellation, par delà l'incontournable contrainte gestionnaire et la nécessité d'une prescription des tâches, le travail réel, avec ses imprévus, ses résistances, sa permanente exigence d'adaptation ?

Telles sont quelques-unes des questions que le DERPAD, conscient de la difficulté de leur abord, a souhaité voir ouvrir, à l'occasion de son colloque.

# Sommaire

-> Accès au chapitre en cliquant sur le titre en rouge

## Les fabriques de l'homme neuro-économique

Roland Gori (page 4)

## Peut-on encore parler d'éducation

Alain Bruel (page 13)

## L'inscription textuelle du sujet dans les écrits professionnels

Jacques Riffault (page 22)

## Le service public comme condition de la clinique ?

Michel Chauvière (page 30)

## Le service public est-il un terme usagé ?

Christian Vigouroux (page 40)

## Enfant, marketeur, qui est le roi ?

Mireille Tykaert (page 48)

## La nouvelle raison du monde

Pierre Dardot (page 56)

## L'utilisateur est-il ce qui reste du sujet sans le collectif ?

Laurent Ott (page 63)

## Approche critique de la démarche qualité

Catherine Grandjean (page 69)

## L'utilisateur, le sujet politique et la psychanalyse

Franck Chaumon (page 73)

**Roland Gori**

Psychanalyste, Professeur à l'Université  
d'Aix-Marseille - Co-initiateur de  
"l'Appel des appels"

**Les fabriques de l'homme  
neuro-économique**



J'ai proposé comme intitulé " Les fabriques de l'homme neuroéconomique ", parce que je pense que c'est une pièce qui s'articule avec les questions soulevées par Alain Bruel autour de nos sociétés sécuritaires, de la tolérance zéro, et des différentes modifications de notre collectivité aujourd'hui. Il s'agit finalement de parler de la décomposition et de la recomposition de la psychopathologie, de la psychiatrie. Cette recomposition obéit beaucoup moins à des événements scientifiques majeurs qui justifieraient cette métamorphose, ces mutations, que peut-être justement à des conditions sociales, culturelles et politiques, en un mot " idéologiques ".

Je commencerai par une citation de Michel Foucault : vers les années 1850-1870, " la psychiatrie a lâché à la fois le délire, l'aliénation mentale, la référence à la vérité puis à la maladie. Ce qu'elle prend en compte maintenant, c'est le comportement, ce sont ses déviations, ses anomalies ; elle prend sa référence dans un développement normatif. Ce n'est plus donc fondamentalement à la maladie ou aux maladies qu'elle a affaire. C'est une médecine qui fait purement et simplement l'impasse du pathologique. Il s'agit pour la psychiatrie de garder son statut de médecine, puisque c'est de ce statut qu'elle détient au moins en partie les effets de pouvoir qu'elle essaie de généraliser. Or, ces effets de pouvoir, et ce statut de médecine qui en est le principe, voilà qu'elle les applique à quelque chose qui, dans son discours même, n'a plus le statut de maladie, mais d'anomalie. " Je vois dans ce trait la différence entre les sociétés de la loi et les sociétés de la norme, sur lesquelles insiste encore une fois Foucault.

Je dois d'abord dire un mot peut-être sur ce que j'appelle l'individu du risque. Dans nos cultures démocratiques et libérales, les pratiques de gouvernementalité des individus tendent à se prévaloir des connaissances scientifiques pour dépister, prévenir et traquer les risques. Michel Foucault a montré justement qu'à partir de la fin du dix-huitième siècle, avec l'effacement des grands récits, des grands messages de transcendance, ce qui surgit est l'espoir de trouver dans les sciences, et en particulier dans les sciences du vivant, la médecine notamment, un guide normatif des conduites. La manière de régler la crise éthique de la modernité, puisqu'il n'y a plus de discours souverain, de transcendance, est de se tourner du côté des sciences pour essayer d'avoir un guide moral des conduites. Finalement, nous aboutissons à une espèce de médicalisation généralisée de l'existence<sup>1</sup>. La médecine, la psychiatrie et la psychologie ne sont pas seulement des disciplines scientifiques, pas seulement des pratiques professionnelles, ce sont aussi des pratiques sociales qui participent au gouvernement des conduites. Au nom de la santé, transformée en véritable salut religieux, ces pratiques sociales indiquent dans le moindre repli de la vie quotidienne aux individus et aux populations comment ils doivent se comporter pour bien se porter.

La santé des populations est le souci majeur de nos états modernes. C'est aussi ce au nom de quoi ces états exercent un certain pouvoir et trouvent une certaine légitimité. On a bien vu d'ailleurs à propos de la pandémie grippale H1N1 l'état dans lequel se trouve notre pouvoir.

Le problème est que la santé, comme le rappelle Canguilhem, n'est pas un concept scientifique. C'est une notion vulgaire. Le périmètre de la santé est flexible, mouvant, incertain. Il est relatif, mêle le subjectif à l'organique, le politique au social. Si aujourd'hui on prend soin de sa santé, de sa forme, de son corps, comme avant on prenait soin de son âme, on voit bien comment justement, c'est par ce biais-là que le politique et ses experts - on y reviendra tout à l'heure - indiquent aux individus comment ils doivent se comporter pour bien se porter, et effectivement les amener à une espèce d'intériorisation des normes qui constitue une adhésion à des dispositifs de soumission sociale, c'est-à-dire, si l'on veut, incitent à une servitude volontaire<sup>2</sup>. Ce mouvement est d'autant plus prégnant que l'on est moins orienté du côté de la maladie, de la pathologie, et toujours davantage du côté des facteurs de risque. Le risque est donc aujourd'hui le concept fondamental. Ce risque va être dépisté férocement et précocement : c'est un enjeu majeur dans les réformes qui opèrent du côté des enfants et des adolescents, que l'on appelle " mineurs ".

Bien sûr, il faut distinguer ce qui est de l'ordre de la rationalité scientifique de ce qui revient à l'idéologie scientiste. Les services rendus par l'épidémiologie à la rationalité médicale sont essentiels, c'est une évidence. Mais l'usage intensif des statistiques peut contenir quelques effets pervers, notamment des effets conduisant à une morale hygiéniste, à une police des conduites ; c'est sur ce point que je voudrais insister.

Dans ces cas, l'expertise médicale risque de se transformer en censure morale ou en guide normatif des existences. Elle devient, à un niveau individuel, l'exemple même de ce qui se produit au niveau collectif dans nos sociétés de contrôle. A l'échelle collective autant qu'individuelle, nous sommes en effet plongés aujourd'hui dans ce que le sociologue allemand

1) Gori R., Del Volgo M.J., 2005, La santé totalitaire Essai sur la médicalisation de l'existence. Paris : Denoël ; Flammarion-Poche, 2009.

2) Roland Gori, 2009, " De l'extension sociale de la norme à l'inservitude volontaire ". In : Gori R., Cassin B., Laval Ch., (sous la dir. de), L'Appel des appels Pour une insurrection des consciences. Paris : Mille et une nuits-Fayard, p. 265-278.

Ulrich Beck a nommé “ la société du risque ” comme nouvelle forme de modernité.

La notion de risque est à la fois un concept scientifique et un concept politique. Cette signification nouvelle du risque convoque la construction de nouvelles formes de savoir, de nouvelles formes de pratiques, de techniques de prévention et de dépistage, et donc fabrique de nouvelles exigences morales, comme celle par exemple que vous connaissez dite du principe de précaution.

Il ne s'agit pas simplement d'un problème technique ou même épistémologique, qui consiste par exemple à remplacer la notion de cause par celle de facteur de risque (on ne parle plus tellement de “ cause ” à propos des maladies). C'est véritablement, et je crois que nous le ressentons dans toutes nos pratiques professionnelles, un séisme culturel et social dans la manière de penser le monde, de penser l'individu, la société. Un séisme qui, à mon avis, bouleverse l'ensemble des disciplines médicales, sociales, pédagogiques, des pratiques de soin, comme l'ensemble des prises en charge qui leur sont affines : travail social ou rééducation...

Nos savoirs et nos pratiques tendent sans cesse à se réorganiser, ou en tout cas sont incités à le faire, autour d'une nécessité épistémologique autant que sociopolitique : prévenir et gérer les risques parce que les risques sont des potentiels de catastrophe. Nous sommes dans une conception de la société - qui va bien sûr avec une accélération du temps, point très important également lié au développement du capitalisme - qui est dans un état de risque de catastrophe permanente. Ce que je voudrais essayer de vous montrer est que cette conception du social a pour équivalent l'appréhension d'un individu non pas en tant que sujet politique, ou non pas en tant que sujet d'une réalité psychique, mais d'un individu en état de risque, en état de situation de catastrophe permanente, pouvant surgir à tout moment.

On retrouve donc, à l'échelle des individus et de la population, ce modèle qui, au niveau historique et collectif, s'est imposé depuis disons une trentaine d'années dans nos démocraties occidentales. Dans le domaine politique, les risques sont liés par exemple à la modernisation et à ses effets sur l'homme et l'environnement.

Cette modernisation implique un rapport particulier à la science, dont une des conséquences majeures est l'apparition de la figure de l'expert. Pour estimer un risque, il faut avoir recours à un discours paré de l'autorité scientifique. On voit bien comment, aujourd'hui plus que jamais, l'opinion publique participe au banquet des sciences, et comment justement les scientifiques “ vendent ” leur science à l'opinion publique et aux décideurs politiques. J'essaierai pourtant de montrer qu'avec l'expertise, on n'est plus tout à fait dans la science.

Le pouvoir politique peut aujourd'hui participer à l'exploitation du marché infini des risques dans une négociation incessante avec les différents courants d'une communauté scientifique. Il peut par conséquent choisir parmi ces courants ceux qui sont davantage “ solubles ” avec ses choix politiques.

Quand vous parlez par exemple de tolérance zéro ou de toute la politique sécuritaire qui modifie la justice des mineurs et la prévention de la délinquance, il va de soi que c'est un certain courant qui va se trouver sollicité, celui qui assure le triomphe du psycho rééducatif sur le thérapeutique. Ce sera par exemple davantage le courant Richard Tremblay que les élèves de Dolto. Comme on l'a vu pour le rapport sur la santé mentale, on va choisir les experts qui ont la plus grande affinité idéologique, pourrait-on dire, avec des choix politiques. L'expertise est en quelque sorte utilisée comme rhétorique de propagande et de légitimité de choix qui sont déjà préinscrits dans la manière même de poser les questions.

Cela est vrai dans toutes les démocraties occidentales. Dans la mesure justement où elles prétendent laisser une certaine liberté à l'individu, elles justifient leur administration par la mise en place de dispositifs de sécurité, qui sont établis par l'éclairage du dispositif de l'expertise. C'est donc par le choix des experts que le politique peut retrouver sa vocation. Citons Ulrich Beck à nouveau : “ Les sciences, y compris les sciences naturelles, se transforment en magasin en libre-service pour des commanditaires financièrement solides et demandeurs d'argumentation. La complexité et la prolifération des découvertes scientifiques offrent aux acheteurs des opportunités de sélection à l'intérieur des groupes d'experts et entre eux. ” Le pouvoir politique va donc pouvoir “ aller faire son marché ” dans la communauté scientifique en choisissant parmi les experts ceux qui, de par leur choix épistémologiques, pas forcément politiques, s'avèrent davantage solubles dans les choix qui ne sont

pas encore annoncés.

La biopolitique moderne a toujours davantage tendu à identifier la vie et la politique en plaçant la vie entière des individus et des populations dans un état d'exception. Cela touche évidemment tous les domaines : santé, travail social, éducation, justice, information, recherche, etc.

Cela ne signifie pas bien sûr, il faut le redire, que par exemple les pratiques de santé dans nos démocraties puissent de quelque manière que ce soit être considérées comme des pratiques nazies, organisant l'extermination et admettant la barbarie. Simplement, il faut peut-être voir là l'existence dans notre modernité d'un paradigme biopolitique : la médicalisation de l'existence a fondé depuis le dix-neuvième siècle un nouvel art de gouverner qui tend en effet à devenir totalitaire, en prescrivant aux individus et aux populations comment ils doivent se comporter pour bien se porter, et en les invitant à une surveillance constante de leur existence. Cette surveillance est aussi réciproque ; nous sommes dans une société où chaque camarade devient un surveillant. Ce risque est d'autant plus grand que le médecin, le travailleur social, le psychologue, le pédagogue, s'éloignent de l'artisanat de la clinique pour s'inscrire toujours davantage dans une chaîne de production de soins, de dépistage ou de services. Ce dernier point explique le heurt politique, et cette sourde souffrance des professionnels. C'est une des causes profondes de L'appel des appels.

Ce concept du risque permet des recompositions et a pu produire des savoirs et des pratiques de santé particuliers, parce que ce sont ceux-là mêmes qui s'inscrivent toujours davantage dans une grille d'intelligibilité de l'humain placée du côté d'une prédiction de son comportement afin de pouvoir le manager. L'objectif est d'essayer de greffer chez tout individu et dans toute société ce souci de se surveiller, ce souci d'intérioriser des normes, ce souci d'adhérer librement à sa propre soumission sociale.

Du côté de la psychopathologie, on va demander à la psychiatrie et à la psychologie de confondre le registre de l'anomalie et du pathologique. Voilà l'enjeu actuel. Nous sommes dans ce que j'appelle la traque des DYS, toutes ces anomalies qu'on met en lieu et place des pathologies. Prenez le DSM (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, manuel diagnostique statistique de psychiatrie, établi aux Etats-Unis) : dans le DSM-I, datant de 1952, vous avez une centaine d'entités psychopathologiques ; dans le DSM-IV-TR, de 1994, vous en avez quatre cents...

Autre exemple, à la fois terrifiant et amusant, et qui touche de près votre pratique : vous connaissez tous la Guerre des boutons, ce roman de Louis Pergaud mis en film par Yves Robert, où l'on suit les aventures de ces adolescents et préadolescents, de cette bande de joyeux lurons qui se faisaient quelques petites misères mais enfin qui pour nous avaient un côté très rabelaisien, et pas un côté pathologique. Aujourd'hui, Bertrand Rothé a revisité cette histoire, reprenant le phénomène de bande. On aboutit à : " Lebrac, avant l'âge de la majorité, trois ans de prison avec sursis..."

On voit bien comment la question : " est-ce que la violence a augmenté ? " est biaisée. Non que ce soit nécessairement faux, mais parce qu'à partir de 1992-1993, la consigne de la chancellerie était " tolérance zéro " : le périmètre de la violence s'est donc mécaniquement accru. Dès lors, les actes jusque-là considérés comme de menus illégalismes sont devenus des délits qu'il fallait poursuivre. Des statistiques vont introduire des biais méthodologiques qui vont permettre de justifier des politiques qu'on avait définies auparavant.

La traque des risques n'a alors plus qu'à s'inscrire dans les dispositifs de nos sociétés de la norme. Foucault encore : " La norme est porteuse d'une prétention de pouvoir ; la norme, ce n'est même pas un principe d'intelligibilité, c'est un élément à partir duquel un certain exercice du pouvoir se trouve fondé et légitimé. " Concept polémique ", dit Canguilhem ; peut-être pourrait-on dire : politique. En tout cas, la norme porte avec soi à la fois un principe de qualification et un principe de correction. " Foucault ajoute : " La norme n'a pas pour fonction d'exclure, de rejeter ; elle est au contraire toujours liée à une technique positive d'intervention et de transformation, à une sorte de projet normatif. " Dans nos sociétés de la norme, on inclut les populations, on ne les rejette pas au ban - même si cela existe aussi, bien sûr - ; on inclut, on opère par ce qu'on pourrait appeler une espèce de séquestration sociale qui permet cette surveillance réciproque.

Nous sommes donc aujourd'hui dans la traque des DYS, dans une civilisation médico-économique de l'humain. Les diagnostics et les traitements psychiatriques constituent un enjeu et un opérateur essentiel de nos pratiques de normalisation sociale accomplies " au nom de la science ". Les diagnostics et les traitements psychopathologiques construisent une définition des normes et des déviations comportementales. Il n'y a pas " d'immaculée conception " des savoirs et des pratiques professionnels. Ils sont " dépucelés " par les intérêts de l'industrie, ceux du politique, et par la manière dont on conçoit le vivre ensemble, la manière dont on conçoit le développement d'un sujet. Ce que Foucault appelle le sujet éthique, c'est-à-dire la manière dont on s'y prend pour entrer en rapport avec soi-même et avec les autres.

Or, depuis trente ans, ce savoir psychiatrique a été bouleversé, et il y a aujourd'hui une psychiatrie sans psychopathologie, puisque ce qui importe est d'établir un catalogue des troubles du comportement et pas du tout d'essayer de savoir ce que vit quelqu'un, quel est le sens que peuvent avoir ses symptômes, sa souffrance, comment ça se situe par rapport à une histoire singulière ou collective... On s'en fiche ; ce qui compte aujourd'hui, encore une fois, c'est la traque des dysfonctionnements de toute sorte : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysthymie, dysphorie, trouble dysérectile et j'en passe... Par exemple, les troubles de l'humeur possibles d'une femme avant les règles sont classées par le DSM-IV comme " dysphorie prémenstruelle "...

Tout ce qui pourrait être considéré comme les variations d'un état dans une existence peut à l'heure actuelle se retrouver placé sous le signe du pathologique. Ce qui implique naturellement une surveillance ; pas forcément une répression ou une exclusion, mais au moins une surveillance. Et qui dit surveillance, implique aussi un projet normatif, un projet rééducatif. Aujourd'hui, vous avez à l'hôpital et dans les services la revanche du projet psychorééducatif sur le projet thérapeutique, de la même manière que vous avez à l'hôpital la revanche du pouvoir gestionnaire des administratifs sur le pouvoir médical. Nous sommes dans cette époque de revanche.

Aujourd'hui, la psychiatrie retourne dans le giron de l'hygiène publique dont elle a été au dix-neuvième siècle une sous-spécialité. Cette nouvelle psychiatrie qui se construit, qu'on appelle d'ailleurs santé mentale, est une hygiène du corps social tout entier.

Or dans ce champ de la santé mentale, l'individu est d'autant plus facilement à traquer, à dépister, à normaliser qu'il n'est finalement plus appréhendé comme un sujet tragique, divisé avec lui-même, en conflit avec lui-même, habité par l'angoisse, la culpabilité, le désir... L'individu est un segment de population, population à risque. Il est les archives de ses informations génétiques, un exemplaire de l'espèce, espèce de diagnostic, ou espèce de protocole de soins. Le sujet disparaît. Ce qui est normal après tout. En effet, anomalie vient étymologiquement de " anomalia " : ce qui est plein d'aspérités, ce qui est rugueux. On dit d'un terrain qu'il est anomal pour dire qu'il n'est pas plat, qu'il présente des creux et des bosses. Traquer l'anomalie, c'est donc traquer ce qu'il y a de singulier dans le sujet, c'est raboter les comportements pour qu'ils soient le plus plat possible. On peut se demander quel type de culture et de civilisation on nous prépare ainsi.

On voit l'enjeu majeur pour nos pratiques professionnelles, dans le domaine du soin comme dans le travail social : nous sommes en train de nous transformer en instruments d'un pouvoir politique qui, lui, transforme l'homme en instrument. C'est bien sûr de cela que nous nous plaignons. Nous sommes en train de modifier nos pratiques. Nous perdons la culture des métiers et, en lieu et place, se trouvent créés des dispositifs sécuritaires. Qu'est-ce qu'un dispositif ? Foucault encore, repris par Giorgio Agamben : " J'appelle dispositif tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler, et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants. " Et il ajoute : " J'appelle sujet ce qui résulte de la relation, et pour ainsi dire du corps à corps entre les vivants et ces dispositifs. "

Ces dispositifs qui apparaissent aujourd'hui sur la scène du soin comme sur celle du social ont pour fonction d'assurer une traçabilité des comportements. Ils créent insidieusement pour chaque individu une certaine manière d'être avec lui-même et avec les autres. Nous sommes dans une civilisation du soupçon, une logique du soupçon, soupçon du risque de voir se développer en moi un trouble du comportement. Le symptôme n'a plus un sens par rapport à mon histoire, mon environnement, par rapport à l'autre : il est le germe d'une catastrophe... On voit le lien avec la notion d'individu à risque.



On a changé notre manière de voir le sujet, ce que j'appelle le style anthropologique de notre civilisation. On n'est plus tout à fait dans la même civilisation, mais dans une capture sociale à la trace des comportements, qui dépasse d'ailleurs largement le cadre de la psychiatrie ou du travail social, puisqu'elle s'étend à l'ensemble de nos actes et de nos paroles au quotidien. Cette traçabilité des comportements permet le repérage des contreconduites et favorise une médicalisation de l'existence.

Cette civilisation soutient la normalisation sanitaire des conduites, ce qui est autre chose que la médecine. Nous assistons à la création d'un nouveau sujet de la santé mentale. A tel point que rien ne ressemble plus aujourd'hui à un malade potentiel qu'un homme ordinaire : Monsieur Bruel citait justement Knock. De la même manière qu'aux yeux de l'autorité rien ne ressemble autant à un terroriste qu'un homme ordinaire, à ceux de la nouvelle santé mentale, rien ne ressemble davantage à un déviant qu'un homme ordinaire. Pour ces dispositifs, tout individu est suspect de pouvoir développer des troubles du comportement.

Ces suspects ne sont pas mis en quarantaine, ils sont disséminés dans la cité. Ils deviennent ce que nous avons appelé des "exclus de l'intime"<sup>3</sup>. Par exemple, le rapport remis le 17 novembre 2009 à Madame Nathalie Kosciusko-Morizet par le professeur Viviane Kovess-Masféty introduit une expression stupéfiante : le champ de la santé mentale ne se cantonne plus à la santé mentale négative (les troubles du comportement), mais s'étend aussi désormais à la santé mentale positive. Vous êtes cernés, vous ne pouvez plus y échapper. Le bonheur, la manière de vivre, cela rentre désormais dans le cadre de la santé mentale, et sera bien sûr normalisé par les dispositifs de sécurité mis en place.

Cette néo-psychiatrie qu'est la santé mentale dit explicitement dans ce rapport que l'approche doit être multi-factorielle. Il s'inspire clairement des dispositifs d'analyse stratégique qui déchiffrent l'individu en termes de "compétences émotionnelles, sociales et cognitives". La vie devient une compétence. Et le sujet ? Un capital humain... J'ai signalé dans mes livres que cette expression vient de Gary Becker, en 1964, dont l'objectif était d'étendre les grilles d'intelligibilité des modèles économiques à tous les secteurs de l'existence sociale, culturelle et individuelle. Des modèles économiques peuvent rendre compte de sujets aussi divers que le divorce, la solidarité entre générations, la criminalité, l'immigration etc. L'économie est la science reine pour expliquer toutes les conduites. On est vraiment dans quelque chose qui ressemble au 1984 de George Orwell, au meilleur des mondes d'Aldous Huxley.

Pour que la pilule politique passe, il faut construire ce que je propose d'appeler un "homme neuroéconomique", qui est déterminé par son patrimoine biologique, corrigé par des projets normatifs psychorééducatifs, pris dans des dispositifs sécuritaires toute sa vie, et à qui en même temps on va apprendre - c'est le logiciel d'aide à la décision... - à rationaliser ses conduites pour essayer de rentabiliser ses comportements et obtenir le maximum de jouissance. Mais il faut que la science soit complice. Pour organiser cette massification de la santé mentale par exemple, il faut une mise en scène, chère à ce que Guy Debord a appelé la société du spectacle. Il faut l'aide de la science pour transformer un rapport de forces en relation de légitimité, c'est-à-dire en faire du droit, même si ce droit n'est rien d'autre que de la norme.

Il faut pouvoir justifier l'objectivisme médical et technique le plus arrogant et le plus stupide. Les DSM III et IV, par exemple, sont une imposture sur le plan épistémologique, ils n'ont aucune valeur scientifique. Il s'agit simplement d'un dispositif de performativité sociale, une rhétorique de propagande.

L'objectif est d'arriver à persuader que les normes, qui sont politiquement déterminées, sont biologiquement déterminées. Il s'agit de substituer à la réalité transactionnelle de la décision, puisqu'une décision se négocie, quelque chose qui serait de l'ordre de l'évidence de la nature. Des travaux de neuroéconomie affirment ainsi que le cerveau fonctionne comme un marché. J'ai lu en détail, tout un été, une thèse canadienne sur le sujet... Heureusement, elle a été soutenue avant la crise financière ! Cette naturalisation des déviances qui produit une biologisation des normes sociales conduit à la stigmatisation des populations défavorisées, et aboutit au gommage anthropologique des souffrances psychiques, sociales, et des déviances sociales. On relooke aujourd'hui la psychiatrie des anormaux du dix-neuvième siècle, en l'étendant cette fois à "la clinique des gens fragiles". Or, à partir du moment où nous sommes des sujets singuliers, nous sommes tous potentiellement des "anomaliques".

Nous devenons tous des exclus de l'intérieur. J'entends cette expression en deux sens. Nous devenons des exclus de l'intérieur dans la mesure où les concepts mêmes d'intériorité, d'intimité, de psychisme, de conflit, d'angoisse... ne sont plus nécessaires aujourd'hui. En lieu et place, vous avez un homme comportemental, un homme qui rationalise ses conduites, un homme finalement conçu comme une espèce de micro-entreprise libérale, autogérée, ouverte à la concurrence et à la compétition sur

le marché des jouissances. Ce modèle est en train de s'imposer. C'est pourquoi demain votre travail ne sera plus un métier mais une prestation de servitude volontaire. J'espère bien sûr que nous allons résister !

Le point à retenir est que ce processus a besoin de scientifiques, transformés en experts, dont la complicité permet de penser qu'effectivement cette conception de l'homme est adéquate, et donc d'appliquer une extension hyperbolique des analyses économiques, qui accompagnent une nouvelle religion attribuant une valeur sacrée, ontologique, au marché. " Le marché, c'est le réel ", nous dit-on. Dès lors, les nouvelles pratiques psychologiques et médicales n'ont pas à s'embarrasser de l'angoisse, de la réalité psychique, de la culpabilité, ou de questions politiques... La politique, c'est fini, c'est du rêve. Ernest Renan le disait déjà : " la religion de la science est ce qui nous délivrera du politique ". La prétention de pouvoir administrer le vivant techniquement et scientifiquement, c'est-à-dire objectivement, permet de prendre des décisions politiques que l'on fait passer pour des évidences objectives. On voit là des alliances objectives, au sens marxiste du terme, entre une rationalité économique, budgétaire, une logique gestionnaire et une conception objective du sujet.

Il ne s'agit pas de nier l'intérêt de la neurobiologie, de la génétique, etc. Mais si l'on choisit des experts dans ces domaines, ce n'est pas à cause d'événements scientifiques majeurs qui auraient bouleversé le paysage épistémologique, mais parce que ces options sont davantage solubles avec une certaine conception politique du sujet. C'est pourquoi nous nous dirigeons chaque jour davantage du côté du rationalisme économique, de la rationalisation des conduites, de cet épouvantable management des existences.

Par un véritable processus de réification, l'homme néolibéral se trouve invité à calculer sa conduite et la gouverner pour maximiser à son profit son capital biopsychosocial d'origine. Et lorsque des signaux indiquent qu'il pourrait faire partie de population à risques, il est traité en conséquence. Car si nous traitons encore des sujets, c'est malgré les consignes des réformes qui visent à nous faire concevoir l'individu comme quelqu'un qui appartient ou pas à des populations à risques. La psychiatrie, comme le travail social, est la gestion différentielle de populations à risques. On ne cesse de s'éloigner de notre manière artisanale de fonctionner avec des sujets. Dans ce nouveau style anthropologique de la santé mentale, le déviant, le dys-, n'est plus tout à fait un sujet en souffrance qu'il convient d'accueillir et d'entendre dans les énigmes de ses symptômes, il est une victime. Il est victime de ses gènes, ou de ses dysfonctionnements neurocognitifs. Son handicap mental provient d'un mauvais héritage génétique dont la vulnérabilité a favorisé le développement perturbé de son cerveau, et à terme le dysfonctionnement de ses stratégies cognitives se manifeste bien sûr par des troubles du comportement. On va donc l'accompagner, l'encadrer, le suivre tout au long de sa vie, avec son consentement naturellement, soit pour et par une remédiation cognitivo-instrumentale, soit par un recodage chimique de ses sensibilités psychologiques et sociales, si cela ne suffit pas.

Nous sommes dans une étape supplémentaire de la fabrication du sujet éthique propre à l'esprit capitaliste et à son développement dans la culture occidentale. En ce sens, la culture contemporaine tend à exclure l'intime, l'histoire des dispositifs de fabrication du sujet, pour façonner l'anthropologie sur le modèle de cette micro-entreprise neuroéconomique.

Nous devenons des exclus de l'intérieur dans un second sens : les dispositifs de normalisation et de contrôle sociaux n'ont plus besoin d'être localisés dans des systèmes spécifiques, comme l'hôpital psychiatrique, l'asile, etc. c'est de moins en moins nécessaire. Les soignants deviennent des grands frères, que l'on appelle experts pour faire plus scientifique, ou coachs pour faire plus familier. Dans toutes les institutions - école, famille, entreprise, hôpital... - une mission supplémentaire nous est donnée : pouvoir déceler le risque de voir se développer une déviance sociale. Le rapport de juin 2003 sur la prévention des troubles de l'enfant et de l'adolescent par l'Académie de médecine est effrayant. Non seulement les psychologues, psychiatres et autres sont chargés de traquer le dysfonctionnement, mais on demande aussi aux enseignants dans leurs classes et aux parents de déceler des enfants qui seraient susceptibles de développer des troubles du comportement. Vous imaginez la modification que cela induit dans le rapport d'enseignement, de transmission, ou dans le rapport de parentalité. Notre société demande à chaque individu de se surveiller et de surveiller l'autre pour savoir s'il est au mieux dans l'exploitation de son stock neuroéconomique. Jamais autant qu'aujourd'hui, on n'aura réussi à naturaliser les troubles mentaux et à donner aux enfants un papa molécule et une maman TCC (thérapies comportementales et cognitives).

Je voudrais pour terminer évoquer brièvement la façon dont le dispositif d'expertise en santé mentale, notamment dans le champ de l'INSERM, produit ce dispositif de légitimation. Installés en 1993-1994 par Philippe Lazar à propos de l'affaire du sang contaminé, les expertises collectives de l'INSERM ont été une chose formidable. Elles visaient à partager dans une communauté l'état d'un savoir sur une question. Je ne développerai pas - on peut trouver toute l'information nécessaire sur

des sites comme celui de “ Pas de zéro de conduite ” - mais on voit bien comment on a, dans le champ de la santé mentale, complètement perverti et instrumentalisé l'expertise collective à des fins idéologiques et politiques. Je voudrais faire allusion à l'expertise de 2005 sur les troubles de conduite de l'enfant, qui préconisait, vous vous en souvenez, le repérage des enfants hyperactifs, turbulents et violents, avant même l'âge de trois ans (deux ans pour Richard Tremblay)... Cela a provoqué de très violentes réactions de la part de pédiatres de terrain, de PMI, de psychiatres, des professionnels de la petite enfance. Ensuite sont venues des critiques éthiques et épistémologiques très sévères sur ce rapport. Il ne faut pas oublier que le Ministre de l'Intérieur, qui est aujourd'hui notre Président, avait déclaré dans les Dernières Nouvelles d'Alsace qu'il fallait s'appuyer sur ce rapport pour élaborer la loi de prévention de la délinquance. Aucun discours ne saurait mieux montrer comment les sciences sont convoquées par le pouvoir politique dans le champ de l'expertise. Elles ne sont pas seulement instrumentalisées : il y a aussi la complicité des scientifiques placées dans la logique de commerce dont ils acceptent le pacte social.

Dès janvier 2006, ce collectif formidable auquel j'ai la chance d'appartenir, “ pas de zéro de conduite pour les enfants de moins de trois ans ”, a lancé une pétition. Elle a recueilli deux cent mille signatures. De nombreuses réunions scientifiques ont eu lieu. Nous avons publié des ouvrages, organisé des colloques ; nous avons eu des audiences, nous avons même saisi le Comité Consultatif National d'Éthique qui a émis un avis reconnaissant le risque de stigmatisation que faisaient courir les recommandations de cette expertise.

J'ai participé à des débats avec les experts. Selon eux, ce n'est pas de leur faute si leurs travaux sont instrumentalisés. C'est discutable. En effet, la manière même dont ils posaient les questions dans leurs travaux prédisposait à ce caractère soluble avec des choix politiques. Je ne dis pas qu'ils ont été simplement les serviteurs zélés d'un pouvoir politique, mais que la manière dont on pose les questions préinscrit les réponses. Dans ce cas précis, les experts étaient sans doute formidables, mais ils travaillaient sur des souris mutantes et des choses de ce genre... Or un enfant n'est pas un rongeur comme un autre ! La prévalence du modèle animal a été déterminante. D'autre part, le biais éthique et méthodologique fondamental dans ces expertises est qu'on en a exclu tous ceux qui, grosso modo, n'étaient pas cognitivistes, neurobiologistes ou épigénéticiens du comportement. On est donc en complète transgression avec les principes de l'expertise : le choix dans les publications et les travaux annule la validité des méta-analyses.

Cette dernière expertise s'inscrit dans l'ambition de l'INSERM d'évaluer scientifiquement les recherches et les pratiques de santé mentale, et donc de normaliser nos professions. Il ne faut pas se faire d'illusions à cet égard. Dans l'expertise de 2002 sur les troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent, celle de 2004 sur la psychothérapie ou de 2006 sur l'autopsie psychologique : on retrouve toujours la même logique à l'œuvre. Il s'agit de surmédicaliser les souffrances psychiques et sociales en les plaçant sous la tutelle théorique et méthodologique des modèles animaux et neurobiologiques.

Nos métiers et nos pratiques se trouvent alors décomposés et recomposés avec la bénédiction, le sacre de la science. La génétique du comportement est un domaine très intéressant, bien sûr, mais ici, nous avons affaire à un désaveu de l'autre. Le symptôme est appréhendé comme trouble du comportement, mais pas du tout comme ayant un sens, comme ayant une histoire, et s'adressant à quelqu'un. Avant de souffrir de quelque chose, on souffre de quelque chose que l'on adresse à quelqu'un, cet autre. Or toutes les approches dites objectives, médicales, de ces souffrances psychiques font l'impasse sur l'autre. Il n'y a pas d'autre, pas d'autrui.

La façon dont on rend compte des symptômes se trouve isomorphe à cette façon de faire du symptôme quelque chose qui existe sans autrui. Pour aller vite, j'ai l'habitude de dire que chaque société a la pathologie qu'elle mérite et la psychiatrie qui lui convient. L'évolution que nous connaissons nous éclaire sur ce qui est en train de devenir une nouvelle phrénologie. On recherche au niveau de la bosse du crâne les différentes localisations de nos facultés, de nos capacités ou de nos anomalies de comportement.

Quel que soit l'intérêt de ces recherches, de ces disciplines scientifiques, leur extension hyperbolique dessine le relief d'une culture qui fait l'impasse sur la maladie de l'humain, c'est-à-dire sur son rapport à l'autre. Cela prend la forme de l'affirmation que la psychiatrie est une médecine comme une autre, la pathologie psychiatrique une pathologie médicale comme une autre. Un des promoteurs de ce type d'approche expose ainsi : “ Notre position est que les enjeux éthiques d'un traitement préventif sont en psychiatrie les mêmes que pour toutes les interventions précoces en médecine ”. Ce qui revient quasiment à soigner avant que la pathologie se déclare, à donner des médicaments psychotropes avant même que la maladie apparaisse.

Si aujourd'hui le principe régulateur de nos pratiques est l'EBM (evidence-based médecine), parfois traduite par “ médecine factuelle ” ou encore “ médecine basée sur les éléments probants ”, c'est à partir de ce postulat de départ que la psychiatrie est une médecine comme une autre, que la souffrance psychique et sociale est une pathologie comme une autre, et que par conséquent ses traitements et son évaluation sont comme les autres.

Il faut aller dans le détail de ces expertises pour voir comment, dans les expressions mêmes, on retrouve ce postulat, cette idéologie qui vise à euphémiser les facteurs psychologiques, culturels et sociaux, au profit d'un modèle animal. Ce mouvement vient naturaliser, biologiser les normes, et permet une administration soi-disant objective de l'humain, du vivant.

Je vous recommande le rapport de décembre 2006 qui a suivi celui sur les troubles des conduites, alors même qu'on avait juré que plus jamais l'INSERM ne nous y reprendrait, sur la dysorthographe, la dyscalculie, et la dyslexie. A l'en croire, on n'apprend pas à lire, à calculer ou à écrire parce qu'on en a le désir. Pas du tout ! On apprend cela pour faire fonctionner la syntaxe, pour mettre en œuvre nos stratégies neurolinguistiques. Pour ce genre d'experts, ce qui compte ce sont " les régularités graphotactiles ", performées par des " normolecteurs ", qui ont appris les " règles de morphologie flexionnelle " pour " constituer des procédures ", pour finalement lire et écrire... Si vous écrivez à votre petite amie, ou si vous lisez sa lettre, ce n'est pas parce que vous en avez le désir, mais uniquement pour faire fonctionner les règles de morphologie flexionnelle...

Eugène Minkowski parlait du rationalisme morbide du schizophrène. Cette pensée très abstraite, géométrique, désincarne le monde. Elle produit de la réification, de la chosification. On pense alors à la sagesse de George Orwell écrivant : " Ce qui fait que les gens de mon espèce comprennent mieux la situation que les prétendus experts, ce n'est pas le talent de prédire des événements spécifiques, mais bien la capacité de saisir le monde dans lequel nous vivons. "

Quand on voit disparaître le terme " enfant ", remplacé par " mineur ", le terme " parent ", remplacé par " citoyen responsable financièrement " (si j'ose dire), je crois que nous sommes en train de perdre le monde dans lequel nous vivons.

Lorsque la vie et la politique s'identifient de la sorte par le truchement de la pseudo-science, le risque est grand de voir se développer des totalitarismes, qui ne sont pas ceux qu'a connus l'histoire, faisant du biologique cette fatalité au nom de laquelle sont prises les décisions politiques, ainsi recodées comme des normes naturelles.

Cela nous mettrait dans l'illusion terrible que nous n'avons pas à décider parce que les experts pensent pour nous. Si la science parvenait parfaitement à l'objectivité, à la vérité ou à l'exactitude, nous n'aurions plus à penser, décider, évaluer. C'est pourquoi j'affirme que l'évaluation telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui est le nom de la perte des valeurs. Ce qu'on appelle évaluation est justement le processus par lequel se perdent les valeurs, et en particulier les évaluations qu'un sujet, qu'un collectif peut faire. Cette évaluation est un dispositif de soumission sociale librement consentie, qui fait apparaître nos décisions comme simplement déductibles d'un calcul de probabilités, d'une population statistique. Or les statistiques et les probabilités n'ont rien à voir avec notre travail.

Hannah Arendt disait que la faculté de décider était la plus politique de toutes les aptitudes mentales de l'homme. L'expertise, qui prétend à une espèce d'administration objective du vivant, pourrait nous exempter d'avoir à décider, d'avoir en somme à penser.

Je voudrais conclure par cette citation d'Adorno : " L'objectivité dans les relations entre les hommes, qui fait place nette de toute idéologie, est déjà devenue elle-même une idéologie qui nous invite à traiter les hommes comme des choses. "

**Alain Bruel**

**Magistrat honoraire - Ancien Président du  
Tribunal pour enfants de Paris**

**Peut-on encore parler  
d'éducation ?**



Nous traversons actuellement un moment critique pour l'action éducative dans le champ pénal. Peut-on encore parler d'éducation dans le traitement appliqué aujourd'hui aux jeunes délinquants et le pourra-t-on encore après l'adoption du projet de code de justice pénale des mineurs ?

La question étant ainsi posée, qu'il me soit permis en premier lieu, de rappeler les fondamentaux de ce que nous avons coutume d'appeler " la prise en charge éducative au pénal ", puisque une sorte d'amnésie générale, de déni ou même de mépris - semble aujourd'hui avoir occulté tout ce qui avait cours il y a une dizaine d'années.

Dans un second temps, j'évoquerai les critiques qui ont porté sur l'ancienne façon de penser et la déconstruction progressive de celle-ci au nom d'impératifs simplistes directement importés du monde économique.

Pour situer le contexte de cette intervention, il faut avoir présent à l'esprit l'effet de désorganisation, et même de fascination, créé dans l'environnement humain par la commission du délit. Si l'on n'y prend pas garde, sa laborieuse mise en mots peut dégénérer en un véritable délire pénal, d'où l'absolue nécessité de faire à un moment ce que Pierre Legendre appelle un " pas de côté " pour sauvegarder la question du Sujet.

La première préoccupation en la matière consiste logiquement en un décryptage de la situation. Celui-ci résulte rarement de la seule intuition, fût-elle celle d'un professionnel expérimenté. Ce décryptage doit s'inscrire dans la durée car il procède par approximations successives, ce qu'actuellement on a tendance à oublier : avec les fameux RRSE (Recueil de Renseignements Sociaux Educatifs), la mode est au sommaire et au rapide !

Ce décryptage débouche ordinairement sur le choix d'un accompagnement éducatif qui devra toujours s'inspirer dans son déploiement de l'intérêt supérieur de l'enfant, soit en milieu naturel, soit en milieu institutionnel : la plupart du temps, cet accompagnement se décline en un " faire avec " dont on espère qu'il facilitera l'établissement d'un lien.

La stratégie de l'éducateur, ou de l'équipe éducative, consiste à mettre en œuvre une analyse permanente du potentiel de la situation, pour repérer, voire susciter des opportunités susceptibles d'influencer le cours des choses et de les exploiter dans un sens favorable à la maturation de l'adolescent concerné.

Cette action est mandatée, c'est-à-dire qu'elle s'inscrit dans un cadre judiciaire, producteur de légitimité et garant de son sens.

Il est fondamental que ce cadre judiciaire soit d'emblée clairement posé. N'en déplaise à certains éducateurs, pour lesquels cette question a parfois fait débat dans leurs rencontres avec les magistrats, le juge représente la juridiction sociale garante de l'équilibre à maintenir entre les intérêts de la victime, ceux de la société, et ceux du jeune délinquant, intérêts différents que l'on retrouve incarnés dans les personnages classiques du procès pénal : la partie civile, le parquet et la défense.

Le juge des enfants doit rendre à chacun ce qui lui revient, mais également, tenir compte à tout moment de l'état de ce triptyque : c'est la raison pour laquelle l'éducateur, qui n'a pas pour fonction expresse de se préoccuper du problème de la victime ou du problème de la société, mais uniquement de l'intérêt de l'enfant, peut parfois entrer en discussion, en négociation ou même en opposition avec le magistrat. C'est parfaitement normal et légitime : chacun doit rester le garant de ce pourquoi il a été mis en place.

Avec quels objectifs aborder le délinquant ? En fait, il y en a plusieurs :

- Le projet classique, hérité du dix-neuvième siècle, consiste à " faire la morale " au délinquant.
- Un autre projet, un peu plus élaboré, consiste à le dissuader de récidiver en l'informant sur les conséquences du passage à l'acte afin de lui permettre une meilleure appréciation des risques, au besoin en le menaçant.
- Enfin une troisième forme plus ambitieuse peut être choisie: il s'agit alors d'essayer de créer les conditions d'un changement de conduite en apprenant au mineur à surmonter ses difficultés personnelles, à se défendre contre un environnement éventuellement pathogène, en l'initiant in fine à un questionnement d'ordre éthique. Je crois qu'aujourd'hui on appelle cela " capacitation " ou " augmentation de la capacité ". Ces termes disgracieux n'en expriment pas moins le désir qui porte ce projet : faire en sorte que le délinquant apprenne à se sortir lui-même des difficultés dans lesquelles il se trouve, autrement qu'en commettant des délits.

Quant au choix de la mesure, il doit être assumé par le juge, ce qui ne le dispense nullement de négocier avec l'équipe qui va assurer la prise en charge, la compatibilité de l'admission avec le projet pédagogique, la capacité de prise en charge de l'établissement (parfois il n'y a pas de place), et enfin la conjoncture. Ce dernier point est plus délicat : souvent des difficultés ont pu surgir entre des magistrats qui considéraient que tel service éducatif devait être à leur entière disposition, toujours en mesure de leur donner satisfaction et des équipes éducatives protestant de leur situation délicate à tel ou tel moment, du fait de la présence de tel ou tel enfant qui leur posait problème : " Le moment serait mal choisi pour une nouvelle admission et surtout pour celle que vous me proposez. " Il y a là toute une marge de discussion, de négociation.

L'orientation retenue doit être assumée vis-à-vis du mineur, et de ses parents : il faut, à l'audience, présenter la mesure, évoquer précisément les raisons que l'on a d'intervenir, les objectifs poursuivis mais aussi ce que l'on veut éviter à l'adolescent.

La question de l'éloignement doit être abordée, ainsi que les contacts avec la famille et leur fréquence éventuelle et ce à plus forte raison lorsque le lieu d'accueil est à grande distance du lieu de vie habituel de l'adolescent. Mais il y a également un problème à évoquer, qui est trop peu pris en compte, me semble-t-il : c'est celui de l'aptitude ou non de l'adolescent à la vie en collectivité.

Ce point n'est pas suffisamment exploré, du moins il ne l'était pas lorsque j'exerçais, et pourtant il est fréquent de constater que tel jeune qui se comporte en caïd ou ne parvient pas à s'intégrer dans un groupe, une collectivité, peut parfaitement se détendre et profiter d'une microstructure de type familial.

Cette aptitude ou non à vivre dans un grand groupe n'a strictement rien à voir avec la gravité ou la fréquence de la délinquance. Or, dans l'esprit de beaucoup de mes collègues, comme dans le mien du reste avant que je n'aie fait cette constatation, un " gamin moyennement perturbé " avait sa place dans un foyer, tandis qu'un gamin " très perturbé " devait être orienté sur une grosse structure, où la discipline serait plus ferme. C'est là une idée fautive. Il y a des jeunes qui vivent plus facilement que d'autres en collectivité et cela n'a rien à voir avec leur engagement dans la délinquance ou la gravité de celle-ci.

A l'issue des discussions, le dernier mot appartient au juge garant de l'équilibre du triptyque dont je vous ai parlé tout à l'heure. Car pour prendre sa décision, il va devoir tenir compte en priorité de l'intérêt du mineur, mais aussi des réactions de la société et de la victime, et peut-être sera-t-il nécessaire à tel ou tel moment de faire passer un intérêt avant un autre.

Au pénal, la loi n'exige pas que le juge recherche l'adhésion du mineur à la décision. Je ne vous cache pas que cela me choque. Cela repose sur une conviction implicite selon laquelle parce qu'un mineur a commis un délit, il est déjà hors société et que par conséquent, cela ne vaut pas la peine de rechercher son adhésion personnelle à ce qu'on veut faire de lui. Cette idée rejoint une attitude très commune dans la population française, qui consiste à considérer qu'à partir du moment où quelqu'un a transgressé la loi, il n'y a plus à avoir d'égards pour lui : en un mot, si les prisonniers sont traités de façon indigne, après tout, ils ne l'ont pas volé !

Je crois que cette idée reçue est haïssable. En tout temps, même et surtout en prison, un homme a besoin d'être respecté.

Du reste, la quête de l'adhésion ne se résume pas à la recherche d'un accord spontané ou contraint. Ce pourrait d'ailleurs être un sujet intéressant pour les pys que d'en faire une réelle analyse. Je considère pour ma part qu'il s'agit d'un authentique rituel d'inclusion, dans lequel le magistrat tente, à partir de l'aveu de l'acte commis, d'obtenir la soumission du sujet à la loi. Il ne s'agit pas de demander au mineur : " Est-ce que ça te plairait d'aller dans tel établissement ? " ou " Est-ce que tu t'opposes à ton placement ? " mais de lui signifier " Compte tenu de ce que tu as fait, et des réactions provoquées dans l'environnement, en tant que représentant de l'autorité sociale, je dois t'imposer telle décision. Ce sera pour toi une expérience dans laquelle tu auras des contraintes à supporter mais où tu pourras aussi vivre des choses positives ... " Le recueil de l'adhésion a donc quelque chose de très particulier.

En tout état de cause, toute mesure doit être présentée et justifiée avant d'être mise en place.

A l'expérience, on apprend à proscrire tout systématisme relevant d'une quelconque idéologie, toute escalade préjudiciable dans la réponse judiciaire.

Sur ce point, je m'en référerai, une fois n'est pas coutume, à un policier, Maurice Grimaud, Préfet de police à Paris en mai 1968, auquel on doit sans doute que ce joli mois de mai ait été un séisme sans victimes ! J'ai entendu dire, bien après, qu'il était certes nécessaire de répondre à la violence par l'usage de la contrainte, mais que celle-ci devait toujours se situer un cran en dessous et non au dessus des provocations qui l'avaient rendue nécessaire. Cette leçon m'est restée ; je m'en suis inspiré sur le plan professionnel dans mes affrontements avec les adolescents, et ne m'en suis jamais repenti.

Ajoutons que le choix de la voie éducative comporte toujours un risque, inhérent à sa nature, que l'on doit être en mesure d'assumer et de justifier vis-à-vis de la famille comme de la société. L'efficacité du fonctionnement éducatif, ne saurait d'ailleurs se mesurer aux seules apparences.

Il existe toujours un écart important entre les objectifs fixés initialement et les résultats obtenus, d'autant que ces derniers peuvent évoluer du positif au négatif, et réciproquement, selon que l'on considère le court, le moyen ou le long terme - le plus important étant souvent ce qui n'avait pas été prévu au départ et qui arrive par surcroît.

J'en finirai avec la problématique de l'action éducative au pénal en disant que pour tirer toutes les leçons d'une mesure éducative dans le cadre judiciaire, évaluer sa pertinence globale, la considération du processus est au moins aussi importante que celle, toujours provisoire et discutable des résultats obtenus.

Le modèle d'intervention que je viens de retracer a été sévèrement critiqué, dès les années 70, notamment par un criminologue canadien, Maurice Cusson.

S'appuyant sur diverses recherches d'origine anglo-saxonne, il a affirmé que notre modèle, qualifié par lui de trop exclusivement thérapeutique, était de fait asocial car il ne diminuait pas le taux de récidive de façon significative, et ce, quelque soit l'approche utilisée, psychanalytique, systémique, transactionnelle ou autre.

Si l'on suit cette critique fondamentale ce serait une erreur de considérer le délit comme le symptôme d'un trouble de la personnalité, car les délinquants eux-mêmes n'expriment aucune souffrance ; en revanche le délit est un acte ; le véritable rôle du criminologue est d'en comprendre le sens, non d'analyser la personnalité de son auteur.

Enfin, le refus de contraindre les récalcitrants, inhérent au modèle thérapeutique, conduirait inéluctablement les équipes éducatives à un refus de prise en charge ouvrant la voie à la répression. A l'appui de sa démonstration, Cusson évoque l'application des ordonnances de 1945 (au pénal) ou de 58 (au civil) à une époque où magistrats et éducateurs, très exigeants sur l'existence de l'accord du mineur, prenaient prétexte de l'opposition du mineur pour ne pas entreprendre certaines actions éducatives laissant ainsi paradoxalement celui-ci se condamner par défaut, à l'incarcération.

On peut cependant objecter à ce raisonnement un certain nombre d'arguments et je ne vais pas manquer de le faire.

Premièrement, on n'intervient pas forcément sur la délinquance pour obtenir des résultats immédiats. Il n'y a pas de corrélation directe entre l'intervention éducative et ses effets sur la récidive. La délinquance évolue en fonction d'une dynamique qui lui est propre, et qu'on ne connaît que très imparfaitement. Les effets à moyen et long terme sur le volume global de la délinquance de toutes les politiques pénales, quelles qu'elles soient, n'ont jamais été démontrés.

Certains articles de presse montrent que le choix du gouvernement actuel de répondre à l'augmentation de la délinquance par la répression systématique et le recours aux peines plancher, ainsi que le parti pris de nier ses causes environnementales, n'empêchent nullement l'augmentation de la violence, bien au contraire

Nous savons par ailleurs que la politique du résultat en honneur au Ministère de l'Intérieur a pour principal effet de nuire à l'image de la police, au moins dans certaines catégories de la population. Si le réflexe d'un jeune normalement constitué est de prendre ses jambes à son cou dès qu'il aperçoit un uniforme parce qu'il n'en attend que du mal, on ne peut parler de résultat positif. Du reste, cette politique est de plus en plus critiquée au sein même de la police et les dernières élections professionnelles ont été tout à fait défavorables aux zéloteurs de la culture du résultat.



Revenons à la proposition de Maurice Cusson : le délit est un acte à prendre en considération et non un symptôme à creuser. Je ne suis que partiellement d'accord : oui le délit est un acte à prendre en considération !... Mais ce n'est pas pour autant qu'il n'est pas un symptôme.

On a trop tendance de nos jours à remplacer une analyse par une autre, comme si la première était complètement invalidée. Je tiens pour vrai que les deux analyses se complètent : le délit est un symptôme de difficultés d'adaptation, mais c'est aussi, dans le même temps, un acte qu'on ne peut pas mettre sous le boisseau et qu'il faut prendre en considération, ne serait-ce que parce que l'individu est inscrit dans un environnement et que l'on ne peut en ignorer les réactions.

L'argument selon lequel les délinquants seraient en général apparemment bien dans leur peau n'a aucun sens. Pour en faire justice, je rappellerai la boutade que Jules Romains mettait dans la bouche de son célèbre docteur Knock : “ Tout individu bien portant est un malade qui s'ignore. ”

Maintenant, si l'on veut appréhender le sens d'un acte, on ne peut s'en tenir exclusivement à celui-ci. Il faut bien, tout de même, qu'à un moment donné, on s'intéresse à son auteur.

La contrainte, j'en conviens, ne peut pas être totalement éliminée, mais elle doit être réduite au strict nécessaire sous peine d'enfermement dans une logique d'escalade. Et s'il est vrai qu'à une certaine époque, on n'a pas été assez contenant vis-à-vis des mineurs, il n'en est pas moins vrai qu'il y a une marge entre des centres éducatifs où on renforce l'encadrement sans changer la méthode de travail, les centres fermés où la clôture reste symbolique et enfin des Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs qui ne sont rien d'autre que des prisons : ce n'est pas parce que des éducateurs y mettent les pieds que ça change leur nature. D'une manière générale, casser un outil pour en expérimenter un autre ne me semble pas nécessaire. Il est souvent préférable - et moins coûteux - de perfectionner l'existant, ce que ne comprennent apparemment pas les politiciens, pourtant à l'affût de toutes économies à faire.

Il faut reconnaître tout de même que la critique de Maurice Cusson présente une certaine pertinence. En la lisant je me suis senti quelque peu déstabilisé car elle met en avant de réels défauts dans le modèle que j'évoquais plus haut. Sans doute y a-t-il eu des excès, des refus d'admission par les équipes éducatives qui n'étaient en fait que des refus de confort. Peut-être certains juges sont-ils allés trop vite en besogne, prenant à la hâte, par paresse ou par souci de statistique, une décision qu'il aurait fallu mûrir plus longtemps... Aucun doute, les défaillances ont été nombreuses !

Mais de là à changer radicalement de modèle... A plus forte raison pour prendre celui qu'on nous propose, là je dis : non !

J'admets qu'il faille avoir la critique présente à l'esprit, la garder en mémoire. Mais de là à adopter la “ réponse en temps réel ”, ou la “ tolérance zéro ” qui n'est rien d'autre que le succédané américain du préjugé simpliste “ Qui vole un œuf vole un bœuf ”, je dis : non ! Elles reposent sur une représentation du délinquant calculateur permanent des avantages et des inconvénients de son activité qui est, de l'avis de tous les praticiens mal adaptée à l'adolescence.

D'ailleurs, si je m'en tiens aux simples confidences de mon entourage sur ce qu'on appelle gentiment les erreurs de jeunesse, je m'aperçois que l'impunité n'est pas un obstacle insurmontable à une prise de conscience. Beaucoup de gens reconnaissent benoîtement avoir commis lorsqu'ils étaient gosses ce que nous appellerions des délits, et cela ne les empêche pas d'être aujourd'hui parfaitement honorables ; ils n'ont pas eu besoin d'une punition, mais de quelques conseils et surtout d'exemples pour effectuer la prise de conscience indispensable sans laquelle ils seraient devenus des délinquants véritables. On mesure ainsi le caractère faussement réaliste des discours sur l'impunité, et la nécessité de pratiquer la tolérance zéro : l'obsession d'apporter à la transgression même vénielle une réponse rapide, sévère et systématique, engendre en effet dans le fonctionnement institutionnel un certain nombre d'effets pervers.

D'abord, le rétrécissement progressif des mesures d'investigation. Si l'on veut seulement taper vite et dur, il n'est pas nécessaire de perdre son temps à des mesures d'investigation, et le recours à celles-ci se rétrécit comme une peau de chagrin. “ De mon temps ”, les assistantes sociales soutenaient qu'une enquête sociale était un processus important dans lequel il était impératif d'être complet. J'étais d'accord avec elles. Evaluer le contexte d'un comportement c'est un peu comme une autopsie : on a déjà découvert la cause de la mort, mais il faut aller jusqu'au bout au cas où il y en aurait une autre, plus ou

moins contemporaine de la première. Parfois c'est vrai, l'enquête prenait six mois, mais le contenu ne laissait place à aucune interrogation.

Maintenant, le SEAT (Service Educatif Auprès du Tribunal) fournit aux magistrats des avis revêtant dans le jargon de la gestion le caractère d'une " aide à la décision " ; ce sont des avis écrits sur un gamin qui a été reçu par l'éducateur cinq minutes avant l'avocat et le juge mais cinq minutes après le procureur. Chacun se fait sa petite idée... Dans le cadre d'un ballet institutionnel qui relève du simulacre. Moi je n'appelle pas cela de l'aide à la décision, cela ne m'aiderait pas du tout.

Récemment cette fonction experte du SEAT s'est étendue avec la création des RRSE (Recueil de Renseignements Socio-Educatifs). Lorsque j'étais en exercice, le RRSE n'existait pas ; j'y vois une prétention détestable à capturer la Vérité sans en prendre les moyens.

Permettez-moi de me répéter : on ne parvient jamais à connaître entièrement un individu, et la connaissance qu'on peut en avoir procède toujours d'approximations successives. Généralement la première image s'avère fautive et il s'agira par la suite de la corriger progressivement. Cela n'a rien à voir avec le RRSE.

Autre effet pervers : la banalisation des escalades symétriques entre les jeunes et les institutions judiciaire et éducative : " Tu m'as puni, je recommence à faire des délits, mais cette fois-ci, tu verras, je ne serai pas pris, etc. "

Là aussi, il y a négation de la notion de processus de pensée, de l'idée qu'une situation peut évoluer avec le temps, le refus de prendre en compte la chrono diversité : car une même durée peut être perçue très différemment par l'adolescent délinquant, par ses parents, par la victime et par l'opinion publique représentée par les médias. Ce sont quatre temporalités complètement différentes. Vouloir aller très vite - la " réponse en temps réel " - c'est gommer cette chrono diversité et par là même, la réalité des processus qui font que les gens ont la possibilité d'évoluer par eux-mêmes.

Avec la tolérance zéro, on aboutit à une concentration sur les établissements fermés des efforts en matière d'équipement et à une asphyxie progressive des services, avec constitution de listes d'attente dont la légalité est plus que douteuse : si durant ce délai d'attente se produisait un gros problème, par exemple la commission d'un crime, il serait sans doute délicat de déterminer sur qui pèse la responsabilité : l'équipe à laquelle on a envoyé un mandat, une ordonnance à exécuter, mais qui, dans l'impossibilité de l'honorer a pris le parti de différer la prise en charge ? Au juge qui a pris la décision tout en sachant qu'elle ne serait pas exécutable immédiatement ? Ou au législateur qui sous prétexte de tolérance zéro crée de plus en plus de situations de saturation de ce genre ? Même si ce n'est pas à souhaiter, ce cas de figure pourrait bien se produire un jour, car des listes d'attente, il y en a dans beaucoup d'établissements et de services. Reste que différer de six mois une prise en charge éducative, n'a pas de sens. Six mois plus tard, on a affaire à une autre situation ; elle est pire ou meilleure, mais en tous cas plus la même.

Pour compléter le tableau, n'oublions pas l'incidence de la problématique gestionnaire. Comme la langue d'Esope, celle-ci est à la fois la meilleure et la pire des choses... Si ce n'est que depuis quelques années, on voit surtout le pire !

Dans les années 90, le gouvernement Jospin a fait adopter la LOLF, Loi d'Organisation des Lois de Finances, qui a introduit dans toutes les administrations publiques un pilotage par objectifs assortis de résultats chiffrés, censés mesurer les performances.

Ce modèle gestionnaire, appliqué partout, pose question : prenons par exemple le déploiement programmé de certaines techniques comme la visioconférence, actuellement très à la mode. Il n'est même plus nécessaire qu'un magistrat rencontre la personne dont il va décider de l'avenir : il suffit qu'il la voit à la télé !... Je caricature mais comment peut-on penser que le dialogue avec une image va produire les mêmes effets qu'un dialogue d'homme à homme, face à face ? Est-il admissible que les juges puissent y être contraints pour des raisons exclusivement budgétaires ? Cela paraît bien peu respectueux de l'humain.

Le fonctionnement administratif lui-même, ne paraît pas en adéquation avec le pilotage par objectifs : la continuité du service public exige en effet une pérennité de fonctionnement qui s'accommode mal de la poursuite de projets précaires et changeants.

Dernière critique de l'application tous azimuts de l'approche gestionnaire : une entreprise n'a qu'un objectif de production, facile à apprécier sur le plan des performances, l'augmentation de la productivité étant nécessairement profitable à une entreprise.

Tel n'est pas le cas de la Justice, qui est tenue de poursuivre simultanément plusieurs objectifs : appliquer la sanction, indemniser la victime, organiser parfois une réparation, essayer d'éduquer le délinquant... La complexité résultant de cette pluralité d'objectifs fait que nous pouvons très bien perdre sur l'un ce que nous croyons gagner sur l'autre.

A la LOLF est récemment venue s'ajouter la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui y ajoute une perspective de réduction des dépenses publiques et de précipitation des échéances, le tout accompagné d'une pratique brutale du management qui génère un stress insupportable et une situation hautement anxiogène pour le personnel.

A la Protection Judiciaire de la Jeunesse le recentrage sur le pénal, assorti de l'abandon des jeunes majeurs et du repli en assistance éducative sur les seules mesures d'investigation, constitue une fausse solution quand on sait que l'assistance éducative constitue une forme particulièrement pertinente de prévention de la délinquance, et qu'en fait de recentrage, il s'agit plutôt d'un déplacement du centre de gravité de l'intervention de l'amont vers l'aval ce qui n'est pas un progrès mais une régression.

“ Maintenant, on ne s'occupe plus des détails, on va à l'essentiel, la délinquance ”. C'est insensé ! Ces “ détails ” qu'on laisse tomber, c'est précisément ce qui enlève au passage à l'acte son caractère inéluctable ! Que dirait-on d'un médecin qui laisserait sciemment une maladie se développer chez son patient au motif que la chirurgie est la seule intervention thérapeutique qui vaille.

Dans le sillage de ces évolutions, de multiples modifications de l'ordonnance de 1945 ont vu le jour : trente ?... Quarante ? On ne les compte plus ! Bien évidemment, elles n'ont amélioré ni sa cohérence ni sa lisibilité de sorte qu'actuellement, on peut utiliser le texte de l'ordonnance dans n'importe quel sens. On pourrait donc à la rigueur, concevoir qu'elle soit réécrite. Malheureusement, le contexte idéologique actuel rend l'entreprise particulièrement périlleuse.

Pour s'en convaincre, il suffit de recenser les équivoques dans la circulaire de la PJJ relative à l'action éducative structurée par les activités de jour du 25 février 2009. Dans un article qui m'a beaucoup impressionné, une psychologue de la PJJ, Estelle Kreiss, énumère une confusion majeure entre obéissance à la loi et soumission à la norme, un refus de la complexité, et une série d'équivalences troublantes qui transforment progressivement le jeune “ sans formation ni emploi ”, ce qui au départ n'est que circonstanciel, (peut-être n'en a-t-il pas trouvé) en “ un jeune désocialisé ”, puis un jeune “ qui manque de savoir être ou de compétences ”, avant de devenir celui qui “ refuse les règles ” et, pour terminer, “ un jeune socialement dangereux d'autant plus s'il fait partie d'une bande de copains, elle-même assimilée d'emblée à “ une bande de délinquants ”.

En lisant entre les lignes, on peut ainsi découvrir dans un texte administratif a priori neutre, des glissements de sens, voire des amalgames révélateurs qui en disent long sur l'état d'esprit de ses rédacteurs

De la même façon, vous avez certainement déjà entendu des propos dans lesquels le terme “ chômeur ” équivaut à “ personne qui ne veut pas travailler ” alors qu'une telle attitude caractérise un pourcentage minime des demandeurs d'emploi. Cette sorte d'assimilation est extrêmement dangereuse.

En ce qui concerne les jeunes, les mineurs et a fortiori ceux qui ont commis des délits, on ne peut nier que le regard social porté sur eux soit actuellement extrêmement péjoratif à tel point qu'ils sont assimilés à des délinquants majeurs et qu'on ne voit plus la nécessité d'agir à leur égard de manière plus souple qu'avec des adultes.

L'association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF), dont je m'honore de faire partie, a proposé au Garde des sceaux, un projet destiné à remédier à ce que nous considérons comme des lacunes de l'ordonnance de 1945, tout en en garantissant l'esprit de la loi.

Deux points notamment avaient été délaissés dans l'ordonnance de 45 : la prise en compte de l'intérêt de la victime, qui y est très insuffisante, et la mise en œuvre des responsabilités des collectivités locales dans la réinsertion des délinquants qui en est absente.

La victime en particulier était la grande oubliée de l'ordonnance : si l'on pouvait éviter d'avoir à s'en occuper, c'était mieux, et si elle se manifestait, l'attention qui lui était portée venait bien après celle que l'on avait pour le délinquant.

Par ailleurs, si le préambule de l'ordonnance de 1945 partait, grosso modo, du principe suivant : la France n'a pas assez d'enfants pour se permettre de laisser de côté ceux qui sont délinquants, et que la responsabilité de la société, même à l'égard des délinquants y était posée clairement, dans la suite du texte, aucune mesure ne venait légitimer ou simplement encourager la participation des collectivités locales à la réinsertion des délinquants.

Or, il est absolument nécessaire que la société tout entière se sente partie prenante de la réinsertion des délinquants, que cette réinsertion ne soit pas uniquement l'affaire d'un malheureux éducateur qui se dépense en vain dans les circuits sociaux et qui, de temps en temps, rend compte à un juge. Il est nécessaire qu'il y ait une prise en charge globale et locale. L'AFMJF avait donc proposé une officialisation législative du devoir de participation des collectivités locales à la réinsertion des délinquants, ainsi que l'introduction d'une césure dans la procédure pénale entre deux phases, afin de pouvoir tenir compte dans le jugement final de l'évolution à court terme du comportement du délinquant après sa première comparution et de l'indemnisation au moins partielle de la victime.

En un mot : une première comparution au cours de laquelle le juge tranche sur l'existence de la culpabilité, entérine ou non la réclamation de la victime, pose un certain nombre d'exigences puis six mois ou un an durant lesquels le jeune se trouve " mis à l'épreuve ". Cela existe dans la législation italienne (la messa alla prova ), enfin un jugement qui tient compte du passage à l'acte, mais aussi de ce qui s'est passé après.

C'est, à mon sens, une façon de permettre à un jeune qui a fait une bêtise sans que cela soit inscrit dans ses habitudes, de démontrer qu'il s'agit d'un comportement accidentel et de donner corps à ses regrets. Peut-être aussi, cela va-t-il permettre à celui qui était lancé dans un comportement délinquant, de commencer à se poser des questions sous l'influence des éducateurs et, dans la perspective du jugement, de rajouter un peu de positif dans la balance où, au départ, il n'y a forcément que du négatif... Vous voyez l'esprit dans lequel nous avons conçu cette césure du procès pénal : il s'agissait de permettre au délinquant de prendre ses responsabilités, et, en même temps, d'assurer à la victime une amélioration de la prise en compte de ses intérêts.

Mais voilà que, bien loin de tout ceci, nous avons eu le rapport de la commission Varinard.

La composition soigneusement déséquilibrée de cette commission aurait dû lui interdire de parler d'éducation : sur ses trente-trois membres, on dénombrait trois éducateurs de formation et, sur ces trois là, un seul éducateur de base, les deux autres se trouvant depuis quelques années déjà dans les hautes sphères de la hiérarchie éducative. De sorte qu'une seule personne sur trente-trois, pouvait parler éducation en connaissance de cause, sans avoir d'ailleurs le statut social le plus favorisé (on trouvait dans cette commission des profs de droit, de médecine, des magistrats etc.) Je maintiens que, dans ces conditions, il n'était pas possible de parler sérieusement d'éducation. Et de fait, on n'en a guère parlé.

Oublions la commission Varinard ! Et passons au projet de code de justice pénale des mineurs, qui représente l'état actuel ; à moins que le gouvernement ne revienne sur ses intentions ou ne les diffère, il est bel et bien pour l'instant inscrit au programme des futures réjouissances politiques.

Ce projet est encore pire que celui de la commission Varinard dont il reprend les principales erreurs en y ajoutant de nouvelles : au niveau du vocabulaire pour commencer, on n'y a plus affaire à des " enfants " mais à des " mineurs " ce qui, mentionnons-le au passage, détruit la dimension généalogique.

Les mineurs sont les moins de dix-huit ans, point. Ce ne sont plus des enfants. Je vous renvoie sur ce sujet à un article, tout à fait intéressant, écrit par un ancien directeur de l'Education Surveillée, Dominique Charvet et qui s'intitule " Adieu les enfants ". On peut considérer cet article comme son testament spirituel, puisqu'il est décédé deux ou trois mois après l'avoir rédigé.

Les parents, ce ne sont plus que des “ civilement responsables ”, prévus pour sortir le portefeuille quand on le leur demandera, et c'est tout. Quant à ce qui pourrait être de l'ordre d'une responsabilité éducative, c'est gommé.

Autre “ innovation ” : les mesures qu'étaient la liberté surveillée et le placement deviennent des “ sanctions éducatives ”, en vertu d'un mélange volontairement entretenu entre les notions de mesure éducative et coercitive.

Les objectifs du suivi éducatif sont singulièrement réduits puisque la santé, la sécurité, la moralité, les conditions d'éducation, le développement physique, affectif ou social ne sont plus pris en considération dans l'action éducative. Désormais, la seule préoccupation de l'éducateur doit être de “ développer la maturité du mineur et sa connaissance des règles et principes nécessaires à son insertion sociale ”. Autrement dit faire de l'instruction civique un peu musclée, de la surveillance, mais certainement pas s'occuper de ce que pourraient être les problèmes de santé, de comportement, de famille de ces mineurs qui n'intéressent plus l'action éducative.

Au demeurant le suivi éducatif en milieu ouvert sera réservé aux cas les moins graves. Il ne pourra plus être prononcé par un juge pour des infractions un tant soit peu importantes et l'éducateur se bornera à veiller à ce que le mineur respecte le catalogue d'obligations mis à sa charge par le magistrat : pointage régulier au service, assiduité scolaire, participation aux examens et traitements prescrits, stages de citoyenneté, activités de jour, et réparation.

La réparation devient le tout dernier wagon du train. On ne s'en préoccupe pratiquement plus, c'est devenu un gadget, alors que quand j'ai quitté la profession, il y a quelques années, elle paraissait avoir un riche avenir ne serait-ce que parce qu'elle permettait à travers son accomplissement chez le délinquant un véritable travail psychique. Bien que cette mesure soit difficile à mettre en œuvre, parce que grande consommatrice de temps, elle pouvait néanmoins représenter la quadrature du cercle : permettre en même temps à la victime d'être dédommagée, non seulement sur le plan financier mais également sur le plan moral, et au gamin d'avoir le sentiment de se racheter, de revenir dans la légalité parce qu'il avait fait quelque chose de positif... Mais voilà ! Tout cela paraît trop subtil, trop ténu, trop compliqué, et pour tout dire trop long ; la réparation vient donc en bout de liste ! Je suis certain que, si l'on interrogeait les rédacteurs, ils avoueraient l'avoir laissée dans le code parce que “ ça fait bien ”, mais sans compter dessus pour obtenir des résultats.

Pour en finir avec le code de justice pénale des mineurs, ajoutons que la durée des mesures d'investigation est impérativement limitée à trois mois et celle du suivi éducatif à six mois éventuellement renouvelable une seule fois, ce qui en dit long sur l'ambition médiocre assignée à ces mesures.

Sur un tel chemin, nous avons de bonnes chances de revenir cent cinquante ans en arrière. Il nous faudra redécouvrir que les enfants ne sont pas des adultes, que les variations de la délinquance et de ses formes dépendent plus du climat socioéconomique que des retournements idéologiques de la politique pénale... Et bien d'autres choses que nous croyions définitivement acquises.

A moins qu'une prise de conscience inattendue des impératifs de l'écologie humaine n'amène l'opinion publique à considérer avec plus d'attention la marche d'institutions comme la Justice, ou la PJJ, et le bon accomplissement de leur mission, comme l'expression d'un état de grâce fragile qu'il convient de protéger au titre de la biodiversité... Il est bien possible que l'éducateur soit effectivement une espèce en voie de disparition qu'il faille protéger au titre de la biodiversité. A un moment où l'écologie a le vent en poupe, on devrait se rendre compte que l'environnement humain, l'écologie humaine, cela existe.

Ne pourrait-on convenir de la nécessité qu'une institution comme la justice fonctionne de manière écologique, c'est-à-dire avec le moins de retombées possible sur ce qu'on considère généralement comme les nécessités de l'épanouissement humain ?

**Jacques Riffault**

Directeur adjoint de l'IRTS  
Ile-de-France Montrouge

**L'inscription textuelle du sujet  
dans les écrits professionnels**



Le titre de mon intervention est un peu pompeux, ou en tout cas intellectualiste, mais rassurez-vous, je vais juste essayer de parler intelligemment de choses concrètes.

En guise de présentation personnelle, je voudrais me souvenir devant vous du véritable choc qu'a constitué pour moi, au moment où je débarquais dans ce secteur professionnel, il y a maintenant fort longtemps, la toute première lecture de ce qui s'appelait et s'appelle encore souvent un rapport de comportement.

Cela se passait dans un foyer de l'enfance, à la fin des années 70, où je me retrouvais à l'époque éducateur contractuel ("femme de ménage" même, selon le statut), après avoir fait pas mal d'autres choses, des études de philosophie en particulier, et occupé divers postes d'auxiliaire dans l'Éducation nationale. Et ce choc a pris pour moi la forme d'une question, récurrente depuis et que je souhaite vous transmettre – que je passe mon temps à essayer de transmettre un peu partout. Il s'agit tout simplement de se demander si on accepterait pour soi-même d'être mis en mots à la manière dont les enfants, les familles le sont dans les textes que notre secteur professionnel n'a cessé et continue de produire.

Il va de soi qu'en posant la question ainsi, on y répond : non, nous ne l'accepterions pas. Donc pourquoi faisons-nous à propos des autres, pour les autres, aux autres, quelque chose que nous n'aimerions pas que l'on nous fit ?

Evidemment, ennuyé à l'époque par une telle interrogation, et surtout par la réponse qui s'y accolait, et puis surtout me disant qu'il fallait que j'arrive à m'insérer moi-même socialement, que je ne devais pas me mettre trop en danger, j'ai mis ça au compte de l'ignorance, du manque de formation professionnelle, jusqu'à que ce problème prenne pour moi une autre forme. Le choc, éthique au départ dirons-nous, s'est transformé en un problème plus difficile parce que je me suis retrouvé, moi-même, alors que je n'étais pas quelqu'un dont on peut dire qu'il a des difficultés d'écriture, en grand embarras pour arriver à écrire quelque chose dans ce genre d'exercice. Grosso modo, je butais sur la question du contenu : quoi dire, quoi décrire, que mettre sur le papier, qu'est-ce que c'est qu'un comportement indépendamment de ce qui peut le fonder, etc. ?

Je mettais cela, sur le compte du manque d'informations et de formation. Pour autant, la formation n'a rien modifié : elle m'a simplement permis de comprendre les codes et les modèles professionnels à l'œuvre, tout en me laissant avec mes questions et mes gênes. Étant philosophe, ou en tout cas essayant de l'être, je me disais qu'il ne faut pas refouler ce type de questions, mais au contraire essayer d'y appuyer la réflexion qu'elles induisent, laquelle réflexion n'a cessé depuis, et a fini par la publication d'abord d'articles puis de livres sur le sujet. Ce sujet est donc la question de l'écrit dans les situations professionnelles du travail social, et sur les dispositifs pédagogiques susceptibles d'en changer la nature. Mes propos anticipaient finalement sur les dispositions légales en matière de droit des usagers telles que la loi de janvier 2002, mais aussi sur la réforme qui a eu lieu à ce moment-là dans le champ de l'assistance éducative judiciaire – dispositions qui ont précisé notamment la question de l'accessibilité des usagers à leur dossier, et plus généralement à tout document les concernant de près ou de loin (ce qui revient à peu près à la totalité des documents).

Ces dispositions avaient donné lieu à un débat qui à l'époque m'a paru assez significativement confus. Comme vous le savez, la dite loi de janvier 2002 prévoit l'accessibilité des usagers à leur dossier (c'est le terme consacré). On a vu se lever à partir de là toute une série d'oppositions et de résistances à ce qui est encore souvent dénoncé comme une violence supplémentaire faite aux personnes, comme un effet de l'illusion de la transparence, ou encore comme un dispositif traversé par le désir pervers de tout montrer, de tout voir.

Si l'on considère la manière dont les écrits professionnels sont encore majoritairement le plus souvent rédigés, alors en effet une part importante de ces critiques est fondée. Mais je crois qu'il faut aussi dire dans un souci de clarté que ce n'est pas la loi et ce qu'elle promeut des droits légitimes des usagers qui est ici en cause, mais que ce sont les pratiques professionnelles d'écriture qui se déploient ou non dans le sillage, dans le cadre de ce que dit cette loi. En fait les dispositions de cette loi s'inscrivent dans un mouvement général qui s'étend du champ judiciaire, le droit des justiciables (je ne me perçois pas un comme "usager de la justice", mais comme un justiciable, ce qui n'est pas la même chose), au champ de la santé, le droit des malades. Elles s'appliquent à l'action sociale et médico-sociale qui est elle-même au carrefour du judiciaire et du sanitaire.

Ces dispositions reposent sur un principe qui rassemble les deux mots mis au travail dans ce colloque : l'usager/sujet. L'alliance de ces deux mots pose évidemment problème. Est-ce qu'on peut fonder quelque chose sur le trait d'union entre l'usager et le sujet ? Je crois que c'est possible. Nous sommes tous des usagers de toutes sortes de services, mais nous sommes aussi, bien entendu, des sujets.

Ces dispositions législatives reposent donc sur le principe dit de l'usager/sujet, et reconnaissent sa place centrale dans les différents dispositifs d'aide ou de soins qui lui sont proposés, y compris bien sûr lorsqu'il s'agit d'aide contrainte. Ce dernier point concerne une part encore importante des situations rencontrées en protection de l'enfance. A ce propos, il faudra bien un jour qu'on mesure les conséquences de l'affaiblissement de l'intervention judiciaire dont je pense depuis mes débuts professionnels qu'elle est essentielle et préférable à l'intervention administrative – pour la raison très simple que nous sommes tous des justiciables, et qu'on peut donc se défendre dans le champ de la justice faisant tiers, alors que l'administration n'offre pas les mêmes garanties... Il n'est pas inutile de rappeler que le principe dit du contradictoire est un principe essentiel du droit français, et au delà de la démocratie.

Je vais faire un petit point d'histoire, parce qu'en ces temps de confusion généralisée, de succession de présents, il faut revenir à l'histoire. Dans son commentaire de l'ordonnance de 1958, le juge Chazal, connu pour son œuvre dans le domaine de la protection judiciaire de l'enfance, définissait l'autorité judiciaire de la manière suivante : “parce que judiciaire, elle confère aux mineurs et aux familles l'ensemble des garanties que tout justiciable est en droit d'attendre de la justice de son pays. Garantie d'indépendance d'abord, le juge dans ses fonctions juridictionnelles ne recevant de directive ni du pouvoir exécutif ni des autorités administratives. Garantie dans l'exigence de la preuve des faits qui motivent l'intervention. Garantie enfin dans le fait que le débat devant le juge doit avoir un caractère contradictoire, l'ordonnance du 23 décembre 1958 disposant que le mineur, ses parents ou gardiens, peuvent faire choix d'un conseil ou demander au juge des enfants qu'il leur en soit désigné un.” Telle est la philosophie de l'ordonnance de 1958, celle de l'intervention judiciaire dans le domaine de la protection de l'enfance. On voit combien le débat contradictoire y est fondamental.

Il faut quand même rappeler qu'il a fallu un rapport en 2001, le rapport Deschamps, pour “réintroduire” (selon les termes du rapport) cette procédure dite du contradictoire, fondement du droit français, dans la justice des mineurs. Et en rappeler un des moyens principaux qui est précisément l'accessibilité du dossier pour toutes les parties. Au-delà du strict respect du droit, c'est le contenu même des procédures et des mesures judiciaires de protection de l'enfance en danger qui sont en cause ici. Je cite le rapport Deschamps : “Il n'y a pas de combat dans cette affaire délicate et souvent douloureuse de l'assistance éducative, mais un souci de trouver ensemble, parfois dans la confrontation, titulaires de l'autorité parentale et autorité judiciaire, la solution propre à assurer la protection de l'enfant. Cette solution, qui peut passer par des confrontations, doit au final être acceptée par les parents qui, s'ils sont privés partiellement ou momentanément de leur autorité parentale, doivent en retrouver le plein usage dans les meilleurs délais. Ainsi les familles invitées à adhérer aux mesures imposées doivent-elles se mobiliser pour y mettre fin dans les meilleurs délais. Le respect des règles de droits, et plus particulièrement du caractère contradictoire de la procédure, est de nature à favoriser ce mouvement. C'est la connaissance de tous les éléments du dossier qui peut permettre à tous les acteurs de ce dossier, et plus particulièrement aux parties, de le faire évoluer dans un sens favorable à la famille et à l'enfant.”

Vous aurez compris que quand on parle des écrits professionnels, ce n'est évidemment pas seulement des écrits dont il s'agit, mais bien sûr des pratiques au sein desquelles ils se déploient, notamment pour rendre compte (mais pas seulement), et de la place que celles-ci donnent ou non à ceux sur qui s'exercent, ou à qui s'adressent les mesures.

J'en viens maintenant aux écrits eux-mêmes. Ces écrits, quels que soient leurs qualités ou leurs défauts littéraires ou cliniques (pauvres ou riches, bien écrits ou illisibles, intéressants ou lassants, engagés ou neutres), apparaissent comme un reflet, certes déformé, des pratiques. Ils donnent à voir souvent davantage ce qu'ils cachent que ce qu'ils disent. Leur point commun est d'être le plus souvent des écrits sur. C'est toujours sur les autres qu'on écrit, qu'on parle. Comme si celui qui écrit se trouvait en dehors de la situation, ou en surplomb par rapport à celle-ci, et pouvait en livrer une description objective (le mot est lâché), alors qu'il est bien entendu partie prenante de cette situation et qu'il en construit lui-même pour une part les représentations avec ce qu'il est, ses propres normes personnelles et professionnelles, et que c'est enfin lui comme auteur qui écrit, c'est-à-dire donne la tonalité et organise la perception synthétique de la situation par le style qu'il emploie : le choix des mots, de la syntaxe, le ton plutôt en faveur ou en défaveur de la personne... Bref tout cela se joue en effet pour l'essentiel dans les mots, dans le style, c'est-à-dire dans l'habitation personnelle de cet écrit.

Chacun peut faire cette critique lui-même, par exemple en comptant le nombre de mots ou d'expressions à connotations affectives ou émotionnelles positives, ou négatives. En déconstruisant les rapports, en y traquant les interprétations sauvages, c'est-à-dire à bien regarder ce qui est écrit, non explicité ou argumenté, ou se présentant comme des faits, en oubliant que les faits sont toujours le résultat d'une construction intellectuelle destinée précisément à les établir et à les discriminer,



à commencer par le processus qui aboutit à ce qu'on retienne tel élément plutôt qu'un autre dans un ensemble qui est forcément changeant, complexe, multiforme.

Le temps manque pour le faire ici, mais je me suis amusé souvent à pratiquer cette lecture critique pour des écrits d'éducateur. Assez souvent, on trouve 50/50 d'expressions à connotations affectives ou émotionnelles négatives et positives (exemple de connotation positive : "chaleureux, ouvert" etc. ; les expressions négatives rassemblent tout l'arsenal des ennuis, des adjectifs qui viennent qualifier les comportements qui nous ennuient). Je suis toujours surpris de retrouver cette ambivalence dans les écrits éducatifs. Je crois que cela traduit parfaitement la situation ambivalente dans laquelle se trouvent ceux qui les écrivent. Ils doivent évidemment supporter des comportements assez difficiles à supporter, mais enfin ne peuvent pas non plus complètement détester les jeunes auprès de qui ils travaillent, sans quoi ils seraient en contradiction avec eux-mêmes et donc dans des difficultés importantes. Il faut bien leur trouver quelque chose, il faut bien justifier pourquoi on est là, dans un sens ou dans l'autre.

J'en sais quelque chose, ayant moi-même longtemps occupé cette fonction éducative.

Ce sur quoi je voudrais insister est que de tels écrits (sur quelqu'un, quelques-uns), ne mettent pas que l'auteur en difficulté, mais aussi le lecteur. Quand on lit de tels écrits, on est bien obligé de croire ce qui est écrit. Mais du coup, ça ne donne pas à penser, ce n'est pas inducteur de quelque réflexion que ce soit, et donc n'aide pas dans les processus de décision, contrairement à ce que demandent parfois ceux qui ont à décider.

Et puis si le lecteur est l'usager (comme c'est le cas légitimement à mon sens aujourd'hui), il ne le dira pas forcément ouvertement mais se dira à lui-même : qu'est-ce qu'il en sait celui-là, ou qu'est-ce qu'ils en savent ceux-là de mes difficultés, de mes problèmes ? Et parfois il pourra même dire : je ne suis pas celui ou celle que vous croyez. Que fait-il alors ? Rien d'autre que de se revendiquer comme un sujet, et non pas comme un usager. Il résiste à la réduction faite de son être sujet à la place à laquelle il se trouve assigné par les circonstances ou par ceux-là mêmes qui prétendent détenir sa vérité en ses lieu et place.

Ces rapports de comportement et autres sont censés produire et transmettre une connaissance. Je ne veux pas prononcer le mot d'expertise qui est lui-même inducteur de tas de confusions, mais d'une certaine façon les personnes qui sont en proximité des jeunes ou des familles deviennent, par la relation de proximité qu'elles ont dans le cadre du mandat ou de leur exercice professionnel, des experts de ces familles-là. Autrement dit, un savoir peut surgir du sein de la mise en situation professionnelle et de la relation qui a lieu, savoir co-construit par les uns et par les autres, mais qui n'existait pas auparavant et que personne d'autre ne détient.

Tel est l'enjeu des ces écrits-là : transmettre, dire quelque chose, voire même élaborer ce savoir. C'est pourquoi je parle de modèle épistémologique, dans le sens d'un discours sur la construction du savoir. Dans ces écrits sur, il s'agit toujours de réduire les personnes qui en sont le prétexte (pré-texte, c'est-à-dire à la fois la raison pour laquelle on écrit, mais aussi, il ne faut pas l'oublier, ce qui est toujours présent avant l'existence même du texte, et qui le fonde) à des objets d'observation, de description et de diagnostic. Or ce modèle épistémologique est pris dans un imaginaire qui a la vie dure et de plus en plus dure dans le cours idéologique que connaît notre société.

Cet imaginaire est celui du savant. Cela n'a rien à voir avec le vrai savant : je parle de l'imaginaire du savant qui se veut – ou pire se croit – extérieur à l'objet de son étude, et prétend en toute innocence, et en toute puissance, mettre son langage comme le disait Roland Barthes dans les années 70 en position d'exterritorialité. Comme si on n'était pas dans le territoire à l'intérieur duquel l'écriture devient possible et a lieu.

A ce modèle conventionnel de l'écriture, Roland Barthes opposait le modèle de l'écriture, c'est-à-dire tout autre chose : l'entrée dans le jeu du signifiant, dans l'infini de l'énonciation.

Le travail social se trouve aujourd'hui dans un contexte idéologique et politique marqué par des injonctions gestionnaires toujours plus fortes, marqué aussi par la limitation toujours plus importante des espaces de liberté. L'impersonnalité de l'administration, ses procédures et règlements, deviennent de plus en plus empêchantes, la standardisation bureaucratique de plus en plus envahissante. Les difficultés que certains ont rencontré pour venir à ce colloque pourtant gratuit du Derpad en sont un navrant signe de plus. Est-il encore possible d'écrire autrement ? Est-il encore possible de s'émanciper des modèles

conventionnels de l'écriture dans les situations professionnelles que nous rencontrons ? Et si oui, après tout pourquoi ? Pourquoi essayer de s'en défaire et d'entrer dans l'écriture ? Car ce choix est quand même assez coûteux, difficile, voire douloureux pour certains. Pourquoi et pour qui, quels en sont les enjeux ? Ce sera la première question que j'essaierai de traiter.

La deuxième est qu'on peut aussi se demander si cette écriture émancipée dont je pense qu'elle est possible peut s'inscrire dans les dispositifs auxquels les travailleurs sociaux se trouvent aujourd'hui astreints, et là encore, si oui, comment et à quelles conditions.

Pour la première question, je crois non seulement qu'une telle écriture est possible, mais surtout qu'elle existe. La plupart du temps en dehors ou à côté des circuits institués de la communication professionnelle, et parfois de manière tout à fait inattendue.

Je raconte souvent cette histoire, pour moi tout à fait signifiante. Cela remonte assez loin, mais quand j'ai commencé à travailler "scientifiquement", dans une volonté de rationalité objectivable sur ces questions, j'ai fait une enquête auprès des personnels de ces établissements dans une série d'établissements qui le voulaient bien. J'ai eu l'agréable surprise dans mes échantillons (le hasard qui vient au secours du chercheur) de tomber sur un établissement qui m'a beaucoup intéressé. Il s'agissait en effet d'un établissement dans lequel les cadres, la directrice médecin psychiatre et son adjoint éducateur spécialisé chef de service dans un IME, avaient supprimé toute activité d'écriture dans le personnel, parce qu'ils estimaient que c'était perdre son temps, que ce n'était qu'administratif et bureaucratique. Il fallait plutôt qu'ils s'occupent des jeunes, des enfants et de leur famille, qu'ils se parlent et ne perdent pas leur temps à faire des rapports que personne ne lit. Les cadres, eux, loin d'être irresponsables, assumaient les tâches administratives nécessaires, c'est-à-dire qu'ils se chargeaient d'envoyer les rapports à la CDES (à l'époque), etc. On peut dire qu'ils avaient confisqué l'écriture. D'autres diraient qu'ils avaient créé les conditions pour qu'une autre écriture advienne. Je laisse cela en débat. Toujours est-il que dans ce contexte je vois un certain nombre de gens qui me servent tous à peu près les mêmes réponses à mes questions, quelle que soit leur profession: "nous, on écrit pas et on est très contents d'être débarrassés de cette histoire-là". Il fallait dans mon échantillon que je voie des personnes non qualifiées. Je tombe sur un jeune homme en fonction éducative mais non qualifié. Il assumait dans un IME la responsabilité d'une classe, constituée de neuf ou dix enfants souffrants de psychoses lourdes, et pour d'autres d'autisme... Bref, ce n'était pas facile pour lui. D'abord il me sert les mêmes réflexions que les autres, et puis en vient à m'avouer: "mais moi, j'écris. - Vous écrivez ? Et les autres le savent ? - Non, pas du tout. Parce que je ne le leur dis pas. Et c'est aussi bien, parce qu'ils risqueraient de me dire d'arrêter, de crainte qu'on ne leur demande de s'y mettre aussi."

Il me décrit alors ce qu'il faisait: une espèce de journal de bord, pour lui. Il m'a raconté l'origine de cette pratique. Un jour, peu de temps après son embauche, au moment de prendre son travail en arrivant le matin, un des jeunes du groupe dont il avait la responsabilité l'avait littéralement enlacé, comme cela arrive couramment, avec force. Il s'était trouvé dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit, qu'il s'agisse de rompre cette étreinte non voulue, ou qu'il s'agisse d'y consentir au moins pour un temps. Ce qu'il décrivait ressemblait à un effet de sidération. Il n'avait dû son salut qu'à l'intervention délicatement séparante d'une éducatrice qui, voyant des enfants un peu partout et n'entendant plus rien du côté adulte, était venue voir ce qui se passait, et les avait détachés...

Et il ajoute: "Cette histoire m'a beaucoup troublé. Parce que, vous allez rire, à cette époque, nous traversions une crise avec ma compagne. Nous nous demandions si nous ne devions pas nous séparer, sans toutefois y parvenir. Ici, vous savez, on parle beaucoup de psychanalyse. Alors je me suis dit que je mélangeais tout, que j'avais un problème avec la séparation, et j'ai eu peur de la confusion. C'est pour ça que je me suis mis à écrire, pour démêler dans ce que je ressentais, dans les difficultés que j'éprouvais, ce qui était de moi et ce qui était des autres". Il m'a aussi confié que depuis qu'il le faisait, six ou sept mois plus tard, tout allait beaucoup mieux dans son travail, dans sa vie, et que même les enfants du groupe lui semblaient différents.

Je trouve cette anecdote tout à fait exemplaire. Il avait trouvé quelque chose. Je suis un professionnel de la formation, directeur adjoint d'un IRTS, mais j'espère qu'il n'est pas allé en formation. Je ne devrais pas le dire, mais il est vrai qu'on a des raisons de se méfier du formatage, même et surtout quand on est responsable de formation.

Il existe donc une écriture possible, celle qui consiste à organiser, par la médiation du texte en train de se produire, un dialogue avec soi-même. C'est évidemment une écriture en première personne dont l'objet est la mise en mots, en ordre et en sens, donc d'abord une interrogation des relations professionnelles dans lesquelles un sujet, pour le coup, se trouve impliqué

à la fois comme acteur social occupant une fonction dans un dispositif, mais aussi bien sûr comme le sujet qu'il est et qu'il demeure dans cette fonction, et qui est la source même (comme dans cet exemple) de l'écriture en question.

Si, comme je viens de le dire, c'est la relation professionnelle avec autrui qu'il s'agit de penser et de mettre en texte, il faut affirmer d'entrée de jeu que cette relation ne pourra jamais s'élucider et restera pour toujours une énigme, l'énigme propre du sujet humain. Enigme pour soi-même, bien sûr, mais aussi pour les autres : c'est ce que nous partageons. Cela ne dispense pas d'essayer d'en penser et d'en dire quelque chose en première personne, en assumant cette position en toute responsabilité, c'est-à-dire en acceptant les limites de la subjectivité et en mettant celle-ci au travail. Ce qui importera alors, en effet, ce seront les questions que l'auteur, moi, je me poserai sur cette relation, et les tentatives de réponses qu'elles initieront, qu'il faudra confronter aux autres, à la logique, à leur congruence avec ce qui est déjà connu de la situation etc. Au fond, ce qu'il s'agira là de soutenir, c'est ce qui vient à l'idée, en commençant par se le rendre clair, et en le confrontant à tout ce qui pourrait venir le contredire : ce que Platon appelait le dialogue de l'âme avec elle-même, et que nous tenons depuis pour la pensée.

Cette écriture, lorsqu'elle est assumée comme telle, dessine pour son auteur un lieu intermédiaire entre les discours respectifs du savant qu'il n'est pas et de l'ignorant qu'il ne veut pas être, discours qui ont pour point commun que tout y soit toujours déjà joué. Ce lieu intermédiaire entre celui qui ne sait pas et celui qui veut savoir est un lieu possible pour la vérité, parce que c'est le lieu où elle se donne à voir comme manquante. C'est bien précisément parce que je reconnais que je ne l'ai pas que je vais essayer, avec mes moyens, avec le concours des autres aussi, de dire quelque chose que je puisse au moins soutenir, c'est-à-dire qui soit au moins pour moi et quelques autres défendable, vrai en ce sens-là. Ce n'est pas vrai en soi, mais déjà il faut que ce le soit pour moi et que je puisse le soutenir, l'argumenter.

Pour la même raison, c'est aussi le lieu où l'écriture se fait problématologique. Le mot est barbare, je l'emprunte à un philosophe, Michel Meyer, auteur d'un livre justement intitulé "De la problématologie". Il désigne le discours en tant qu'il s'articule aux questions qui en rendent compte, dans ce lieu d'inscription et de déplacement des interrogations et des tentatives de réponses qui leur sont données, ainsi que de leur reprise différée dans la relecture et la réécriture.

J'essaie là de décrire un mouvement, celui de questionnement de ce qui me vient à l'idée, de tentative de réponse à ces questions, et de remise en question de ces réponses : le mouvement même par lequel de la connaissance se construit. Dans ce mouvement, l'écriture (cette écriture) devient inductrice du même processus pour un lecteur qui va ainsi pouvoir entrer à son tour, par son travail sur le texte, dans le jeu du signifiant et l'infini de l'énonciation.

Je crois, pour être un petit peu plus précis, que la modalité première de cette écriture est le récit. Je pense que c'est celle-ci qui apparaît la plus adéquate. Parce que le récit, en tant qu'il est une mise en scène de l'agir humain dans laquelle nous tentons de nous rendre intelligible et de rendre intelligible à autrui une succession d'événements, y compris d'événements de pensée, qui pris isolément ne signifieraient rien d'autre que de s'être produits, construit ce qui devient une histoire, c'est-à-dire un ensemble cohérent possible.

C'est évidemment une construction, et il peut y en avoir plusieurs se rapportant à la même succession d'événements, mais si cette construction se soutient de la mise en énigme qui la provoque, elle produit alors un récit ouvert, s'interrogeant sur sa propre possibilité, donc sur sa crédibilité, se proposant et s'exposant plutôt que s'imposant à un ou des lecteurs connectés de la sorte aux mêmes interrogations.

Je voudrais aussi insister sur le fait que le récit consiste à arriver à mettre quelque chose dans la temporalité, et non pas dans une succession factuelle de présents déconnectés les uns des autres. La temporalité, c'est la modalité de l'existence humaine. Il n'y a que pour les êtres humains qu'il existe quelque chose comme un passé, un présent et un futur. Pas pour les choses, pas non plus pour les animaux. Nous seuls enterrons nos morts et craignons qu'ils ne reviennent. Cette dimension est absolument essentielle. Je crois qu'il faut réintroduire de la temporalité dans les écrits. Il faut que les écrits racontent non pas l'histoire des autres, mais l'histoire de notre relation avec les autres, ce qui est tout à fait autre chose. L'histoire des autres, je ne suis pas en situation de pouvoir la faire, ni la dire. Par contre, l'histoire de la relation que j'ai avec eux, je peux en dire quelque chose, je suis dedans, je la vis et je la construis, je la co-construis avec l'autre.

Réfléchir sur la relation tout en la racontant, comme je viens de l'exposer, les travailleurs sociaux le font tous les jours. Ils le font avec leurs collègues, leurs maris, leurs femmes, leurs amants, leurs maîtresses, ceux que voulez, tous ceux qu'ils

rencontrent et qui vont servir de déversoir aux difficultés qu'ils ont connues dans la journée. Mais l'écriture donne à ce processus une dimension que l'échange oral ne peut pas avoir. Parce qu'écrire ce n'est pas seulement nommer les choses, c'est aussi interroger la capacité des mots à représenter les choses pour un lecteur, un lecteur absent et libre de sa lecture, et qu'il faut cependant tenter de contrôler suffisamment pour que la reconstruction et l'interprétation que ce lecteur va opérer sur le texte en le lisant soit la moins éloignée possible, en tout cas pour moi, de l'intention initiale que j'avais lorsque j'ai commencé à écrire.

Dans ce contexte, et pour le dire autrement, si je veux faire voir ce que je vois (ce qui est la transmission dans l'écriture), faire comprendre ce que je crois avoir compris et ainsi de suite, il me faut en même temps faire voir comment je vois ce que je vois, comment je pense avoir compris ce que je dis avoir compris. La mise en situation d'écriture oblige et permet tout à la fois de voir et de se voir en train de voir. Cette possibilité et cette obligation lui donnent une place privilégiée dans les processus de pensée, et c'est sans doute là la véritable source à laquelle elle doit être reconnectée.

Vous voyez : je ne dis pas que l'écriture est nécessaire pour communiquer. Je ne pense pas que l'écriture soit d'abord un instrument de communication, mais d'abord une des modalités de la formalisation d'une pensée.

Cette écriture doit être enfin conçue comme réécriture, parce que comme disait Michel Foucault, écrire c'est toujours réécrire, et chacun peut en faire l'expérience. Cela va avec plus ou moins de répétitions, mais moi qui écris beaucoup, il est très rare que je ne réécrive pas quatre fois le même texte. Avec des modifications, bien sûr : ce n'est jamais le même. Un moment vient où j'arrête le processus de la réécriture, qui sinon n'en finirait pas. Un tel type de texte, forcément, ne sort pas comme ça, du premier jet. C'est un lieu d'élaboration de sa pensée, précisément : quand on cherche les mots, le meilleur mot, la meilleure manière de s'exprimer, on fait du travail de pensée, pas du travail d'écriture, du travail de pensée par la médiation du travail d'écriture.

Ecrire, c'est donc toujours réécrire, et par là entreprendre de changer sa façon de penser. Et puisque l'écriture c'est cela, cette écriture a alors un effet sur son auteur. Et de là sur les relations de celui-ci avec les personnes concernées par son écriture, et donc aussi, si on veut aller jusqu'au bout, sur les personnes elles-mêmes. Ecrire sur la relation que j'ai avec quelqu'un d'autre dans le cadre professionnel de notre rencontre contribue à faire que celui-ci change. Ce n'est donc pas du temps perdu. Ce n'est donc pas quelque chose à faire à côté, ou en plus, mais quelque chose d'essentiel. On entrevoit alors non seulement pourquoi cette écriture est possible, mais aussi pourquoi elle est nécessaire. Non seulement parce que c'est en elle que peut s'élaborer et se penser l'acte professionnel, et puis le transmettre, mais aussi parce qu'elle peut constituer en elle-même un tel acte, pour les raisons que je viens de d'énoncer.

Dans l'univers institutionnel et les contraintes qu'il implique pour tous, cet espace d'écriture est aussi un espace de liberté pour le sujet que nous sommes, pour le travailleur social. Ecrire régulièrement, me disait récemment une éducatrice, c'est reprendre possession de sa vie professionnelle. C'est ainsi qu'elle le formulait : "reprendre possession de sa vie professionnelle." Je ne ferai pas le commentaire, mais à travers le choix du terme "reprendre" se laisse deviner le sentiment que sa vie professionnelle lui est ôtée...

C'est enfin, et pour les mêmes raisons, un lieu de resubjectivation des acteurs. Car l'institution, l'organisation, désubjective les personnes, ne l'a jamais fait autant qu'aujourd'hui. On est en permanence face à des invitations à être le moins possible sujet, mais à être autre chose, une pièce dans un fonctionnement.

La deuxième question est celle de l'inscription d'une écriture émancipée des modèles conventionnels dans les dispositifs institués de la communication professionnelle dans le travail social. Elle est très étroitement liée à celle de l'adresse, s'il est vrai comme je le crois qu'il n'y a pas d'écriture sans adresse.

Dans un texte de 1972 consacré à l'écriture de la recherche en sciences sociales, Roland Barthes écrivait : "Le travail de recherche doit être pris dans le désir. Si cette prise ne s'accomplit pas, le travail est morose, fonctionnel, aliéné. Pour que le désir s'insinue dans mon travail, il faut que ce travail me soit demandé. Non par une collectivité qui entend s'assurer de mon labeur et comptabiliser la rentabilité des prestations qu'elle me consent, mais par une assemblée vivante de lecteurs en qui se fait entendre le désir de l'autre."

On croirait qu'il l'a écrit hier – pour aujourd'hui. Parce que le “morose”, le “fonctionnel”, “l'aliéné”, “la collectivité qui entend s'assurer de mon labeur et comptabiliser la rentabilité des prestations qu'elle me consent” : voilà décrite exactement la réalité dans laquelle on est aujourd'hui.

Il faut donc que ce travail me soit demandé, qu'il soit pris dans le désir. Ce qui est vrai dans l'écriture de la recherche est vrai pour les écrits du travail social.

Pour qui écrit-on donc ? Au delà de ce que dit désormais la loi (les usagers peuvent prendre connaissance de leur dossier etc.), c'est évidemment pour celui et ceux qui bénéficient (dans le meilleur des cas) de l'aide, qu'elle soit contrainte ou non. Il faut distinguer ici une chose très simple : ce n'est pas la même chose que d'écrire pour et écrire à. J'écris au juge, à l'inspecteur (ou plutôt à l'agent territorial, désormais), j'écris au directeur de telle institution etc. Mais j'écris pour la famille, et surtout pour les enfants qui sont les principaux bénéficiaires, supposés en tout cas, de l'action. Cela signifie, au delà de la lecture possible que ces derniers pourront en faire puisque la loi les y autorise, qu'il doit pouvoir être lisible par eux.

Là se pose la question de la langue. Je crois que la langue des écrits professionnels du travail social ne peut pas être autre chose que la langue commune, celle qu'on parle ensemble, entre nous, hors du jargon professionnel. Il faut en parler parce que la langue commune, le français que nous parlons subit de graves attaques. Il y a des endroits où on ne sait plus quelle est la langue commune.

Cette question de la langue peut nous entraîner assez loin. Je suis allé faire une formation sur la question des écrits aux Antilles. Le travail social se déroule en créole (ce qui est normal puisque la principale population qui bénéficie du travail social parle cette langue). J'ai demandé aux travailleurs sociaux : “comment faites-vous quand vous avez le sentiment que quelque chose qui est dit en créole représente vraiment le sujet, quand vous voulez par exemple citer la parole de quelqu'un et que la traduction ne va pas de soi ? - On écrit : Il dit, en créole... et on met la traduction française.”

Ce qui donne une idée de la schizophrénie de ces situations. Je les ai invités à aller lire et rencontrer des gens comme Patrick Chamoiseau ou d'autres écrivains antillais qui essaient de trouver des correspondances. Bien que son talent soit de réussir à rendre quelque chose du chant créole dans la langue française, quand Patrick Chamoiseau n'y parvient pas, il écrit en créole et ajoute une note en bas de page en précisant bien : “traduction approximative qui perd l'essentiel”.

On me dira que les travailleurs sociaux ne sont pas des écrivains. Si. C'est un des enjeux de leur métier. Les travailleurs sociaux écrivent l'histoire des personnes qui sont en difficulté, l'histoire des pauvres, des victimes de la société, l'histoire des peuples... L'enjeu est de taille.

A la sortie de ce magnifique livre dirigé par Pierre Bourdieu, je me suis demandé pourquoi il fallait une palanquée de laboratoires de sociologie pour écrire un livre qui s'intitule *La Misère du monde*, fondé sur les interviews des personnes, alors que s'il existe des professionnels qui peuvent témoigner, dire, connaître et faire connaître la misère du monde, ce sont les travailleurs sociaux...

On n'écrit pas simplement pour que les gens comprennent quelque chose. Il ne suffit pas que mon écrit soit lisible (c'est déjà bien s'il l'est) et compréhensible par les gens, mais il faudrait surtout que ceux qui pourraient le comprendre puissent en faire quelque chose pour eux. C'est le seul intérêt. Si je cherche cela, si alors que je suis en train d'écrire je me pose cette question (qu'est-ce qu'il va pouvoir en faire pour lui, qu'est-ce qu'ils vont pouvoir en faire pour eux ?), alors je n'écris plus tout à fait la même chose. Je crois même qu'on écrit tout autre chose. Autrement dit, quand on essaie d'appliquer ce principe, cela change tout. Cela change le choix des mots, la syntaxe, la tonalité, le contenu des textes.

Cela ne veut pas dire qu'il faut s'appuyer sur ce principe pour censurer ce qui doit être dit ; il invite plutôt au respect et à la reconnaissance humaine des personnes, précisément comme des sujets, des gens qui vont recevoir quelque chose, en faire quelque chose dont je ne sais pas ce que ce sera. Je ne cherche pas nécessairement à les manipuler pour qu'ils fassent ce que moi je voudrais qu'ils fassent. J'écris pour des sujets, et non les usagers d'un service, y compris dans les propos parfois très durs, ou en tout cas douloureux, que nous sommes souvent amenés à devoir tenir dans leur intérêt et dans celui de leurs enfants.

Le reste, comment inscrire cela dans les circuits institués de la communication professionnelle, est une question de pure politique. Il s'agit en réalité d'adapter un texte à un contexte communicationnel de demandes obligées et de réponses attendues, sans renoncer à l'essentiel. L'important est qu'il y ait d'abord un texte. Ensuite, je ne peux pas envoyer n'importe quoi à n'importe qui. Il faut développer des stratégies de communication, pour faire en sorte que mon texte, adressé en premier lieu aux personnes qui en sont le prétexte, soit aussi lisible, et pas rejeté, par d'autres (qui sauront très bien le remettre à partir de la place où ils sont). Que faut-il modifier pour éviter le rejet du texte par tel ou tel partenaire important ? Que faut-il concéder pour que mon texte ne soit pas immédiatement jugé défavorablement ? Comment accompagner le texte pour qu'il n'y ait pas de confusion dans son statut ? Comment donner les clés de la lecture ?...

Dans tout cela, il ne s'agit que d'un travail sur le texte pour l'adapter à un contexte. Mais pour tenir cette position, il faut en effet d'abord se sentir soi-même sujet, libre, et responsable des idées qui sont les siennes.

Toutes ces réflexions sur les écrits débouchent alors sur le nécessaire travail de subjectivation, c'est-à-dire de reconnexion des acteurs sociaux et professionnels que nous sommes aux sujets que nous demeurons, sujets qui restent la véritable source de toute relation, de tout lien, de toute écriture. Ce travail implique évidemment chacun et sa sécurité intérieure, mais aussi les institutions et la sécurité qu'elles permettent ou ne permettent pas.

C'est ici, je crois, que la psychanalyse comme théorie et comme pratique peut se révéler tout à fait précieuse pour les travailleurs sociaux et leurs institutions.

Pour terminer sur ce point, la question de l'écriture renvoie bien entendu à l'éthique : comment devons-nous vivre ensemble, et quels sont les principes communs qui vont rendre cette vie non seulement possible mais désirable ? Car sans désir, il n'y a rien.

L'éthique convoque nécessairement la politique : quelles sont les règles communes qui peuvent garantir l'exercice de ces principes ? D'où l'idée, que j'avance ici, d'une politique institutionnelle de l'écrit, qui serait le contraire absolu du formatage, une authentique politique dans laquelle il s'agirait d'élaborer dans les services, avec les partenaires, représentants des usagers compris, et dont l'acte fondateur serait la question renvoyée à tous, ou revisitée régulièrement : pour quoi et pour qui écrivons-nous ?

**Michel Chauvière**

Sociologue - Directeur de recherche  
au CNRS - Membre du CERSA -  
Université Paris 2

**Le service public comme  
condition de la clinique**



Je profiterais de la dernière remarque de Jacques Riffault pour préciser mon sujet de préoccupation. J'adhère totalement à cet idéal de pratique que je m'efforce de m'appliquer lorsque j'écris. Ceci étant, je ne me préoccupe pas toujours de savoir comment l'autre va recevoir ce que j'écris, j'écris aussi parce que j'ai envie d'écrire. Quant au résultat, on verra bien !

Ce n'est pas toujours stratégique l'écriture, la pulsion à écrire, ça existe et d'ailleurs, ça fonctionne comme la pratique du jogging : plus on en fait, plus on a envie d'écrire. Sans doute, du point de vue chimique, des phénomènes de dépendance s'installent-ils. C'est un aspect du rapport à l'écriture qu'il ne faut pas nier : le plaisir pris à écrire, jusqu'à la dépendance.

Je me souviens de cette formation faite avec Jacques Riffault pour Promofaf, il y a quelques années : j'aimerais savoir si ces personnes ont continué à écrire ? Et dans quel cadre ?

Si des questions se posent en formation, ce sont bien celles-ci : à qui s'adresse-t-on ? Comment ? avec quel succès ? Et, parce qu'il faut bien à moment donné faire les comptes, à quoi ont servi tous ces efforts d'écriture ?

Une anecdote : je me rappelle d'un DSTS réalisé par une personne qui n'avait pas son Bac. Elle a fini par en faire deux livres, s'affirmant ainsi comme spécialiste dans son champ. Promotion sociale remarquable ! Un jour elle m'a avoué " ... finalement j'aimerais bien écrire des romans policiers... ", ajoutant même quelques détails inattendus qu'elle avait envie de mettre dans ses romans ; ainsi, de l'écriture professionnelle elle était passée à une autre écriture ; l'écriture la " travaillait " ; malheureusement, je ne sais si elle a poursuivi dans cette direction ...

Aujourd'hui, je m'intéresserai davantage, en complément peut-être, à réfléchir aux conditions de possibilité de telles pratiques, y compris en passant par l'écriture, y compris en passant par l'enregistrement des désaccords, lorsque ces pratiques impliquent des sujets : non seulement l'utilisateur-sujet mais également le professionnel-sujet, car il y a du sujet des deux côtés, aussi respectables l'un et l'autre, aussi opposables l'un à l'autre.

Ne l'oubliez pas : vous n'êtes pas des sujets aliénés au désir ou à la toute puissance supposée d'un usager qui aurait toujours raison sur ce qu'il faudrait faire, dire ou écrire, pour lui rendre service au maximum. Après tout, l'usager aussi peut se tromper quant à ce qui est bon pour lui.

Ce qui m'a amené à ce que je vous propose aujourd'hui, c'est la découverte du DERPAD : une sorte d'OVNI dans le système institutionnel actuel. Un Groupement d'Intérêt Public, ce n'est pas si courant aujourd'hui : on y trouve le mot " public " et c'est cela qui a excité ma curiosité : pourquoi donc public ? Non pas " service public " au sens classique certes, mais tout de même " Groupement d'intérêt public " associant des partenaires sociaux, des agences régionales, des ministères ou des branches de ministères. Et tout ceci à l'heure de la RGPP, c'est-à-dire d'une réorganisation par le haut, fonctionnelle, rationnelle.

Je me suis demandé quelle était cette étrange structure, qui menait non seulement une action culturelle – puisque des journées comme celles-ci sont de l'ordre du culturel ainsi que les " Mardi au DERPAD ", les séminaires, etc., je vous renvoie à la plaquette - mais également une action clinique avec des consultations, des suivis de professionnels, des groupes de parole, etc. Toutes sortes d'activités où, d'emblée, je vois que ce GIP n'est pas dans l'axe des recommandations de bonnes pratiques, pas dans un axe normé, mais dans un espace-temps libéré, libre où il se passe des choses tout à fait intéressantes, d'où j'ai sorti trois signifiants importants : public, culturel et clinique. C'est quand même intéressant ! Ajoutez-y que, sur le plan clinique, le travail se fait sur un mode " confidentiel " - le mot est écrit dans la plaquette – c'est-à-dire sans nécessité de passer par la voie hiérarchique pour une demande d'autorisation, voire pour un chèque psy comme ça se pratique maintenant dans les entreprises où il y a du malaise chez les professionnels. Je pense bien sûr à France Télécom : juste avant de vous suicider, vous avez droit à un chèque psy (mais oui ça se vend ! tout comme les chèques-emploi-services ou les chèques-vacances) " Je veux bien vous payer quelques heures de psy, ça vous ferait du bien et la prochaine fois, ça vous éviterait de vous suicider ".

Pour en revenir au DERPAD, ces caractéristiques spécifiques m'ont donné à réfléchir : y aurait-il un rapport entre le fait de choisir un statut de droit public, même si c'est une forme tardive du droit public, et un objectif clinique ? Peut-on établir des liens entre public et clinique ? La réponse évidemment n'est ni simple ni dogmatique. Je ne soutiendrai pas que le service public serait la condition sine qua non de la clinique, d'autant que celle-ci est souvent née hors du service public et s'est développée contre lui, mais quelquefois aussi en son sein – voir l'histoire de la psychiatrie et de l'anti psychiatrie. De manière générale, la possibilité de développer des espaces-temps cliniques dans les institutions publiques n'a pas toujours été facile.

Mon propos aujourd'hui sera de démontrer que, d'une certaine manière, service public et clinique partagent un certain nombre de valeurs et de normes et que le service public, ou la référence au public, n'est pas la moins mauvaise condition de possibilité d'un espace-temps clinique ; et ce tout particulièrement lorsqu'il est question de l'enfance, prise au sens le plus



large du terme.

Je me propose donc de développer trois axes : dans un premier temps, revenir sur ce que public veut dire, notamment dans la tradition française républicaine, la “ chose publique ” ; ensuite ce que clinique veut dire (Je précise tout de suite que je ne suis pas clinicien et donc je ne parle pas de l'intérieur d'une pratique clinique, mais en tant que sociologue qui observe qu'il y a des pratiques cliniques et un rapport des acteurs à cette chose-là ; cela fait partie de mon droit d'accès à la question clinique, pariant sur une sorte de neutralité axiologique à la Max Weber) ; enfin, je souhaiterais montrer qu'il est primordial que des espaces-temps plus protecteurs des métiers se développent, afin de faciliter ce rapprochement du public (même si sa mise en œuvre est consentie à des associations loi 1901) et de l'esprit clinique.

1. Qu'en est-il donc du public ? En tant que français, nous avons avec cette question une proximité que d'autres pays n'ont pas. Chez nous, en France, le public s'oppose aisément à ce qui serait privé. Cette différenciation forte fait partie de notre imaginaire commun et nous en connaissons tous des preuves dans notre vie quotidienne.

En premier lieu, il s'agit de la prise en charge légitime de certaines fonctions par la collectivité : ainsi la Justice, fonction régaliennne, relève sans grande discussion du secteur public, bien que certaines de ses mises en œuvre aient été privatisées, je pense aux prisons pour enfants, par exemple. Mais il y a également l'école, l'Aide sociale etc. ; ce sont des fonctions régaliennes organisées de manière publique ou quasi publique, selon des principes très forts tels que le principe d'égalité.

A cet espace-temps public s'opposerait tout un ensemble de choses relevant du privé : par exemple, la libre entreprise ou le libre commerce, mais aussi l'espace-temps familial qui, de ce point de vue, est à cheval sur le public et le privé : “ public ” si l'on considère le contrat de parentalité qui laisserait à penser que la famille relève du droit public, mais “ privé ” parce c'est un droit fondamental de l'individu que de fonder une famille et d'élever ses enfants sans avoir besoin de répondre à des normes spécifiques, hormis les règles générales du code civil. Et puis aussi le for intérieur, la sexualité sont en grande partie encore - et heureusement - de l'ordre du privé, de même que les activités choisies ou le libre choix. J'insiste sur le libre choix, qui dans le rapport aux institutions est surtout un marqueur privatiste loin de toute idée publique, ce qu'on trouve explicitement dans la loi 2002-2... Mais il y a de tout dans la loi 2002-2, “ à boire et à manger ”, et de ce fait, elle n'est pas avare de contradictions. On y lit par exemple qu'il y a libre choix sauf si des nécessités l'empêchent... En fait, pour qu'il y ait libre choix, il faudrait qu'il y ait un excès d'offres, ce qui n'est pas le cas. Il n'y a pas libre choix dans les queues, ni dans les files d'attente, etc.

En tout état de cause, ce libre choix signe quelque chose qui n'est pas de l'ordre du sujet singulier, me semble-t-il, mais plutôt d'un acteur rationnel qui aurait, comme dans un grand magasin un choix permanent de consommateur face à une offre copieuse, ce qui est loin d'être le cas dans le secteur social.

Puis il y a aussi la stratégie des usagers qui, de ce point de vue, relèverait du privé. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, l'usager a de l'histoire, il a même une histoire et il fait des histoires... c'est son rôle ! Je suis entièrement d'accord avec cette formule, à condition que l'on ne parle pas des usagers nominalement mais plutôt des “ rapports sociaux d'usage ”. Depuis déjà un siècle, il existe en France des rapports sociaux relativement organisés entre ceux qui produisent des services et les gens qui les reçoivent, qui en bénéficient ou en sont victimes, qu'on les appelle ayants-droit, justiciables, locataires, familles au sein de l'UNAF ou des UDAF ou autres...

Pour les pouvoirs publics, ces différents intérêts privés sont toujours susceptibles de fomenter des contre-pouvoirs. C'est le grand risque des contre-pouvoirs privés, ces acteurs collectifs qui, lorsqu'ils se développent, cherchent toujours à diminuer sinon à faire disparaître le champ couvert par le secteur public.

Deux exemples de cela : en dénonçant des situations parfois exclusives ou abusives, les associations critiquent en réalité le monopole de la définition de l'intérêt général par les pouvoirs publics, estimant qu'ils sont aussi coproducteurs de l'intérêt général : voici un point de jonction tout à fait important entre le privé et le public ; ou bien encore, au moment où l'on veut moderniser les choses, on constate des dysfonctionnements : nous sommes en pleine période de modernisation et par conséquent - qui veut noyer son chien l'accuse de la rage - rien ne va plus dans le secteur public : les fonctionnaires coûtent trop cher, sont trop nombreux, ne foutent rien, etc., les services publics dysfonctionnent, les usagers ne sont pas contents, les familles ne sont pas contentes de l'école... C'est une stratégie : faire dénoncer ces dysfonctionnements par les gens du privé ou à l'inverse par les gens du public mais en s'appuyant sur ceux du privé, c'est tout un jeu, une dialectique complexe.

Pour autant, il faut rappeler que le secteur privé - ou dit privé car il s'agit toujours de constructions complexes entre l'initiative privée et la commande publique - n'est pas en apesanteur juridique, il est régi par des normes juridiques établies.

Quelques exemples : le code des contrats, le code du commerce, le statut des sociétés, la loi de 1901, le droit du contentieux, le droit civil du mariage, du démariage, la propriété, les droits et devoirs d'éducation, les libertés publiques, l'ordre public et aussi le droit des usagers. Ce dernier a été organisé tout récemment par la loi, dans un créneau historique très court, mais productif, à la fin du gouvernement Jospin. Cela se joue entre les années 1998/1999 et l'année 2002. Ensuite, après avril, exit le droit des usagers, sauf peut-être dans la loi de 2005 sur le handicap, qui va consacrer les droits à la citoyenneté des personnes handicapées ! Ce qui reste d'ailleurs très curieux : comme si, tout à coup, l'on découvrait par la loi qu'ils sont citoyens ! Est-ce à dire qu'ils ne l'étaient pas précédemment ? Pourquoi a-t-il fallu rajouter en 2005 qu'ils doivent être aidés dans leur citoyenneté ? Et pourquoi pas également rappeler que les homosexuels sont des citoyens, que les femmes sont des citoyennes... Tout cela étant normalement acquis depuis déjà très longtemps, pourquoi ajouter un tel signifiant pour la catégorie très particulière des personnes handicapées ? Personnellement, j'y vois davantage une dérive communicationnelle qu'un vrai progrès social.

Nous voilà donc dans une combinaison difficile et complexe de régimes normatifs, potentiellement en conflit. Nous sommes au cœur de conflits entre ce qui se construit en tant que " public " et ce qui se construit en tant que " privé ". Et dans le secteur social plus encore, parce que l'interpénétration du public et du privé y est aussi ancienne que le social lui-même. Par exemple, le recours aux associations devenues " délégataires " pour le compte de la puissance publique, ou " mandataires " pour prendre la terminologie européenne, tout cela a déjà plus d'un siècle d'existence, avec des variations importantes, non seulement du côté de la Justice des mineurs mais aussi du côté du médico-social.

C'est structurel dans notre tradition et cela se traduit aussi sur le plan financier : le prix de journée correspondait à la possibilité d'une prise en charge quasi-totale par la puissance publique des frais entraînés par la mise en œuvre d'un service ou d'un établissement habilité, y compris les déficits. C'est cela qui actuellement est en train de se défaire, renvoyant le monde associatif vers son identité spécifique, privée, et aussi vers d'autres ressources que publiques (mécénat d'entreprise, solvabilité des usagers/clients, commerces en tous genres).

Ce qui va se passer prochainement en Seine-Saint-Denis est important à suivre. Le président du Conseil général de Seine-Saint-Denis a présenté un budget en déséquilibre, ce qui est interdit par la loi. En conséquence, le Préfet va intervenir, renvoyer le dossier à la Cour des Comptes et demain, quand tout ce petit monde aura fait son travail, le président du Conseil général pourra dire aux associations : " Nous ne pouvons plus financer, je ne finance plus à hauteur des engagements passés ". Ce qui revient à leur dire : " Vous êtes privés, restez-le et débrouillez-vous pour trouver de l'argent ailleurs ".

La directive services, européenne, montre également qu'effectivement il y a aujourd'hui un conflit de normes, qui cache, en vérité, un conflit de conceptions de la société, alors que, pendant un siècle, l'interpénétration du privé et du public s'est faite de façon très enrichissante.

Pour résumer : chez nous, en France (et j'insiste à dessein car nous sommes justement nous, français, en conflit avec le reste de l'Europe sur ces questions de fond) le service public incarne un principe supérieur, à la fois en droit, en institution et en actes. C'est la clef de voûte du système, c'est l'outil principal de l'État plutôt interventionniste que nous avons connu jusqu'à présent, notamment sous la forme de l'État-providence.

Dès lors, être public, c'est la caractéristique commune de tout un important ensemble d'institutions qui nous sont familières : les administrations, les entreprises de production de services, les SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) mais aussi, et cela nous intéresse davantage, ce qui se passe du côté de la Police, de la Justice, de l'Armée, de l'École qui reste, sans aucun doute, quoiqu'on en dise, la plus belle réussite du service public, car ça marche tous les jours et pour une gestion de masse considérable, il faut le rappeler !... Le public, c'est tout cela, c'est encore la PMI, la Psychiatrie, l'Aide sociale à l'enfance et la Sécurité sociale.

D'ailleurs, nous n'avons guère d'alternative ! Ce ne sont pas les familles qui vont s'occuper de la scolarité toutes seules, surtout si elles doivent payer demain les services d'Academia. Mais tout peut arriver ! Si on fait sauter le principe du service public, c'est Academia et consorts qui prendront le marché. Tout est déjà en place du reste. Il nous faut donc rester extrêmement vigilants et tenir fermement ce à quoi nous tenons. Si nous voulons que l'École reste publique, avec le projet égalitaire, l'objectif d'une offre possible pour tous, d'un accès pour tous y compris sectorisé, il faut le faire savoir, il faut le dire, sinon le modèle alternatif déjà en place l'emportera : ce sera Academia généralisé, ce seront des choix électifs et sélectifs en fonction des ressources et la banlieue populaire précarisée en souffrira encore plus qu'aujourd'hui.

2. Cette notion de “ public ” repose sur des fondements juridiques d’importance ; pour rappel, elle a été déclinée autour de principes qui lui sont propres notamment les trois principes de continuité, égalité et mutabilité (ou adaptabilité), auquel se sont rajoutées parfois la gratuité ou la quasi gratuité. Plus récemment, ont été intégrés dans cet ensemble les principes de neutralité et de droit des usagers. Bon nombre d’associations, qui font de fait “ fonction de service public ”, ont fortement repris à leur compte ces valeurs.

En cela, le “ public ” est un outil d’intégration, de cohésion sociale, garantissant par son existence et son activité que des groupes socialement et géographiquement défavorisés ne se voient pas interdire l’accès à des biens jugés essentiels. Tout cela est vrai des services en réseau et vous suivez, comme moi, la bataille actuelle pour re-publiciser l’eau à Paris. Nous voyons désormais d’étonnants slogans publicitaires sur les panneaux municipaux : “ Un nouveau service à domicile ”. Tiens, tiens ! Avant, c’était un service public et c’est en train de le redevenir. C’est également vrai, avec des variations, pour les services plus redistributifs que prestataires, la Sécurité sociale par exemple, les services scolaires, les services sociaux et bien d’autres encore.

Une remarque encore sur un point de théorie. Le service public participe du processus de démocratisation de la société en contribuant à l’universalisation des droits politiques, puis des droits économiques et sociaux reconnus aux citoyens. Pour quelle raison est-il nécessaire de le préciser ? Parce que les droits des usagers ne sont pas des droits princeps, mais seulement des droits dérivés. Les droits princeps, ce sont les droits politiques, dont dérivent une série de droits qui ont été progressivement gagnés : droits économiques, droits sociaux, droits des usagers, plus tardivement. Il importe de ne pas prendre la question du droit des usagers en soi, parce qu’un usager en soi, ça n’existe pas. C’est une construction historique. Certains groupes sociaux ont effectivement et depuis bien longtemps brandi la question des droits des usagers comme bannière, comme fanion : les locataires organisés, la CNL, la CGL, les mouvements familiaux... ; même l’Union Nationale des Associations de Parents d’Enfants Inadaptés, l’UNAPEI bien connue de tout le monde est un mouvement historique d’usagers, protestant dans les années quarante, contre le fait qu’on ne prévoyait rien pour leurs gamins “ qui n’avaient rien à se reprocher, eux, alors que l’on faisait beaucoup plus pour les délinquants et les cas sociaux ! ” Sur ces bases, on a vu des parents sortir leurs gamins lourdement handicapés dans la rue pour les montrer et exiger des politiques des autorités publiques, un peu comme l’a fait plus tard Act-Up pour le SIDA. Une même violence symbolique a été utilisée dans les années quarante par les parents d’enfants inadaptés !

Le droit des usagers a donc été ainsi patiemment construit. Mais, pour autant, l’UNAPEI n’a pas eu besoin de se déclarer “ usager ” pour développer sa stratégie. Se déclarer “ parent d’enfants inadaptés ” était et reste d’un bien meilleur rendement politique que de se nommer “ usager ”. Ils n’emploient pas le terme d’usagers alors qu’ils sont un authentique mouvement social agissant dans les rapports sociaux d’usage, un mouvement de gens qui protestent contre l’absence de réponse à des besoins fondamentaux pour leurs propres enfants. Sous l’angle des mobilisations sociales, il y a déjà beaucoup d’histoire dans cette affaire-là !

Le droit des usagers est donc un droit dérivé et non un droit premier et c’est primordial pour relativiser l’impact de la norme issue de la loi 2002-2. Autant vous le dire tout de suite, je ne crois pas à la fable du “ sujet au centre du dispositif ”, c’est de la pure rhétorique qu’il importe de situer dans son temps. Elle cache, elle dissimule, elle fait passer une réforme structurelle infiniment plus importante. Le contenu des soixante-dix derniers articles de cette loi ne concerne absolument pas la question des usagers, mais convoque l’usager pour justifier une remise en forme globale des relations entre l’autorité publique et les organisations de mise en œuvre, financées par les fonds publics. Autrement dit, la loi 2002-2 prépare la directive services, européenne et les réorientations d’aujourd’hui.

C’est un texte d’anticipation qui est passé grâce à une très belle rhétorique humaniste d’accompagnement : “ Le sujet au centre ”. À d’autres ! S’il était au centre, le sujet, ça se saurait ! On y mettrait les moyens ! À mon avis, mieux vaut ne pas se laisser bercer par ce genre de textes - il en sort malheureusement beaucoup de textes de ce genre ces derniers temps -, tant ils sont fabriqués avec tous les ressorts de la communication politique pour vendre un faux semblant d’humanisation masquant des transformations structurelles de fond, dont les effets vont à l’encontre de ce qui est annoncé.

En ce qui concerne “ les usagers ” (si “ usagers ” il y a, ce dont je ne suis pas sûr) il faudrait aussi rappeler que, dans le code civil de 1804, un usager était un membre de la communauté qui jouissait d’un droit d’appropriation des bois et des pâtures appartenant à cette collectivité. C’est un élément fondamental pour aborder cette question. L’usager n’est donc pas un client ni un consommateur, même si à l’évidence, aujourd’hui, il tend à le devenir de plus en plus. S’il existe un possible usager, c’est un membre de la collectivité qui a des droits sur celle-ci. En d’autres termes, c’est un ayant droit. Le terme est tombé en désuétude avec le déclin annoncé maintenant depuis vingt ans de la Sécurité sociale. On a oublié le terme d’ayant droit, et pour cause. Avant d’être usager, adulte, handicapé, enfant, voire même justiciable, nous sommes des ayants droit, nous

avons un droit de tirage sur la collectivité. C'est le fondement de ce qu'on appelle l'assistance et qui remonte à la Révolution française. Il est tout à fait important de le rappeler : l'assistance n'est pas l'assistanat, l'assistance est un droit, celui d'être protégé.

Ce droit serait inconditionnel si, depuis deux siècles, nous n'avions pas cessé d'y ajouter de la conditionnalité, jusqu'au RSA qui est à la limite du workfare : " Fais un effort pour travailler et on t'aidera mais si tu réponds négativement deux fois de suite, on ne sait plus ce que tu vas devenir ". On majore la conditionnalité de ce droit et pourtant historiquement, on devrait se situer dans un principe d'inconditionnalité, a fortiori pour l'enfant.

En effet, s'il y a un principe d'inconditionnalité, c'est bien à l'enfant d'abord qu'il doit s'appliquer, y compris à l'enfant délinquant. Je vous rappelle que l'ordonnance du 2 février 1945 à laquelle référence a été faite, est une loi qui ne met pas de conditions à la prise en charge. Elle invite les acteurs à s'organiser dans telle ou telle direction mais ne la soumet pas à conditionnalité. Il y a un critère d'âge, celui de la majorité, dix-huit ans, avec lequel actuellement on jongle habilement : " Vous comprenez, disait Madame Dati, du point de vue des usagers, quand une vieille dame se fait arracher son sac à main, peu lui importe que son agresseur ait 16 ans ou 18 ans ! " Dire ceci, lorsqu'on est Garde des Sceaux, cela signifie tout simplement qu'on travaille à reconstituer des représentations d'autrefois, liées à la dangerosité plus qu'à la solidarité.

Dans cette approche, le point de vue des victimes (faux usagers, en l'espèce), devient le point de vue démocratique par excellence, celui au nom duquel on juge de la gravité de la délinquance. C'est revenir à l'approche pénale du dix-neuvième siècle ! Depuis 1945, le principe d'action n'est pas l'alignement sur la victime mais sur la personnalité délinquante. Même s'il est vrai que la victime n'étant pas à la base de l'action pénale, on l'avait quelque peu oubliée tout comme on avait minimisé la question du contradictoire. Mais on avait aussi cherché à corriger cela, en inventant par exemple les Travaux d'Intérêt Général et autres solutions réparatrices, qui toutes impliquent pour le délinquant de reconnaître l'autre, sa victime. Il reste que ce n'est pas au nom de la victime que l'on doit juger le délinquant, c'est un pas dangereux qui est franchi là !

Permettez-moi d'insister : si " usager " il y a (je ne sais si l'on a raison d'utiliser ce terme dont la proximité sonore avec " usé " est tout à fait gênante), il faut rappeler que l'usager est d'abord un ayant droit, qu'il a des droits sur la communauté parce qu'il appartient à cette communauté. Ce n'est pas un client, on n'est pas dans une logique d'accès à des biens contre monnaie sonnante, avec un prix qui régule l'échange ! Sur cette pente, l'usager devient un pur consommateur. Malheureusement, c'est un glissement en train de s'opérer sous nos yeux.

Un seul exemple. Une personne de ma famille a eu besoin, vu son âge, d'une aide à domicile ; sur le contrat qui lui a été proposé par une association locale dans la banlieue nord, dans un contexte de mise en concurrence du CCAS et de l'associatif, il est indiqué très clairement que " entre Madame Untel et X, il est convenu que... premièrement... deuxièmement... troisièmement... en cas de contentieux voir l'annexe ". Je suis donc allé voir cette annexe : c'est un extrait du code de la consommation ! Pas de la loi 2002-2 ! La loi 2002-2 ne fait pas référence en cas de contentieux ! Ce qui fait référence, c'est le code de la consommation. Beaucoup d'autres décisions vont dans le même sens, tout comme la doctrine européenne.

3. Et la " clinique " dans tout ça ? Pour moi, " clinique " a deux dimensions. Pour en parler, permettez-moi de citer un extrait de l'ouvrage de Michel Brioul sur l'évaluation clinique : " la démarche clinique, écrit-il, consiste en une attention particulière, porté à la fois à l'individu dans sa singularité, dans la singularité de ses troubles et souffrances et en même temps une attention particulière aux signes qui vont permettre d'élucider le sens de ses comportements... ". Ce deuxième point me paraît très important : l'évaluation se fait à la fois pour l'individu et pour autrui car l'individu n'est pas seul à se préoccuper du sens de tout cela.

C'est donc une double dimension à observer de l'extérieur, d'abord la dimension classique, centrée sur la personne, " au chevet du malade ", mais également la dimension cognitive. Ce qui revient à dire que la clinique est aussi une lecture du monde, un référentiel d'action, un regard, un langage, une écriture, en lien avec ce qu'évoquait précédemment Jacques Riffault. La clinique signe la possibilité d'une écriture, différente de l'écriture marchande ou de l'écriture administrative, et cela me paraît tout à fait important, à moi sociologue qui ne pratique pas la clinique, sauf à titre tout à fait privé et encore très mal.

Retenons que cet objet est bien dans le réel, suffisamment d'acteurs le revendiquent et le mettent en œuvre. Tout le problème est de savoir ce qu'il devient à l'heure de l'obsession des résultats plutôt que des solutions et de l'évaluation généralisée. Au fil de mes lectures, je vois que les cliniciens sont vent debout contre les réformes qui sont en train de tuer l'espace-temps de la clinique, la possibilité même de penser cliniquement un certain nombre de problèmes et de continuer à interpréter des

symptômes plutôt que de classer des signes, et a fortiori d'écrire tout cela.

Pour rester bref, je ne ferai que rappeler que ce qui fait problème, en d'autres termes, c'est la définition de l'acte, la définition de ce qui met en présence un professionnel et un... Comment l'appeler ? Un bénéficiaire, un usager, un ayant droit, un jeune, un enfant, un adolescent, un parent, un homme, une femme ? Je crois qu'il vaut mieux les appeler par des mots ordinaires plutôt que de chercher le mot générique qui désignerait pour tout le monde la même chose ; se battre sur la question des mots est important certes mais non moins important est de s'entendre sur la nature de l'acte.

Je récuse d'emblée l'acte au sens de la T2A, celui impliqué dans la tarification à l'activité, où l'acte n'est qu'un segment d'activité, isolable et finançable. Dans le médico-social, c'est pour demain avec l'intégration du médico-social dans le sanitaire depuis la loi HPST dite aussi loi Bachelot. N'oublions pas que les directeurs généraux des ARS ont été nommés le premier avril, c'est donc fait ; et, pour aller au bout de mon propos, j'ajoute que la Gauche gouvernementale ne semble pas du tout opposée à la loi HPST. Si jamais elle revenait aux affaires, on aurait le même tableau. D'ailleurs, plusieurs personnalités de gauche en étaient déjà les préfigurateurs, à commencer par Claude Évin pour la région Ile-de-France. Sur ce sujet, il existe malheureusement une communauté de pensée entre les différentes familles politiques susceptibles de se présenter bientôt aux élections présidentielles.

Passons, si vous voulez bien, de la possibilité de cette pratique clinique à la nécessité que cette pratique soit portée par un métier. Dans tout ceci, il y a du métier en jeu, au sens de " faire métier ", mais aussi de constituer et faire valoir un métier. Roland Gori a dû certainement insister ici sur la casse des métiers. Je le rejoins tout à fait sur cette analyse.

Un dernier point sur la clinique : en raison de la définition que j'ai empruntée à Michel Brioul, la clinique reste inséparable du travail analytique. Analytique non pas au sens psychanalytique, mais simplement au sens de " travail d'analyse ", un travail adossé aux sciences sociales et humaines, parce que nous sommes dans une histoire en train de se poursuivre, et que nous ne réinventons pas chaque jour nos hypothèses théoriques de travail. Peut-être avons-nous fait quelques adaptations, quelques mises au point, quelques débats ou colloques sur le sujet, mais dans ce domaine restons modestes, nous sommes des héritiers. D'autres ont pensé les choses avant nous, les idées sont discutables, réfutables, le doute est tout à fait important, il fait partie du travail analytique, mais heureusement, nous sommes dans un champ théorique qui nous surdétermine et nous dépasse, qui nous domine et qui sera encore là longtemps après notre mort, du moins je l'espère.

Ce travail analytique adossé aux sciences sociales est la colonne vertébrale de tout le développement social et humain qu'on appelle depuis un siècle action sociale ou travail social ou mieux en associant les deux locutions. Il n'y a pas de raison de s'en passer aujourd'hui sous prétexte que les modes de gestion auraient changé ou que la concurrence serait devenue rude avec certaines théories plus comportementalistes qu'analytiques. C'est aussi la raison pour laquelle il faut faire de la résistance cognitive.

4. J'en viens à ma dernière remarque, il existe une sorte d'homologie structurale entre ces deux champs que sont le " public " et le " clinique ", que je voudrais essayer maintenant d'explicitier. L'individualisme citoyen ou individualisme politique que l'on connaît bien sous la forme " un homme, une voix " est inséparable d'une conception holiste de la société : la société constitue un tout. Autrement dit, on ne peut pas séparer la partie du tout, la partie n'a de sens que dans le tout et le tout est plus que la somme des parties, vous connaissez ces formules qui signifient qu'il faut garder en tête tout à la fois l'idée de la singularité d'une situation mais, en même temps, l'idée du tout dans lequel cette situation prend sens.

Parce que le tout, c'est notre commune humanité, si vous voulez le dire en termes plus philosophiques que républicains. Il y a donc toujours un lien entre le sujet, le sujet de droit en l'occurrence, et le collectif d'appartenance, en l'espèce la République.

Autrement dit, si le public produit des utilités individualisables (quand vous allez à la mairie chercher un certificat de naissance, c'est une prestation individualisable), on peut certes le définir par la façon qu'il a de le faire, de le faire plus ou moins bien : qu'est-ce qu'il produit ? y a-t-il des files d'attente ? de la qualité ? de la transparence ? etc. Pour autant, le service public n'est pas réductible à cela, il est également organique, c'est-à-dire qu'il a partie liée avec la conception générale que nous nous faisons de la société, du vivre ensemble ". Il participe de ce qui nous fait corps social, de ce qui nous fait communauté, de ce qui nous fait République, bref de ce qui fait de nous une société d'humains ayant la volonté de coopérer plutôt que de faire la guerre. Si nous avons des services publics, c'est aussi pour cela, éviter de faire la guerre. Certes, nous en avons un pour faire la guerre mais nous en avons beaucoup d'autres pour éviter de la faire.

Je pense qu'il en va un peu de même – tout à fait formellement ! - pour la relation clinique, qui nous entraîne, elle aussi, le

plus souvent, hors de la relation marchande ou libérale. Sans doute y a-t-il des exceptions : nombre de psys ont une clientèle privée, personne n'est parfait, mais l'offre clinique et la posture clinique restent d'abord liées aux nécessités qui la fondent, en amont. L'espace-temps clinique est inséparable des conditions sociales de possibilité de cette clinique. C'est cela qui change aujourd'hui. Les conditions de cet espace-temps clinique sont en train de se réduire comme peau de chagrin sous l'effet de normes en aval : des normes de performance, de résultats, d'efficacité, de qualité, etc.

S'opposent donc de façon similaire, une définition plutôt organique, voire holiste, du service au nom de la commune humanité dans les deux cas, à une définition plus clientéliste de celui-ci au nom du commerce des services.

A mon avis, la clinique est en train de connaître également une semblable révolution ; elle est poussée dans cette direction pour devenir une prestation de service parmi d'autres. Ce faisant, elle se dénature, mais ce n'est pas l'avis de ceux qui font ce passage-là. Pour moi, sont en train de se transformer fondamentalement les conditions mêmes de possibilité d'un rapport au sujet, dans sa singularité, s'agissant bien d'humains parlant à d'autres humains, malgré l'asymétrie, malgré les conditions sociales d'existence de l'un et de l'autre. Je parle ici d'asymétrie parce qu'il est vrai que les ressources ne sont pas également partagées entre celui qui est salarié et celui qui ne l'est pas. Mais je pense que cette asymétrie peut être travaillée dans la relation clinique. Alors que dans la relation marchande elle se naturalise, sans plus jamais être travaillée.

5. Pour aller plus loin et éventuellement maintenir la possibilité de cet espace-temps clinique, j'ai listé trois pistes à suivre avec beaucoup de vigilance :

D'abord, la question des professions et des formations. Il faut prendre au sérieux la question de la formation, restaurer la formation, restaurer des espaces-temps libres, opposables, dédiés à cette activité très singulière. Si la formation n'est plus opposable à qui que ce soit, elle devient du formatage, et du formatage au poste, même plus du formatage au projet ! Lorsque les formations au travail social ont été régionalisées en 2003, les élus régionaux, qui n'avaient rien demandé, ont été obligés d'appliquer cette décision. Mais qu'ont-ils regardé en premier lieu ? Combien ça allait leur coûter pour combien d'emplois à la sortie ? Comme une formation d'assistance sociale de niveau 3 vaut trois fois plus cher qu'une formation d'aide à domicile de niveau 5, en terme d'emploi " il n'y a pas photo " ! Peut-on encore sauver quelque chose du côté universitaire ? C'est à voir. Du point de vue institutionnel, l'hypothèse des Hautes écoles de travail social est également en discussion. Dans n'importe quelle solution, il faut restaurer des espaces-temps libres, permettant le travail analytique que j'évoquais plus haut. Faute de quoi, il n'y aura plus que des exécutants pour des programmes et procédures soumis à vérification régulière par des experts évaluateurs.

La seconde piste, c'est la question des structures. J'ai évoqué rapidement l'ex-circulaire Bolkestein devenue la directive services. Il faut rappeler tout de même la doxa de ce texte : il n'y a qu'un statut unique, le statut d'activité économique... sauf exception ! Et ce, même lorsque les clients ne payent pas, même lorsque c'est fourni par une institution à but non lucratif... sauf exception ! Nous sommes donc entrés dans une logique d'exception où, pour conserver le service public, il va falloir négocier cas par cas. L'aide à domicile a déjà perdu la bataille, la petite enfance est en train de basculer, de se transformer en un marché ouvert, la protection de l'enfance, c'est un peu moins clair, mais vous voyez bien comment elle est grignotée par tous les bouts ; je plaisantais en parlant d'Acadomia, mais c'est un modèle en voie de généralisation. Prenez le coaching par exemple, beau sujet !, qui vend de la remise en état d'une famille sous trois mois avec 80 % de résultats attestés par tous les systèmes de certification, d'enseigne. C'est vrai que lorsque le niveau d'exigence est bas, on peut avoir 80% de réussite et de satisfaction des parents. C'est le modèle Super Nanny de la télévision. Plutôt que d'avoir des éducateurs qui nous " emmerdent " avec des questions analytiques, ou d'écriture, offrons Super Nanny ! Elle au moins, elle fait le job et, en trois mois, elle remet une famille debout et terminée ! Ça coûte beaucoup moins cher pour un président de Conseil général, surtout si l'argent de l'État vient à manquer. Il y a même des centres de formation en travail social où on commence à étudier le coaching ! C'est dire qu'on est déjà bien avancés sur ce chemin.

Revenons-en au problème de nos structures, service public ou délégation de service public, ou mandatement ou marchés publics en direction d'opérateurs privés publics, avec cahier des charges et mise en concurrence, le débat est ouvert, attisé par l'Europe. Est-on prêt à laisser partir tout cela selon le modèle de la concurrence et de la mise sous pression économique ? Je crois qu'il faut rester très vigilants et travailler à des règles différentes. Un autre espace-temps est-il toujours possible ? Oui. À leur façon, la clinique et le secteur public nous rappellent qu'un autre espace-temps est possible, où l'on n'est pas obsédé par le résultat, la performance, le coût, le benchmarking, c'est-à-dire la comparaison avec les établissements similaires dans le même secteur d'activités.

C'est pourquoi il faut aussi aborder l'évaluation. J'ai apprécié la formulation proposée par Laurent Ott : " l'utilisateur est-il ce

qu'il reste du sujet sans le collectif ? ". Je ne sais pas comment il va traiter cette question mais il y a une vérité première dans cette formulation.

L'appliquant à l'évaluation, je dirais volontiers : " L'évaluation n'est-elle pas le symptôme du déclin de l'honneur des métiers et de la responsabilité clinique, dès lors qu'on a oublié la philosophie du service public ? " L'honneur du métier, c'est fondamental dans la construction symbolique et sociale des métiers : nous faisons un métier choisi, avec quelques raisons d'être fier de lui. Pour le travail social, le résultat sur le tout le XXe siècle n'est pas négatif du tout, il faut le dire haut et fort.

Quant à la clinique, n'assiste-on pas actuellement à une déresponsabilisation clinique et à son remplacement par des procédures de vérification de conformité à des " recommandations de bonnes pratiques " dont on dit qu'elles ne seraient pas normatives alors qu'elles le sont presque par définition. Pareille dérive est lourde de conséquences.

Enfin, par " philosophie du service public ", j'entends précisément ce qui permet un rapport à l'autre dégagé du risque économique. Savez-vous pour quelle raison les fonctionnaires ont un statut particulier ? C'était, dans l'idéal de Duguit et des théoriciens du service public au début du XXe siècle, pour qu'ils puissent facilement être au service du bien commun, sans être préoccupés par ce qui préoccupe les gens du secteur privé à savoir l'obsession de leur valeur sur le marché du travail. Nous avons tous des amis ou des parents qui ne pensent qu'à ça. Avec la garantie de l'emploi, le fonctionnaire est en principe libéré de ce risque. Inutile de dire qu'actuellement, tout ceci se transforme considérablement, notamment avec les salaires variables et les formes contractuelles d'emploi qui viennent casser la pérennité du statut de fonctionnaire.

Il faut donc travailler la question de l'évaluation et je reprends à mon compte la formulation de Roland Gori si éclairante sur ce point : " les évaluateurs sont les scribes de nos nouvelles servitudes ".

Un mot de conclusion : des travailleurs sociaux résistent ; récemment, j'en entendais qui avaient décidé de faire la grève des mots du management pour imposer leurs mots à eux ! C'est une bataille sur les répertoires lexicaux. Ils disaient : " moi, je n'emploie jamais les mots qui me sont imposés par l'autorité administrative, ni efficience, ni efficacité, ni qualité, etc. J'emploie mes mots à moi, les mots de la clinique, qui décrivent bien mieux le réel que ces mots-là qui me sont imposés, même pour avoir de l'argent ". Evidemment, ça crée des conflits et des problèmes mais cette idée de grève des mots pour ne pas se laisser séduire par la doxa gestionnaire et managériale d'aujourd'hui, me paraît très pertinente.

**Christian Vigouroux**

Conseiller d'Etat - Président de  
l'association "Services publics"

**Le service public est-il  
un terme usagé ?**





Je vais jouer le Huron dans une assemblée de professionnels dont je n'exerce pas le métier... Vous avez parlé hier des textes et des mots, des droits, et des services publics. En toute simplicité, je vais vous parler des trois.

En administration comme ailleurs, les mots sont absolument essentiels.

En 1848, dans *Choses vues*, Victor Hugo dresse un portrait de Guizot, le fondateur de l'école (avec d'autres). Il avait "cette rare qualité de l'orateur homme d'état, peu enviable pour les cœurs honnêtes mais la plus utile de toutes peut-être, qui consiste à embrouiller les questions par une série d'éclaircissements. Ils expliquent si bien les choses qu'on n'y comprend plus rien ; ils ont une clarté qui obscurcit. Ils sont si nets, si lucides qu'on se récrie à chaque instant : - comme c'est vrai, comme c'est juste, comme c'est lumineux !... - Ils font le jour, et quand ils ont bien fait le jour on n'y voit plus goutte. Qualité rare, je le répète ; triste mais nécessaire dans les assemblées, car ces cohues ne se conduisent bien plutôt par les ombres qu'on y projette que par les lumières qu'on y répand. Voulez-vous gouverner un parlement ? Ne mentez sur rien, ne trompez personne ; cela est grossier. Embrouillez tout."

Les mots sont une telle arme que quand est discutée, il y a deux mois, une proposition de loi socialiste sur la transposition de la directive services en matière de services sociaux, on y joint un glossaire. J'aime assez que le législateur ait besoin d'un glossaire : mettez la lumière, et vous embrouillerez tout. Voici ce lexique à l'usage du Parlement : "service d'intérêt général, service social d'intérêt général, service d'intérêt économique général, service non économique d'intérêt général"... Malgré une certaine expérience de ces questions, je ne suis pas sûr d'être capable d'y faire correspondre les définitions exactes.

Mettez de la lumière et embrouillez tout. Je suis un lecteur fidèle des revues de l'administration pénitentiaire, pour laquelle j'ai beaucoup de respect car c'est un métier indispensable et difficile. Hier soir en préparant mon propos, je lisais le portrait d'un monsieur : "M. X, responsable du QNC de Meaux". Je sais que les administrations consomment des acronymes avec un grand appétit, et que c'est la meilleure manière pour embrouiller et tenir à distance le péquin. Je me suis demandé ce qu'était un QNC dans le domaine pénitentiaire. Si j'avais un fils en prison dans un QNC, cela me ferait un peu froid dans le dos ; je n'aime pas être dans des endroits que je ne comprends pas. J'essaie de traduire les initiales, je crois que j'arrive comme le naufragé sur le rivage, mais la traduction ne m'en apprend guère plus : "Quartier Nouveau Concept". Une fois expliqué, le projet paraît très intelligent, et si j'avais un proche qui y était, je me réjouirais qu'il soit dans un QNC plutôt que dans un QHS. Mais par son recours aux formulations sibyllines, l'administration n'aura pas laissé de me tracasser un peu.

Compliciter pour gouverner : c'est tout un enjeu. Parce que compliciter suscite l'incompréhension, bientôt la révolte. A travers la complication, la broderie sur les concepts, apparaît une lourde mais sourde bataille idéologique. Fin 2009, début 2010, on voyait partout répétée cette expression : "l'administration convertie à la relation client". Il faudrait s'arrêter sur chaque mot : l'administration "convertie", comme Paul sur le chemin de Damas, éblouie par la lumière brutale tandis que la relation client apparaît drapée de lin blanc... Ou bien c'est un haut fonctionnaire des Finances qui déclare : "l'Etat n'est plus un actionnaire dormant". On voit l'Etat recroquevillé en position foetale qui se réveille d'un long sommeil et s'écrie : "je ne suis plus en position de dormant ! Je vais actionner mes actions." Une autre fois, la propagande officielle (il y en a une sous tous les gouvernements, tous les régimes) prend un cahier spécial dans un quotidien : "Fonction publique : être mobile, c'est possible." On touche vraiment le degré zéro du discours. Evidemment qu'être mobile est possible. C'est toujours possible. Toute la bataille est : dans quelles conditions ? Comment servir l'intérêt public par la mobilité ; comment garantir les droits des fonctionnaires ? Ce non discours me rappelle furieusement les propos de Victor Hugo.

Dans un des services publics rois de la nation, de toutes les nations, l'énergie (en l'occurrence en France l'électricité), on est en train de travailler à une nouvelle loi dite "NOME", nouvelle organisation du marché de l'électricité. Normalement tous les Français devraient se passionner pour ce sujet : l'électricité est un besoin vital. Il s'agit d'un sujet majeur dans vos métiers comme dans les autres, parce qu'éduquer des enfants sans lumière... Nous en étions restés à une vieille loi du 10 février 2000 (2000, c'est quasiment antédiluvien) relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Le 15 septembre 2009, le Premier ministre écrit une longue lettre (5 pages) à Madame Neelie Kroes, commissaire européen à la concurrence, pour l'informer des projets du gouvernement français sur la réforme du marché de l'électricité. J'aurais peut-être conseillé cette lettre si j'étais conseiller d'un Premier ministre, parce que pour parler à quelqu'un – m'adressant

à des pédagogues, je n'ai pas besoin d'insister – il vaut mieux parler son langage. Quand on s'adresse à la commissaire à la concurrence, il faut bien sûr lui parler concurrence ; parlez à un plombier, il faut lui parler plomberie ; parlez à un conseiller d'Etat, il faut lui parler Conseil d'Etat... Mais j'ai fait le calcul pour vous : cette lettre utilise 23 fois le mot concurrence, 24 fois le mot marché, 8 fois le mot régulation, et furtivement, rapidement, une seule fois, le sigle SIEG (service d'intérêt économique général). Il est quand même frappant que n'apparaisse jamais le mot "service public".

Il faut donc toujours bien avoir le dictionnaire à portée de main, parce que les termes sont très sensibles. Et nous avons besoin de décrypteurs courageux dans le service public.

J'ai écrit un livre sur Georges Picquart, chef des services secrets, qui contre toute sa hiérarchie a osé mettre sur la table les preuves de l'innocence de Dreyfus. Sa carrière aurait pourtant prospéré s'il avait eu la lâcheté de les détruire : plus jeune lieutenant-colonel de l'armée française, il était promis à la plus belle des carrières militaires... Mais il a refusé.

J'ai sous-titré ce livre la justice par l'exactitude. Appeler les choses par leur nom, pour un fonctionnaire, un homme ou une femme de service public, il n'y a rien de plus détonnant. Il n'y a même pas besoin d'être rebelle. Il suffit d'être exact, d'être professionnel. Cela suppose une grande force de caractère. C'est pourquoi je vous conseille de lire un livre dont la thématique n'est pas très éloignée, écrit par Hans Magnus Enzensberger : Hammerstein ou l'intransigeance. Ce livre qui vient de paraître décrit le chef d'état-major de l'armée allemande qui s'oppose à Hitler, démissionne, ou se laisse mettre à la retraite, et œuvre à une sourde résistance contre un homme politique dont il pressent en 1933 qu'il prend une voie très dangereuse. Or ce livre porte en allemand le sous-titre : Hammerstein oder der Eigensinn. On a traduit par "l'intransigeance". Mais mot à mot, Eigensinn désigne le "quant à soi", la volonté d'être indépendant, d'être autonome. Le dictionnaire propose aussi obstination, entêtement... On voit bien qu'on peut traduire péjorativement cette force de caractère du fonctionnaire qui ne cède pas aux sirènes : obstination, bizarrerie... Car on ne sait pas manager ces gens qui appellent les choses par leur nom, que ce soit Picquart ou Hammerstein. Aujourd'hui comme alors, il nous faut des décrypteurs.

Le service public est-il un terme usagé ? Je dirais que c'est un terme miné, mais non mineur, et qu'il est temps de passer de l'inventaire à l'invention.

Miné mais non mineur. Il est certain que le service public en ce moment est miné par quatre batailles. La première, et personne dans cette salle ni ailleurs n'y échappe, est la pression des financements. Il est républicain et responsable de prendre en compte les tensions sur le financement dans un budget d'état comme dans un budget personnel. Mais il faut gérer l'inquiétude des opérateurs, fonctionnaires, agents et des usagers. Je suis un lecteur régulier du bulletin C Justice, le syndicat très représentatif des personnels de catégorie C du ministère de la Justice. J'aime bien cette première page où l'on voit une dame qui pousse un caddie : "Pouvoir d'achat : bonne nouvelle. En 2010, le jeton de caddie restera à un euro dans la plupart des grandes surfaces." A voir le sourire un peu contraint de la dame, tout est dit.

Nous vivons dans un monde dangereux, et la tension des finances doit être assumée. Il nous faut donc certes consentir à des économies, mais des économies correspondant à des finalités.

La deuxième bataille est celle de la spécificité. Une des rares choses qui peut me mettre en colère est la négation (pourtant dominante en ce moment) de la spécificité de l'action publique. Evidemment, le fait que la fonction publique soit rattachée au ministère du travail est célébré par certains comme allant dans le sens de la réunification. Pourquoi pas, si cela aboutit à de bonnes choses. Mais je crois qu'il est très important de bien marquer dans l'esprit de tous que l'action publique, qu'on le veuille ou non, en ce qu'elle représente au nom de l'Etat (ce n'est jamais une action individuelle), en ce qu'elle ordonne et ce qu'elle contraint, en ce qu'elle relaie et transforme de l'énergie politique en action administrative, en ce qu'elle manie des fonds publics, est profondément spécifique. La question de savoir si cela justifie des statuts particuliers est peut-être à voir, mais ceci doit être clair : l'action publique est spécifique. Je pense que c'est une fausse piste que de dire que le salarié privé agit exactement dans les mêmes conditions que le salarié chargé d'une fonction publique. J'ai développé ce problème dans un vieux numéro de la Revue administrative (n°338), qu'on ne trouve que dans les bonnes bibliothèques : ce n'est pas dans l'air du temps. Par contre la revue de droit du travail est dans l'air du temps, quand en mars 2010 elle lance la question : "Faut-il rapprocher les statuts d'agent public et de salarié ?", avec en guise de réponses deux visions opposées dont je ne partage

aucune. L'une est complètement figée sur les statuts au sens de certains syndicats, et l'autre suit la mode du jour : tout est dans tout, la spécificité est niée.

La troisième bataille est celle de l'Europe. La Cour de justice des communautés européennes a précisé, par un grand arrêt beaucoup plus intelligent et ouvert au service public qu'on ne l'a dit, l'arrêt Altmark du 24 juillet 2003, la manière dont le service public pouvait se concilier avec les règles européennes. Elle l'a refait depuis. En matière sociale comme ailleurs, il est très intéressant de prendre les textes, à supposer qu'ils ne soient pas trop embrouillés. Il faut toujours, disait mon professeur, lire Marx plutôt qu'Althusser, les textes plutôt que les commentateurs. La directive du 12 décembre 2006, dite directive services, est facile à lire. Elle est sidérante. Il y a en effet dans le champ d'application de cette directive relative aux services une liste d'exclusions. Parmi ces exclusions, les services d'intérêt général non économiques. On le comprend bien : les services régaliens etc. Les services de soins de santé, dans le cadre d'établissements hospitaliers... très bien. Après une bataille politique au Parlement européen, sont aussi exclus de la directive les services sociaux. Et puis vient un codicille (méfions-nous toujours des codicilles en droit) : "mais seulement ceux qui traitent des personnes se trouvant de manière permanente ou temporaire dans une situation de besoins qui sont assurés par l'Etat ou des prestataires mandatés par l'Etat". Tous les services relatifs au logement social, à l'aide à l'enfance, à l'aide aux familles et aux personnes ne sont pas exclus : il faut s'occuper de personnes dépendantes, ou être mandaté par l'Etat. On considère donc qu'une part importante des services sociaux, notamment pour la petite enfance, les crèches par exemple, est dans l'économie marchande. Pourquoi pas, si tout est dans l'économie marchande. Mais je vois d'autres exclusions encore, sur lesquelles j'attire votre attention. Sont exclus de la directive les services audiovisuels. Dans ma bourse personnelle, les services à la petite enfance sont pourtant plus spécifiques que les services audiovisuels, surtout aujourd'hui. Et je vois encore une autre exclusion inattendue : les services de sécurité privée. Mais il y a plus sérieux encore, comme l'éclaire un projet de loi actuel : les activités de jeux d'argent.

Ce qui est spécifique et fondamental, au point d'avoir été mentionné explicitement pour être sorti de la directive services, dessine donc une carte sur laquelle il y aurait beaucoup à dire. Parmi ces exclusions, on retrouve les services sociaux, un peu coupés en deux, mais aussi les casinos et les vigiles.

La transposition de la directive services pour les services sociaux aurait dû être au centre de la campagne législative dans un pays démocratique normalement évolué. Il est saisissant que globalement, à part quelques exceptions, aucun grand parti n'ait centré son discours sur ce sujet, alors même qu'on sait combien il compte en France. Postérieurement aux élections, le président de la commission des affaires sociales, M. Méhaignerie, après avoir souligné l'importance extrême du dossier, déclarait : "Mais à quels coûts sont-ils produits ? Pour l'intérêt public, là est le cœur du débat." Les services sociaux seraient trop chers. Maîtriser les coûts est une préoccupation ô combien républicaine et noble, mais on pourrait ici avoir une impression étrange : comme s'il y avait une utilisation de la directive services différente de ce pour quoi elle est faite. Il faut se méfier de la façon dont les autorités nationales utilisent le droit européen. La discussion qui s'est engagée ensuite est d'assez bon niveau, et tous ceux qui sont intéressés par ce domaine devraient la lire.

J'ai déjà fait allusion à un deuxième exemple de cette bataille liée à l'Europe, l'énergie. La production d'électricité est-elle un service public ? On construit en ce moment l'idée que la production ne fait plus partie du service public, qu'elle peut comme la distribution de l'eau être confiée à n'importe quel entrepreneur. Une telle idée me semble mériter discussion.

La quatrième bataille est celle de la concurrence. J'ai écrit pour l'association Service public, il y a deux ou trois ans, un petit article intitulé "l'Etat saisi par la concurrence". La concurrence suppose une méthode d'allocation et d'évaluation tout à fait nouvelle ; une profonde réflexion est nécessaire. Quand on annonce que les services publics vont faire des opérations de testing pour tester la qualité de l'accueil, je me dis d'abord que c'est très nouveau. Mais au même moment, je lis Jean-Noël Jeanneney, L'un de nous deux, sur le dialogue entre Georges Mandel et Léon Blum...

Blum dit à Georges Mandel : "Mais je me souviens, quand vous êtes arrivé aux PTT en 1934, vous aviez fait un éclat dans un bureau de poste trop nonchalant. Vous étiez d'abord resté anonyme et puis vous aviez révélé qui vous étiez.

Mandel : Oui, j'avais demandé, je me souviens, le 7 à Saint-Tropez. C'était un numéro pris par hasard. La demoiselle derrière la vitre m'a enjoint de patienter, et puis elle a continué à se repeindre les ongles en commentant avec sa voisine la grande semaine du blanc et le dernier film de Greta Garbo. De temps en temps elle me jetait un coup d'oeil en feignant de ne pas me voir. Je me sentais transparent. Finalement elle m'a expliqué que puisqu'il était 14h45, le bureau de Saint-Tropez

serait sûrement fermé. Je n'avais qu'à revenir le lendemain. C'est alors seulement que je me suis nommé, ministre des PTT. Stupéfaction et branle-bas de combat. Chez Mussolini en italien, cela se traduit par "panica generale". J'ai demandé le directeur du bureau de poste, qui n'est arrivé qu'après un long déjeuner – café et pousse-café. Il a essayé de charger la malheureuse préposée. Il était misérable. Je l'ai révoqué sur le champ.

Blum : Et naturellement, il y avait un journaliste qui passait par là par hasard.

Mandel : Oui, naturellement.

Blum : J'ai l'impression en somme que vous avez laissé votre enthousiasme retomber en férocité."

Faut-il virer le mauvais fonctionnaire ? Je crois qu'il faut réintégrer cette idée, même chez ceux qui sont le plus attachés au service public, parce qu'ils sont le plus attachés au service public, que tout n'est pas permis quand on est un serviteur du service public. C'est à ce prix que le service public se verra digne de son nom.

Le service public est donc miné par toutes ces batailles qui peuvent apporter le meilleur et le pire. Mais il n'est certainement pas un objet mineur. Tout ce qui est important dans ce pays passe par le vivre ensemble, c'est-à-dire (selon ma définition) ce qui retarde, ou mieux évite, la guerre civile. Je fais allusion à la petite guerre civile locale, aux tensions, à la profonde propension à détruire son voisin. Le service public assure la liberté, l'égalité, la fraternité. Liberté : la justice est un service public, il y a des livres là-dessus, des prises de position de ministres de la justice successifs. La police est pour les libertés, en vertu de l'article 12 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : "La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée". Une telle formule devrait être au fronton de tous les bâtiments d'autorité : "Pour la garantie des libertés individuelles est créée une force publique." Cette police ne se délègue pas ; le Conseil d'Etat l'a jugé en 1932. On voit aujourd'hui comment on essaie de tourner petit à petit l'interdiction de la délégation pour faire faire de la police par des partenaires privés... Dans les aéroports, on est fouillé, observé par des personnels d'entreprises privées, ce qui ne me plaît pas beaucoup. Je n'aime pas être fouillé ou arrêté par quelqu'un qui porte un uniforme de "Vigimachin" ou "Sécuritruc". Je préfère être fouillé par la police nationale au nom de l'état républicain.

La garantie de la liberté en matière de police et de justice a certes des tendances à la privatisation : au tribunal des conflits nous parlions hier de l'arbitrage, qui est une justice profondément privée. Selon qu'on permet ou pas le développement de l'arbitrage, on privatise la justice.

Ces sujets sont donc tout sauf mineurs, puisqu'il s'agit d'assurer la liberté par la police et la justice. Assurer l'égalité, c'est le rôle notamment du ministère des finances, de la direction générale des finances publiques, de la fiscalité ; c'est aussi un des axes fondamentaux du service public. Assurer la fraternité, enfin, est la lourde tâche qui incombe au bloc social. L'autre jour à l'association Service public, nous écoutions Jacques Freyssinet qui nous rappelait que la notion de SPE (service public de l'emploi) est née tout à fait récemment, par une circulaire du 7 mars 1984, avant d'être reprise par la loi Borloo du 18 janvier 2005, avec la notion des trois cercles qui assurent, participent, ou concourent au service public. Dans ces notions, les mots doivent être ciselés. L'idée qu'il peut y avoir plusieurs cercles pour assurer un service public est très utile, mais il faut être attentif aux évolutions. Le service public de l'emploi est une notion qui a un sens, il est important qu'il ait été défini récemment.

Dans un autre domaine, le Conseil d'état a jugé le 3 mars 2010 que le département de la Corrèze pouvait créer un service social de téléassistance pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées. Que cela ait été jugé prouve qu'il y avait litige, que ce n'était évident pour personne. Dans quelle république vivons-nous, où il faut aller jusqu'au Conseil d'état pour faire reconnaître à un département, une collectivité territoriale à pouvoirs larges, le droit de s'occuper des personnes âgées pour les maintenir à domicile ?!! A priori, j'aurais plutôt pensé que c'était l'inverse, que c'était à une entreprise privée d'aller jusqu'au Conseil d'état pour essayer d'ouvrir un marché dans ce service public fondamental de la dépendance... Mais non, c'est le département qui doit montrer patte blanche. Le Conseil d'état a jugé que le département avait le droit ; je n'ai pas participé, mais j'aurais voté des deux mains cet arrêt.

Ce sujet est miné par des batailles, et s'il s'agit de batailles, c'est que le sort n'est pas scellé. Mais sujet n'est pas mineur puisqu'il concourt à la liberté, l'égalité, la fraternité, c'est-à-dire à la manière de vivre dans la société française.

Il nous faut aussi passer de l'inventaire à l'invention. Nous vivons à l'heure de l'inventaire, de la revue pour le service public. Comme dans le petit commerce, une fois par an, on compte les petits articles dans les rayons. La RGPP est une forme d'inventaire, et principalement des effectifs. "10% d'économie sur le fonctionnement des opérateurs de l'état" annonce le ministre ; c'est une vision comptable, chiffrée, une vision des évolutions sur inventaire. "Un fonctionnaire sur deux partant à la retraite non remplacé" ; ce n'est pas un objectif, c'est une technique d'inventaire. Je crois qu'il y a là quelque chose à penser, à repenser ou à reconstruire : appuyer ces inventaires sur des finalités. Le commerçant qui fait un inventaire a pour objectif que sa boutique tourne bien. Il faut penser l'objectif, et ne pas s'arrêter uniquement à ces conséquences des inventaires qui font qu'on supprime des emplois tout ce qui est surnuméraire, contractuel, CAE, emploi aidé, EVS (emploi de vie scolaire), assistant de justice... C'est dans tout ce dernier cercle de la sphère publique que des emplois sont supprimés. Disons-le sans tabou : il est sans doute justifié qu'à certains endroits des emplois soient supprimés. Je ne vois pas pourquoi les effectifs resteraient gravés dans le marbre *ad vitam aeternam*. Quand j'étais en cabinet ministériel, je ne le pensais d'ailleurs pas plus. Mais ce qui me frappe est qu'on semble ignorer que ces efforts d'économie (qui s'appliquent dans certains secteurs pour dépenser plus dans d'autres) n'affectent pas seulement des dépenses. Cela touche aussi de la ressource publique, de la ressource de paix sociale. C'est pour cette raison que l'inventaire ne peut pas être la seule technique, qu'il faut l'adosser à des finalités.

Il faut passer à l'heure de l'invention, et sur tous les sujets. Un grand journal titrait ainsi en mars 2010 : "Transports publics, quels sont les enjeux de la tarification sociale ?" Que veut dire une tarification sociale ? A qui doit-elle s'adresser, qui doit la payer, qui paiera le surplus des réductions de tarif pour certains ? Voilà un débat qu'on n'a pas non plus tellement entendu pendant le temps des régionales, alors que par exemple pour une région comme l'Ile de France, c'était sans doute un sujet majeur.

Les domaines qui appellent l'invention sont nombreux : les horaires, la permanence... En ces jours où il y a des grèves de la SNCF, je ne résiste pas à la tentation de vous citer cet échange à l'Assemblée nationale le 8 novembre 1910. Théodore Reinach, un député de gauche modérée, le frère de Joseph Reinach, le grand historien de l'affaire Dreyfus, interpelle le gouvernement par une formule qui garde toute son actualité et que je trouve superbe : "La grève chez les employés de chemin de fer est à la fois légale et intolérable. La grève est légale. Non pas parce que M. Barthou ou M. Clémenceau l'ont dit, mais tout simplement parce qu'au point de vue pénal, tout ce qui n'est pas défendu est permis." (Cela a une certaine allure et j'aimerais bien l'entendre plus souvent.) "Dès lors, puisque la loi de 1864 a supprimé le délit de coalition, elle est légale. Mais elle est intolérable. Cette grève est intolérable parce qu'on ne saurait admettre que pour satisfaire des intérêts individuels ou corporatistes, si dignes de sympathie qu'ils soient, on puisse impunément pendant des jours, pendant des semaines – je ne parle ici ni de sabotage ni de violence – paralyser brusquement un grand service public, bouleverser la vie du pays" etc.

A mon sens, Théodore Reinach a dit l'essentiel en rappelant à la fois la légalité et une sorte de moralité administrative, en appelant au sens du service public quand on a la main sur l'électricité, la SNCF ou le contrôle aérien. On n'est pas obligé de se satisfaire de la situation actuelle sur la permanence de certains services.

Il s'agirait aussi d'inventer sur la participation des bénévoles au service public, qui n'est pas un tabou non plus, même si je sais que je parle à des professionnels qui n'aiment pas tellement en entendre parler. L'association avec le privé doit également faire l'objet de réflexions ouvertes.

Mais l'essence même du service public exige des garanties de sécurité, et suppose parfois d'avoir le courage de dire non : par exemple quand nous jugeons qu'il faut protéger les enfants par rapport à quelqu'un qui voulait adopter et avait fait de fausses déclarations ; ou encore quand nous jugeons, au Conseil d'Etat, qu'on a bien fait de retirer l'agrément d'un assistant familial parce que son fils avait des comportements inadéquats avec les enfants. Il n'est pas facile de dire non, de briser le destin de quelqu'un en lui disant qu'il ne peut plus être agréé, mais cela fait partie des devoirs qui caractérisent le service public.

Définir le service public, c'est aussi comprendre que la bureaucratie, au sens sociologique du mot, n'est pas nécessairement une plaie, et que quand on déprofessionnalise la bureaucratie, qu'on la politise, l'état régresse. Ce n'est pas un auteur subversif qui l'écrit, mais Ezra Suleiman, dans *Le démantèlement de l'Etat démocratique*, paru en 2005. Ce livre est absolument lumineux sur l'évolution de la France, de la Grande Bretagne, de l'Allemagne. Il met en évidence un recul du service public, un recul de la définition et de l'appréciation du service public qui a des conséquences sur le fonctionnement démocratique.

Le démantèlement de l'état a une portée éminemment politique dont on finit par payer le prix.

Inventer implique enfin de revoir le rapport de la récompense, d'aborder le sujet de la performance. Ce n'est pas nouveau. Comme je suis un spécialiste de la période 1910, je vais encore vous en infliger. La citation est de Joseph Caillaux, grand ministre des finances, inventeur de l'impôt sur le revenu. Il s'agit d'un rapport au président de la république, en 1907, et vous allez voir que les débats ont quand même une certaine constance en France. "Dans certains services publics, le personnel a réclamé l'avancement automatique exclusivement à l'ancienneté. Je ne saurais entrer dans cette voie. Le maintien du choix est indispensable dans les régies financières plus que dans toute autre administration. Il importe en effet de stimuler le zèle des agents, sous peine de voir fléchir le rendement de l'impôt." C'est assez drôle et assez contemporain. Une des grandeurs du service public est de savoir valoriser les agents inventifs, courageux, critiques parfois. Il faut donc aborder le problème de la performance, du résultat tout simplement, cela est juste.

L'internationalisation, la formation, les références... Autant d'autres domaines qui exigent l'invention.

Je termine en disant qu'un de mes grands chevaux de bataille est de répéter que le service public a besoin de gens qui ont le courage de dire ce qu'ils doivent dire. Pour ceux qui voudraient approfondir, je recommande une autre lecture, le Voyage au Congo, d'André Gide, qui décrit le face à face du fonctionnaire avec les grandes compagnies coloniales (toute ressemblance avec des situations contemporaines serait purement fortuite). Le petit fonctionnaire estime que la Compagnie forestière, métaphore de la compagnie puissante, passe sur tout ce qui bouge pour faire ses affaires en Afrique. Et il s'insurge contre ces procédés. Vous verrez en lisant Gide qui gagne dans ce combat de David contre Goliath.

Il y a donc besoin d'un courage fonctionnaire. Ce n'est pas un hasard si aujourd'hui on chuchote de temps en temps, dans les coins, le rapport qu'un ingénieur des Ponts courageux avait fait il y a deux ans sur les risques d'inondation. Evidemment, il n'a pas été écouté, mais il avait le courage de le faire et de tirer la sonnette d'alarme. Ce n'est pas un hasard si les inspecteurs du travail en ce moment font un gros document déontologique dont un chapitre entier est consacré à l'indépendance. Ce n'est pas un hasard si l'inspection générale de l'agriculture fait cette chose saisissante cette année, de consacrer tout un paragraphe à l'indépendance face aux pressions. Qu'une grande inspection générale auprès d'un ministère traite des pressions, cela prouve qu'il y en a. Encore plus inimaginable, que le Garde des sceaux dans sa réforme de la justice introduise un article sur la désobéissance des procureurs aux ordres illégaux ! Il y a des réalités pour lesquelles j'ai besoin de me pincer pour admettre qu'elles sont contemporaines.

L'indépendance d'esprit, qui est parfaitement cohérente avec la loyauté dans le service public, est vitale. Il faut éviter ces fonctionnaires qui ne sont que des fonctionnaires miroirs, qui renvoient au décideur son image. Non, le conseiller d'état qui délibère, l'assistante sociale qui est face à la famille et au président du Conseil général, le médecin de la Sécurité sociale qui a un contrôle à faire, le policier en exercice, tous les fonctionnaires doivent pouvoir faire preuve de cette audace par rapport aux préjugés.

Je conclurai en disant que le service public est le temple de l'esprit républicain. Pour moi, il se résume dans un arrêt du Conseil d'état (chacun parle des plumes qu'il a sur soi, et pas de celles des autres) du 12 octobre 2009 sur le "collaborateur occasionnel du service public". C'est une théorie juridique qui englobe dans le service public celui qu'on a hélé au détour d'une rue pour donner un coup de main au service public, alors même qu'il n'a aucune position statutaire. Cette théorie est intéressante car elle montre bien l'esprit du service public, qui dépasse le statut des personnes. L'arrêt en question possède une dimension tragique. Un soir, le CROSS (centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) de Brest reçoit un appel désespéré d'un cargo français au large du golfe de Guinée. Quelqu'un a eu un traumatisme crânien, et va mourir si on ne vient pas le chercher sur le bateau. Le CROSS appelle l'Armée française qui a des pré positionnements en Afrique, mais l'armée n'a pas d'hélicoptère disponible. La personne du CROSS est un agent du service public, il prend l'affaire à cœur : faute de secours, un Français va mourir. Il lance des appels. Elf-Total répond qu'il a un hélicoptère. Mais c'est l'heure de la mondialisation : l'hélicoptère est affrété par Elf-Total à Héli-Union. Héli-Union a lui-même affrété cet hélicoptère à un autre, et cet autre fait payer son salarié par une société à Jersey (pour ne pas payer de charges sociales). Ce pilote est réveillé. Il ne dépend pas de l'état français, mais d'une société à Jersey qui travaille pour Héli-Union. Il accepte pourtant d'y aller. Quelqu'un est en train de mourir, il fait nuit, la tempête se déchaîne, ce n'est pas du tout son métier mais il y va. Il décolle, arrive au dessus du bateau, ça tangue. Il essaie d'hélicopter le blessé, impossible, il doit apponter. En appontant, il charge, il redécalle, et se crashe. On arrive à sauver tout le monde sauf lui : il meurt. Je vois dans cet héroïsme une émouvante image du

service public. Il meurt mais personne n'indemnise ce décès. Il n'est pas indemnisé puisqu'on avait monté tout un système de charges sociales inexistantes en le domiciliaut à Jersey, et par ailleurs l'Etat se défausse en argumentant qu'il ne l'a pas obligé, que le pilote est venu de sa propre initiative...

Entre nous, le Conseil d'Etat a un peu tordu la théorie du collaborateur occasionnel du service public en tranchant : "trêve d'arguties, ce monsieur est l'image même du service public. Courage, sens des responsabilités, solidarité, sens de la décision. Il n'a pas demandé trois tampons et quatre autorisations, il est monté dans son hélicoptère et il y est allé." C'est à cause de ces valeurs qu'on est fier d'être chargé du service public.

Pour terminer, vous avez deviné que vous n'échapperez pas à une dernière citation de 1910... Nous sommes à l'Assemblée Nationale. Charles Le Boucq, député de gauche modérée, jaurésien, s'adresse au garde des Sceaux du gouvernement Clémenceau.

"Nous voulons une République de clarté, de droiture et de dignité. Et pour cela nous prétendons, avec votre concours, Monsieur le Président du conseil, obtenir de vos fonctionnaires qu'ils conservent dans l'exercice de leurs fonctions la correction et la propreté professionnelles (applaudissements sur divers bancs de gauche). Si vous voulez nous apporter ce concours, nous serons heureux de l'enregistrer ; si vous ne pouvez pas nous l'apporter, nous regretterions de ne pas pouvoir suivre plus longtemps la politique que nous avons défendu jusqu'ici, qui est la nôtre : une politique républicaine, mais qui ne peut être républicaine que si elle est jusqu'au plus humble de nos collaborateurs empreinte de loyauté et de probité professionnelle."

**Mireille Tykaert**

Directrice marketing jeunesse aux  
Editions Nathan

**Enfant, marketeur  
qui est le roi ?**





Bien que je sois un peu l'ovni parmi les intervenants du jour, et dans ce colloque en général, je ne suis qu'un ovni modéré, puisque je viens de l'édition et non pas de l'alimentaire (du food, comme on dit dans le marketing). Je vais essayer de ne pas employer trop d'anglicismes (je suis d'ailleurs venue sans powerpoint...), mais mon métier en est gorgé.

Je vais tenter dans cet exposé d'apporter un éclairage sur le côté obscur de la force présumée du marketing jeune.

Je voudrais d'abord revenir sur un terme de l'exposé du colloque qui m'a interpellée en tant que marketeuse : " usager ". J'ai utilisé mon iPhone et son dictionnaire intégré pour retrouver la définition. Cela me renvoyait au service public, en priorité aux transports, la SNCF par exemple. Il s'agit assurément d'un service public. Mais aussi un des plus gros budgets marketing de France : un site Internet parmi les plus performants, avec une base de données très qualifiées, des bannières publicitaires sur toutes les marques... Ou encore, cela m'évoquait la RATP et cette affiche : " Rechargez votre passe Navigo au guichet de telle banque ". Le CIC, pour en donner le nom, est pourtant une banque privée... Ce monde n'est finalement pas très éloigné du mien. Je reconnais là non pas l'usager mais le consommateur, et les campagnes marketing à destination de ces consommateurs. Bien sûr, le service public ne se borne pas aux transports : il y a l'école, l'hôpital. Mais même là, à y regarder de plus près, bien des aspects me sont familiers. On peut, par exemple, citer tous ces classements dans la presse ou en ligne, la plupart du temps payants, d'ailleurs : les "top 10" des hôpitaux classés par région, par spécialité... Evidemment, il est préférable d'aller dans le premier de la liste que dans le dernier. Là encore, je ne reconnaissais toujours pas le terme d'usager, mais plutôt celui de client.

Or je trouve qu'il est préférable, même si cela peut choquer, d'utiliser le terme de consommateur plutôt que celui de client. On tend à imaginer que le consommateur subit, tandis que le client choisit. Pourtant, ce n'est pas de plus de libre arbitre que procède cette capacité à choisir : qu'il consomme du yaourt ou du service public, ce qui fait du consommateur un client, c'est l'importance de son pouvoir d'achat. Rentrez chez H&M, vous êtes consommateur. Rentrez chez Chanel, vous êtes client.

Un des buts recherchés par le marketing est de bousculer ces étages. La quête du Graal est de transformer en quelque sorte le consommateur en usager, c'est-à-dire à faire passer une marque dans l'usage : frigidaire, coca... Usager, consommateur, client. Un exemple de la façon de bousculer cette hiérarchie est le concept marketing de *masstige*, surtout utilisé dans la mode dont on connaît l'importance chez les ados. Ce mot barbare est l'amalgame du *massmarket* et du prestige. Pour reprendre un exemple chez H&M, il s'agit d'une gamme de produits, de vêtements, avec Karl Lagerfeld ou Sonia Rykiel. C'est un très beau coup marketing qui interpelle les jeunes et participe à ce qu'on pourrait appeler la démocratisation souvent opérée par le marketing, puisqu'on s'adresse au plus grand nombre.

Je vais vous dresser un bref historique du marketing jeunesse, du point de vue du marketing et non pas historico-politique. Il est évidemment lié à l'évolution de la place de l'enfant au sein de la société.

Pour faire vite, au dix-huitième siècle, l'enfant est un être innocent qu'on commence à éduquer ; au dix-neuvième un bien précieux à soigner ; le vingtième, avec une apogée dans les années 80-90 qui ne vous a sans doute pas échappé, a vu l'émergence de ce qu'on a appelé les années de l'enfant roi. La recherche concernant les enfants, et son utilisation pour la conception de produits et services qui leur sont destinés, a démarré il y a un peu plus de quarante ans aux Etats-Unis. La première application concernait les jouets, par une marque que vous connaissez forcément : Fisher Price.

Quelques chiffres : en 1990, les dépenses publicitaires faites par l'industrie à destination des enfants étaient de 100 millions de dollars ; en 2000, elles représentaient 2 milliards. Pourquoi ? Parce que le pouvoir d'achat des 11-25 ans est estimé à plus de 40 milliards d'euros. Aux Etats-Unis, on l'évalue à 155 milliards de dollars. Ces chiffres datent de début 2000, ils ont certainement augmenté depuis.

Le marché est donc loin d'être négligeable. Mais viser les jeunes, c'est aussi assurer l'avenir de la marque. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le directeur marketing de Coca Cola.

Enfin, ce mouvement s'impose parce que les jeunes deviennent des consommateurs décideurs de plus en plus tôt, ce qu'on appelle " l'enfant prescripteur d'achat ", et permettent au producteur et distributeur de toucher indirectement toute la famille. Ce que l'enfant veut, les parents le veulent aussi, même s'il y a des résistances.

Pourquoi les jeunes ont-ils pris une si grande importance ? Ce sont des données sociétales, dont je ne suis pas spécialiste. En premier lieu, ce phénomène semble lié à la diminution du nombre d'enfants par famille par le choix de la maternité, l'enfant de plus en plus tard, etc. On constate en même temps l'éclatement des structures familiales, l'apparition massive des familles recomposées. Ce dernier point intéresse hautement le marketing parce que, potentiellement, l'enfant peut se retrouver avec quatre parents, huit grands-parents : d'autant plus de cadeaux, d'achats... Il faut également remarquer la disparition progressive d'un clivage marqué entre le monde de l'enfance et celui des adultes. Les marketeurs travaillent beaucoup sur cette tendance lourde en ce moment, qu'on appelle " l'adulcescence " : les jeunes ne sont plus seulement les 0-25 ans, mais de plus en plus les 0-30 ans.

Ces changements s'accompagnent de la redéfinition des rôles au sein de la famille : l'enfant a le droit de prendre la parole.

Enfin, toutes ces transformations se produisent dans un contexte économique favorable, l'augmentation du pouvoir d'achat dû à la croissance après la seconde guerre mondiale.

Le marketing est donc intimement lié aux changements sociétaux. Par exemple, si on s'attarde un petit peu sur le livre, le marketing va véritablement s'imposer avec l'arrivée du livre de poche, lui aussi importé des Etats Unis. Et plus récemment avec l'essor de la BD, du manga - une BD sur quatre, achetées, est un manga... Bref, le développement du marketing est corrélé à celui de produits populaires.

Mais, à part certaines marques que vous connaissez, comme "Les nuls" (Windows pour les nuls, la philosophie pour les nuls etc.) qui sont très marketées, l'édition reste surtout orientée sur du marketing promotionnel, sans doute parce que la lecture était au départ réservée à une certaine élite. Il y a encore des maisons d'édition et des éditeurs qui ont du mal à considérer le livre comme un produit. Malheureusement, la pression du marché et des actionnaires risque de rendre cette position de plus en plus difficile à tenir.

Quelle est la cuisine du marketing jeune ? En amont, on a affaire à des études. Les premières sont des baromètres. Ces études sont faites par rapport à des panels constitués, elles nous renseignent sur un tas de choses : ce que mangent les enfants, ce qu'ils font en rentrant de l'école, combien ils ont d'argent de poche, le vocabulaire qu'ils utilisent, les revues qu'ils achètent, s'ils sont inscrits à une bibliothèque, leur taille moyenne à tel âge, etc. Bref, on est en possession d'un certain nombre d'informations très précises. Il y a aussi les études ad hoc, celles qui sont commandées en vue d'un nouveau produit, un nouveau packaging, une nouvelle campagne... On va alors avoir recours au testing, tout comme on l'utilise dans le service public désormais, comme le mentionnait Monsieur Vigouroux. On s'appuie sur des entretiens individuels ou collectifs, des mises en situation... Il y a aussi des approches plus pernicieuses, comme de se servir d'enfants qui vont recueillir l'information auprès de leurs copains d'école - on choisit alors des enfants " leaders ". Ou plus innovantes, comme de leur faire écrire un journal de bord alimentaire, pour les plus petits, les 6-10 ans, qui relève et révèle la dimension affective de leur rapport à l'alimentation, avant d'être complété par une étude.

Pour que le marketing amont - le marketing produit en général, pas forcément lié à l'édition - puisse créer, innover, élaborer des produits qui vont correspondre aux futures attentes des enfants, il faut en effet parfaitement connaître l'enfant, connaître sa cible. Et, en dehors des études, il faut les observer au quotidien, les regarder, voir les films, les revues, ce qui est " tendance ", rester avec eux...

Une fois qu'on sait un peu à quoi ressemblent ces jeunes, on va pouvoir les ranger, les classer, les trier. On commence par les découper en tranches, ce qu'on appelle la segmentation. Cela produit des tranches d'âge bien connues : 0-3, 3-6, 6-8, 8-10, 10-12, 12+, 14+, 18, 18-24... Cette segmentation est issue des travaux de recherche des spécialistes du monde de l'enfant. Elle suit évidemment, notamment chez Nathan, le monde scolaire, et même en jeunesse on suit le cycle 2, le cycle 3... Mais nous reparlerons du marketing scolaire.

Et on sous segmente : par exemple les 0-3 ans sont répartis en 0-6 mois, 6-12 mois etc., en suivant le développement de l'enfant. Là encore, si le marketing n'a pas devancé les attentes du marché, il les a accompagnées. La puériculture a connu un essor phénoménal et reste sur de très gros chiffres ; on peut dire qu'elle est née en France avec Françoise Dolto, " Le bébé est une personne ". Depuis, on a vu de la poussette design à la petite cuillère en forme d'avion, ou récemment pour surfer sur la tendance écolo, les couches lavables. Nous sommes bien d'accord sur le fait que nombre de tous ces produits sont

totalemment inutiles pour élever un enfant !

Dans l'édition, on a vu un développement considérable des livres pour les tout-petits, en tissu, des livres hochets, des livres entièrement en carton. Citons par exemple un livre édité par L'école des loisirs, que nous sommes nombreux à avoir à la maison, qui s'appelle Noir sur blanc et son complément Blanc sur noir. Ce petit imagier cartonné est né de l'idée de certains chercheurs selon lesquels les tout-petits ne pouvaient pas distinguer les couleurs. Là encore, sur le marché de la petite enfance, un nombre très important de livres est importé, traduit des Etats-Unis. Quand on parle des plus grands, des ados, ce qui est maintenant un marché énorme, le grand format type Harry Potter, Twilight..., 98% de la production vient des pays anglo-saxons.

A propos des 14-18 ans, on découvre que, plus on cible haut en âge, plus c'est compliqué. Bien sûr, on a plein de données sur eux, à commencer par l'importance de la musique, premier loisir de cette tranche d'âge (15 heures d'écoute musicale hebdomadaire), mais aussi le goût pour le cinéma, la télévision, l'image en général (2h15 de télévision par jour)... On repère le besoin impérieux de s'exprimer, qui se traduit par exemple par ce chiffre déjà vieux (début 2000) : un milliard de textos échangés au premier semestre 2002 uniquement le réseau SFR. Ils sont addicts à internet pour des raisons d'information, mais aussi pour des raisons d'échange avec leurs pairs. La difficulté chez les plus grands, les ados, est de coupler à la fois leur besoin de différenciation et leur très fort besoin d'appartenance à une tribu. De plus, ils dissèquent très bien les coups marketing. Les petits s'en montrent aussi capables, mais les 14-18 en ont horreur : pour eux, un bon produit est un " pur produit ". Ils désignent par là un produit qui va combiner des valeurs d'authenticité, de crédibilité et de créativité.

Je ne veux pas m'étendre sur les tout-petits, mais il est intéressant de voir qu'il existe une offre sur le parascolaire pour les 2 ans, avec des tas de livres sur les premières notions. J'appelais pour plaisanter cette offre : " mon enfant énarque à 5 ans ". L'offre était évidemment destinée aux CSP+ (les classes socioprofessionnelles les plus privilégiées). Pour des raisons complètement différentes, cela a d'ailleurs précédé l'ouverture des TPS (toutes petites sections) en maternelle.

Une fois qu'on a découpé les jeunes tranches d'âge, on regarde leurs centres d'intérêt, les " addictions " des enfants. Pour les plus petits, on sait qu'ils adorent collectionner, des billes aux Pokémon ou aux Petshop... Les plus grands manifestent beaucoup d'intérêt pour les people, les célébrités. Des revues comme Closer etc. sont lues par des très, très jeunes. Ces célébrités sont donc utilisées comme sponsors ou créateurs d'une marque, ou tout simplement porteurs d'un objet de la marque. En échange d'une rémunération, naturellement, puisqu'ils seront maintes fois photographiés et publiés, dans la presse et sur le web.

Pour tous les âges, on va énormément travailler sur l'engouement des enfants pour les héros. Les plus petits raffolent de Titeuf ou Spiderman, mais Hello Kitty s'adresse aux plus grandes et présente ce qu'on appelle en marketing un fort potentiel de cross-over, autrement dit la capacité d'un même produit à plaire à des cibles différentes, puisque c'est un personnage qui plaît beaucoup aux petites filles de 10 ans, mais également aux jeunes femmes de 25 ans, et à certaines mamans de 35 ans. Néanmoins, le marketing ne fait pas tout. L'exemple de Titeuf est frappant à cet égard : ce sont les enfants qui se sont d'abord appropriés le personnage, le marketing ne s'en est emparé qu'ensuite.

On s'adresse aussi aux parents, en ce moment en surfant sur la tendance à la nostalgie. Le Casimir de L'île aux enfants va bientôt revenir, vous verrez ! Les Barbapapa sont aussi très cross-over...

Un phénomène intéressant est d'ailleurs apparu récemment : le rapprochement mère-fille. Vous avez sans doute vu des campagnes de publicité, le Comptoir des cotonniers, par exemple, où vous avez une jeune femme et sa mère habillées de la même façon. Cette campagne a été reprise un peu différemment par Petit Bateau, avec un affichage type "Bonjour, Hugo, 320 mois". Ce travail est prolongé par ce qu'on appelle la création de corners, c'est-à-dire des coins dans les magasins : chez Kookaï par exemple, il y a désormais un coin pour les enfants. La mère peut aussi habiller son enfant à l'endroit où elle s'habille.

Cela va de pair avec un mélange des genres intergénérationnel dont on peut penser qu'il n'a jamais été poussé à ce point. Certaines marques, comme les chaussures que je porte, Converse, s'adressent aux consommateurs de 3 à 50 ans. La littérature pour adolescents (Harry Potter, Twilight...) est lue par les trentenaires, ce qui explique les chiffres de ventes aussi énormes. On observe enfin une tendance chez l'adulte, notamment le jeune adulte, qu'on peut appeler la régression : retourner vers des objets un peu doudous, de petites figurines, des peluches qu'on accroche à son porte-clés, etc.

Une fois qu'on a regardé les centres d'intérêt, on va étudier ce qu'on appelle le marché. On analyse des données chiffrées. Par exemple, chez Nathan, on a constaté que les livres documentaires pour les plus de 10 ans, et surtout pour les plus de 12 ans, avaient subi une très forte érosion, puisque les jeunes peuvent maintenant se documenter via Internet ou d'autres moyens qu'ils trouvent beaucoup plus judicieux que le livre. Ce sont les limites de la culture : il ne s'agit pas de philanthropie, et à un moment donné, on ne va pas continuer à développer le livre documentaire, qui en outre est un investissement lourd en termes éditoriaux. On a pour l'instant trouvé un artefact marketing pour continuer : introduire la "réalité augmentée". Je ne vais pas vous décrire le procédé, qui utilise la 3D, mais le point essentiel est qu'il rend l'objet moderne. On a donc une promesse marketing pour le vendre.

On observe donc les tendances du marché, on n'ira pas vers un produit où le marché fait défaut. On regarde aussi ce que font les autres (le benchmark), et on peut éventuellement choisir de l'imiter (action surnommée le me-too) ; si un livre sur les vampires marche bien, vous voyez très vite cinq autres livres sur les vampires, par exemple. Ce n'est pas ce qu'il y a de plus intéressant, et souvent on va introduire une différenciation : faire un produit moins cher, ou communiquer mieux que le concurrent sur une des caractéristiques du produit...

Après l'âge, les centres d'intérêt, le marché, on regarde aussi quels types d'adultes entourent l'enfant. Pour les plus petits, la mère est généralement au cœur de notre cible, puisqu'elle prend en charge 80% des achats concernant les enfants. Ceci dit, nous avons aussi une responsabilité particulière dans l'édition envers le père et son image. Au sein des livres, des histoires, on trouve donc des papas qui lisent des histoires le soir et des mamans qui jouent au foot. Notre principal travail va déterminer à quelle classe socioprofessionnelle appartient : CSP+ ou CSP-. Où va-t-elle acheter son produit ? Ce n'est évidemment pas la même chose si elle va chez Carrefour ou dans la librairie huppée La Hune. Le père est peu ciblé, hormis dans le cas de produits à forte valeur ajoutée technologique, ou à forte connotation masculine (foot, bande dessinée, licences du type Starwars etc.).

On s'intéresse aussi aux grands-parents, notamment pour les produits ludiques. En effet, les grands-parents sont plus jeunes d'esprit ; les produits traditionnels achetés autrefois par les grands-parents (dictionnaires, encyclopédies, etc.) perdent en attractivité.

Mais une cible spéciale reste très prisée : les enseignants, et plus généralement l'école. Car encore aujourd'hui, ce qui est montré, conseillé, donné, transmis par un enseignant bénéficie d'une aura très particulière vis à vis de l'enfant et surtout vis à vis de la famille. Bien sûr, si je prends des exemples américains, comme Mac Donald's qui a réalisé un programme éducatif national sur la nutrition, ou Coca-Cola qui établit des contrats d'exclusivité avec des établissements scolaires (de grosses sommes d'argent en échange de distributeurs installés dans les écoles), vous serez sans doute choqués. Mais en France, même si la publicité est toujours interdite dans les écoles, les partenariats avec les entreprises, qui sont autorisés depuis 2001, sont de plus en plus prégnants. Il y a de la publicité au sein de l'école. Le journal "Mon quotidien", même s'il a effectivement une très bonne image auprès des enseignants, est bourré de pub, et même de fausses pubs. J'ai acheté quatre pages dans "Mon quotidien" : on montrait l'intérieur des livres, sous conseil de la rédaction, pour avoir en fait de l'espace publicitaire déguisé.

Je suis d'ailleurs quand même choquée quand mon enfant qui est à la maternelle rentre avec des abonnements pour recevoir, à tarif préférentiel via son enseignant, des livres de l'Ecole des loisirs (que j'aime beaucoup au demeurant). On trouve aussi à l'école des jeux concours : Nathan en fait un cette année, mais aussi Renault, sur le thème de la sécurité routière. Il y a des documents pédagogiques sponsorisés, comme cet exemple que j'aime beaucoup : Total a fait un kit sur la marée noire...

Le marketing scolaire risque de se développer parce que le contexte est favorable. Parce que les nouveautés du programme s'imposent à des enseignants qui n'ont pas forcément le temps et les outils pour les transmettre. Parce qu'il y a des problèmes de coût, avec un Etat qui se désengage alors que l'éducation coûte de plus en plus cher (nouvelles technologies, extension du nombre d'années d'études par enfant). Parce que, du point de vue des professionnels du marketing, confrontés à la saturation des médias, il est plus intéressant pour nous d'aller toucher la cible en direct. Le gain en terme d'image est également important : l'entreprise y gagne une image citoyenne.

Le marketing scolaire peut être un peu caché. Par exemple Nathan conçoit des ouvrages à partir du dernier film de Michel Ocelot, Azur et Asmar, ou celui de Nicolas Vanier, Loup. On vise tout autant la prescription des enseignants, sinon plus que le grand public. On va donc déterminer le positionnement du produit en fonction de la cible. Pour les enseignants, on sait que le prix maximal est de cinq euros : on va faire des dossiers pédagogiques, des jeux concours etc. Plus largement, Nathan

étant une maison scolaire, on a des délégués pédagogiques, on travaille en liaison avec des conseillers pédagogiques : on est donc au courant de tout ce qui rentre dans les programmes. On va bientôt travailler sur l'enseignement des arts, puisque c'est entré dans les programmes et qu'il manque des supports d'enseignement.

Une fois le jeune et les adultes qui l'entourent repérés, il arrive qu'on découvre qu'il n'existe pas de produit correspondant sur le marché. C'est ce qui s'est produit avec un objet appelé la DS. Pas celle de Georges Pompidou, mais celle de Nintendo. La société Nintendo constatait la passion des jeunes pour les jeux vidéo. Les consoles se vendaient, mais surtout aux garçons. Les filles jouaient aussi énormément, mais plutôt sur l'ordinateur. Ils ont fait une étude auprès d'elles pour en trouver la raison. L'ergonomie, le design des consoles était perçu comme trop masculin et ne correspondait pas du tout à l'attente des filles. C'est de cette façon qu'ils ont créé cet objet, qui existe en rose clair et dans toute une gamme de coloris. Cette phase amont du marketing est la création de produit. Puis vient la mise en marché. Nintendo a suivi le raisonnement suivant : le produit est assez cher, environ cent cinquante euros : il faut donc viser les CSP+. Mais le jeu vidéo n'était déjà pas très bien vu par les familles, certainement encore moins pour les filles. Pour contourner cet écueil, ils ont donc mis en place une campagne publicitaire télévisuelle, en occultant complètement les jeunes. Ils ont visé la maman, en engageant Nicole Kidman, la maman fantasmée, évidemment...

Petite parenthèse : l'attachée de presse avec qui je travaille et moi-même sommes régulièrement frustrées parce que nous avons beaucoup de mal à avoir des chroniques sur les livres pour enfants dans les magazines féminins. On se dit que c'est une aberration, puisque les femmes qui écrivent et lisent cette presse sont toutes mamans. Mais, en fait, le but de ces magazines féminins est de faire oublier aux femmes qu'elles sont mamans quand elles l'achètent.

On a donc commencé avec Nicole Kidman, puis Michèle Laroque, puis des comédiennes de plus en plus âgées. Des grand-mères ont donc acheté des DS : l'objet a servi trois fois, dort dans le placard... Parce qu'en plus de ces comédiennes, il y avait une promesse marketing géniale : faire rajeunir son cerveau. Extraordinaire ! De fait, un certain nombre de mamans ont acheté l'objet en prétextant que c'était pour leur fille. Et le jeu de rajeunissement de cerveau pour elles-mêmes...

Bilan des courses, 2009 : 3 millions de Nintendo Wii, 1 million de X-Box, 1,4 million de Playstation 3, 7,4 millions de Nintendo DS. Leur démarche innovait aussi en décloisonnant totalement les jeux. Au contraire de la segmentation par classe d'âge qui faisait loi, sur la plupart de leurs jeux on ne retrouve qu'un simple pictogramme indiquant " 3+ ". Pourtant beaucoup de jeux ne sont pas accessibles à 4 ans...

Autre exemple de campagne marketing détournée où l'on s'adresse sinon aux mamans, du moins aux femmes, avec un archétype masculin américain et un objet design, le beau Georges Clooney et une jolie cafetière.

La publicité est relayée en point de vente avec du couponing, des bons de réduction d'une somme conséquente, cinquante euros. On se dit que c'est formidable, et on repart avec un bout de Georges chez soi... Et on se rend compte uniquement après que le but n'était absolument pas de vendre une cafetière. Le but de Nespresso est de vendre du café, et d'une manière tout à fait particulière, puisque ce café n'est pas vendu dans les magasins, les points de vente et de distribution habituels, mais uniquement sur Internet avec un système de club VIP, etc.

Revenons aux jeunes. Nous avons vu l'arrière-boutique : comment on crée des produits, comment on les positionne. Vient ensuite le marketing aval : tout ce qui est lié à la promotion du produit. Quand on dit marketing, les gens pensent souvent à publicité. Il est certain que c'est un des outils les plus forts, notamment les spots télévisuels. Mais les spécialistes ne sont pas d'accord entre eux sur le ressenti, l'impact des spots chez les jeunes, alors que tous s'entendent pour dire que la reconnaissance des logos commence très tôt, dès deux ans. Certains pensent que les enfants ont suffisamment de recul pour décrypter les spots, d'autres soutiennent le contraire. Ce qui est certain est que les enfants adorent la publicité, non pas qu'ils retiennent les marques, mais parce qu'ils les voient comme des mini films. Mais on a aussi beaucoup fait d'études sur les critères qu'ils rejettent.

On sait qu'ils n'aiment pas les publicités qui les considèrent comme des idiots, celles qui leur font peur (et ce qui la provoque est très différent de ce qui touche les adultes), les démonstrations trop spectaculaires pour être vraies (ils ont le sentiment qu'on cherche à les "embrouiller", et cela ne marche pas), les rythmes trop lents ou trop longs, et les témoignages sérieux qui leur rappellent l'école. Quant à ce qu'ils aiment, vous vous en doutez : l'humour, les animaux, la musique. Ils retiennent très

bien la musique et les slogans, les adultes aussi d'ailleurs.

A partir de tous ces éléments, on a les bonnes règles du marketing pour s'adresser aux jeunes. Ce qui est à proscrire absolument, c'est de chercher à imiter les jeunes ou leur langage, en particulier les ados. Cela peut être tentant ; c'est immanquablement désastreux. Être paternaliste, faire des messages alambiqués, utiliser des enfants trop parfaits : autant d'erreurs à éviter.

Une des règles de base consiste à utiliser des enfants plus âgés que la cible. Si on cible un enfant de 10 ans, on va s'adresser à un enfant de 12 ou 13 ans, etc. Il faut encore raconter une histoire, divertir, et penser aux parents qui sont derrière, surtout pour les plus petits.

Pour que la machine fonctionne, c'est là que le procédé devient pernicieux, la règle d'or est la répétition. La cible doit être exposée régulièrement au message. Quelques chiffres pour vous rassurer : l'enfant français voit en moyenne entre 3600 et 7000 spots publicitaires par an ; son homologue américain en supporte entre 20 000 et 40 000 !

Passons assez vite sur les autres supports de la publicité (presse, radio, affichage), mais signalons au passage un très vieil outil toujours très efficace, notamment pour les petits : le cadeau dans les barils de lessive Bonux. On le retrouve ainsi chez Mac Do avec le happy meal, et chez bien d'autres. La grande nouveauté, en particulier chez les plus grands, est bien sûr la montée en puissance d'Internet.

Les marketeurs font preuve de beaucoup d'imagination pour exploiter ce nouveau média : création de sites dédiés, vidéos, campagnes de pub spécifiques sur Youtube (complètement différentes de celles qu'on voit à la télévision). En livres, il existe des produits bi médias : une partie en livre, une partie prolongée sur le web. On retrouve naturellement l'utilisation par les marques des sites les plus fréquentés par les jeunes : skyblog, et surtout les réseaux sociaux (facebook etc.). Les marques mettent en ligne de nombreux sites qui proposent des activités, des jeux de vie virtuelle, du soutien scolaire ou du divertissement parascolaire. Elles achètent des mots-clés, travaillent leur référencement par rapport à ce que les jeunes tapent dans Google, pour mieux remonter dans les moteurs de recherche. Les marketeurs font aussi du lobbying auprès des jeunes bloggeurs influents ; ils ont aussi beaucoup recours au marketing viral, c'est-à-dire qu'ils incitent le jeune à envoyer le message à ses amis. Le but, en dehors de la promotion, est aussi de se créer une base de jeunes qualifiés, pour mieux connaître leurs goûts et mieux cibler encore la publicité.

Un autre moyen est apparu récemment : le street marketing, le marketing dans la rue, qui opère notamment dans les lieux où sont les jeunes, par exemple au collège ; puisqu'on n'a pas le droit de faire rentrer les prospectus dans les établissements scolaires, cela se passe plutôt à la sortie.

La téléphonie mobile offre de son côté des possibilités extraordinaires : on peut envoyer des SMS ciblés, des strips de bande dessinée gratuits ou sur abonnement. On peut faire des opérations de géomarketing, puisqu'on peut maintenant non seulement localiser le jeune, mais l'avertir que la dernière BD qui vient de sortir, dont on sait qu'il est fan, est à la FNAC et, comme ça tombe bien, le magasin est à deux cents mètres à droite...

On peut faire des jeux concours, et puis avec l'arrivée des smartphones, on peut vendre des nouveaux produits, des applications pour ce téléphone évolué.

A côté de ces nouveaux modes, il existe des moyens nettement plus pernicieux, comme le placement de produits dans les films, dans les jeux vidéo.

Nous avons à peu près achevé notre tour rapide du côté obscur de la force.

Mais il vous faut oublier tout ce que je viens de vous dire. Tout est faux, il manque l'essentiel. Le rêve du marketeur qui cible les petits, c'est d'être dans la cour de récré, et de celui qui vise les plus grands, c'est d'être intégré aux bandes d'ados. Il y a d'ailleurs des marques qui le font : elles embauchent, elles rémunèrent des jeunes pour être testeurs, ou chasseurs de tendance.

Car la meilleure publicité, c'est valable pour nous adultes mais encore plus pour les jeunes, est le bouche à oreille, dit aussi maintenant buzz. C'est pourquoi, par rapport au marketeur, l'enfant reste le roi. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, comme dans l'exemple de Titeuf, l'enfant peut s'approprier un produit qui ne lui était pas destiné. Chez les plus grands, il

existe aussi de nombreux exemples de détournement : on peut citer les sacs Longchamp, une marque assez ancienne et plutôt connotée grand-mère, dont se sont emparé les 15-25 ans. Mais le jeune est roi surtout parce que, quelle que soit la campagne, il rejettera le produit s'il n'est pas bon. Quel que soit le packaging, si le produit n'est pas bon, il sera rejeté : les steaks hachés en forme de personnages Disney, les pizzas en forme de pièces d'or ont été des échecs cuisants.

Il est roi parce qu'il est en avance sur ses aînés : il appartient à ceux qu'on appelle les digital natives, ceux qui sont nés et ont grandi avec les nouvelles technologies de communication. Cette maîtrise n'est pas qu'une aisance technique, elle se traduit aussi par une meilleure appréhension des outils marketing et des nouveaux vecteurs de communication.

Enfin, l'enfant est roi parce que l'avenir lui appartient. Le jeune d'aujourd'hui occupera tout simplement plus de place que ses parents ou ses grands-parents dans le vingt-et-unième siècle. Une partie des problèmes actuels est peut-être liée à cette génération des baby-boomers qui ne veut pas céder sa place. Comme ils se croient toujours dans le coup, ils cherchent à s'identifier aux enfants, plutôt que de vivre dans un monde d'adultes séparé : on a ici un nœud assez intéressant au niveau sociétal. Il est certain que les enfants européens sont maintenant élevés sous une triple influence : l'éducation formelle (l'école), l'éducation non formelle (la famille, les clubs sportifs, les associations...), mais aussi l'éducation informelle, c'est-à-dire la rue, la pub, les médias, la consommation... Tout montre que les deux premières ont décliné ces dernières années, alors que la troisième n'a cessé de monter en puissance.

A qui la faute ? Aux marques qui ont accru leur pression marketing ? Aux pouvoirs publics, qui s'intéressent peut-être de moins près aux enfants que les marketeurs, ou qui leur mentent trop ? Aux parents qui, d'après certains, auraient baissé la garde ?

Mais le marketing, pas plus que la jeunesse, n'est une maladie, pas même le symptôme d'une maladie. Les jeunes ne sont que le reflet de ce que nous sommes. A travers la publicité, on peut aussi lire ces changements d'atmosphère générale : dans les années 80, on était enjoué, il fallait faire rêver ; aujourd'hui les publicités n'insistent que sur le prix. La crise est passée par là.

Pour ma part, je suis très optimiste à l'égard de ces jeunes, essentiellement à cause des nouvelles technologies. On parlait d'égalité : je pense que ces nouveaux moyens technologiques (ordinateurs, smartphones etc.) permettent de mettre les jeunes en contact avec l'écriture, la lecture. Ils lisent des informations sur leur ordinateur, écrivent des SMS. Effectivement, ce n'est pas Victor Hugo, mais c'est autre chose.

On voit aussi un retour à l'équilibre des relations enfants-parents. L'enfant-roi, c'est fini. Les parents se sont réappropriés un certain droit à l'autorité.

Un autre point qui permet l'espoir est que le réflexe écologique est ancré dans ces nouvelles générations. La profusion de l'information à ce sujet fait que mathématiquement, quel que soit son milieu, le jeune a plus d'unités d'information que ses parents. Les jeunes seront moins victimes peut-être des discours orientés, parce que les nouveaux médias favorisent l'échange entre pairs. La publicité aura de plus en plus de mal à persuader. Un dernier exemple : au Japon, on relie les téléphones portables, les tags et les réseaux sociaux ; en arrivant devant un restaurant, vous voyez si vos amis ont laissé un message et s'ils vous conseillent ou non ce restaurant, quel plat choisir, etc. La suprématie du bouche à oreille va s'amplifier, ce sera donc plus dur pour les marketeurs. Cette nouvelle génération inventera peut-être, sait-on jamais, la décroissance...

J'oubliais de préciser une petite chose en conclusion de mon exposé. Pourquoi fait-on tout cela ? Pourquoi essaie-t-on de connaître et séduire les enfants ? Pour vendre. Pour faire du chiffre d'affaire. Notre indicateur de performance tombe assez vite : combien de marge ? Les professionnels comme vous qui travaillez sur de l'humain sont confrontés à d'autres questions, dont les réponses sont moins évidentes.

**Pierre Dardot**

Professeur de philosophie

**La nouvelle raison du monde**





De mon état professionnel, je suis professeur de philosophie en khâgne. Je connais donc les modalités de l'évaluation solitaire, de copies en particulier, et je sais également ce qu'est une évaluation exigeante.

Je voudrais commencer par relater un fait qui me semble assez révélateur de ce qu'on a appelé ici une "logique d'ensemble", une "logique gestionnaire", et que l'on peut essayer de caractériser plus précisément, ce que je vais essayer de faire au cours de cet exposé.

Ce sont souvent de petits faits qui permettent d'y voir plus clair concernant le déploiement d'une certaine logique. Le fait se produit le 4 février 2010.

Voici comment tombe la nouvelle. Un premier contrat d'objectifs, dans le premier degré, a été signé par le rectorat de Toulouse avec la circonscription de Gourdon dans le Lot ; il vise à "améliorer la performance des élèves et des pratiques professionnelles des enseignants. Le diagnostic est établi à partir des évaluations nationales de CE1-CM2, permettant ainsi de définir les priorités en termes de progrès. Etabli pour trois ans, le contrat d'objectifs est piloté par des indicateurs chiffrés dont le degré d'atteinte est mesuré chaque année dans un rapport annuel de la circonscription." Puis suit toute une série de considérations. La première est relative à l'acceptabilité par les enseignants de ce vocabulaire, et manifestement il y a conscience d'une certaine difficulté, puisque l'inspecteur d'académie avance que les enseignants ne sont pas opposés à la performance quand on leur explique qu'elle est "la réalisation de l'attendu".

On a beaucoup parlé de la langue dans ce colloque. On a beaucoup parlé de la manière dont le choix de certains mots peut désamorcer la charge de sens que portent habituellement les mots. Quand on parle de performance, on emploie un mot dont la charge de sens est très précise. Derrière, on imagine très bien la course aux objectifs, la concurrence entre les équipes pédagogiques. On imagine même la concurrence à l'intérieur d'une même équipe pédagogique, la concurrence entre les directeurs d'école... Mais tout cela est complètement gommé, occulté : la performance devient ici la simple "réalisation de l'attendu". On peut d'ailleurs relever l'usage du terme d'attendu. Parce que l'attendu n'est pas l'exigé, bien sûr. La réalisation de l'attendu : quoi de plus simple, de plus logique, de plus naturel... On présente cela de manière non seulement édulcorée, mais surtout totalement neutre. Tous les enjeux qu'une telle expression recouvre se trouvent complètement escamotés.

Partant de ce petit fait, je voudrais considérer ce qu'il en est de ces techniques d'évaluation qui sont mises en place dans l'Education nationale, mais aussi plus largement dans la société. Je voudrais essayer d'articuler ou de mettre en rapport ce que les deux exposés précédents ont mis en évidence. Le premier décrivait un processus que l'on pourrait qualifier de démantèlement de l'Etat ; le deuxième illustrait un processus de pénétration et de diffusion de certaines techniques du marketing, y compris bien sûr dans l'enceinte scolaire elle-même. Je pense qu'on a là finalement deux aspects d'une même logique générale.

Cette logique n'est pas réductible à une simple idéologie. Ce serait trop beau, à la limite : une idéologie, cela se combat avec une autre idéologie. On peut opposer à un système d'idées un autre système d'idées. Le combat est loyal, c'est la cohérence d'un certain système d'idées qui l'emporte, son pouvoir d'éclairer le monde, son pouvoir de donner un sens aux pratiques des individus.

Mais il est beaucoup plus difficile de résister à une logique qui norme, qui commande de l'intérieur les pratiques des individus. On peut par exemple être parfaitement en désaccord avec le fait de considérer la performance ou la concurrence comme des normes. Il n'empêche que, dans la mise en œuvre de la logique de la performance et de la concurrence, on ne va pas vous demander votre avis : est-ce que vous êtes oui ou non d'accord avec l'idée que la concurrence est une valeur qui doit être généralisée ?... Votre adhésion à la norme n'est pas le problème, parce qu'on vous met dans une situation où vous n'avez pas autre chose à faire qu'à la mettre en œuvre. Il y a là quelque chose d'assez remarquable qu'un philosophe français, Michel Foucault, avait bien mis en évidence : un nouveau régime de gouvernement, une nouvelle manière de gouverner les hommes qui plonge ses origines dans une histoire assez longue, dont je vais retracer les principaux moments. Cette manière de gouverner les hommes ne consiste pas à commander à quelqu'un de faire quelque chose directement. On ne va pas dire : voilà, vous devez remplir tel objectif pour demain matin et si vous ne trouvez pas de moyens, tant pis, débrouillez-vous (quoiqu'il arrive à certaines personnes de le dire encore, et dans des périmètres qui ne sont pas si restreints que cela).

Ce nouveau mode de gouvernement des hommes est indirect, oblique. Il consiste non pas à donner des ordres, mais à conduire la conduite des individus.

"Conduire la conduite" : c'est exactement la définition que Michel Foucault a donné dans les années 70-80 de ce qu'il

appelait la “gouvernementalité”. Il a forgé ce mot, en apparence un petit peu obscur et technique, pour signifier que la gouvernementalité n’était pas le gouvernement comme institution, mais le gouvernement comme activité, une certaine façon de gouverner les hommes, précisément en jouant sur les ressorts de leur conduite. En jouant par exemple sur les motivations, qui font que justement ils se conduisent de cette façon-là et pas d’une autre. Car en jouant sur les motivations et sur les situations, on va les mettre en position de faire exactement ce que l’on veut qu’ils fassent, sans avoir à le leur répéter tous les jours. On va faire en sorte, par conséquent, qu’au lieu de la contrainte directe d’une volonté sur une autre volonté, ce soit la contrainte de la mise en situation qui produise précisément l’effet que l’on souhaite réaliser.

Dans le vocabulaire du management ou d’une certaine gestion managériale, on parle souvent de la concurrence en la qualifiant de valeur cardinale parce qu’elle convie chaque individu à un choix illimité de soi-même à chaque instant. Lors d’une conférence sur ce sujet à Bruxelles, quelqu’un me disait : “je ne comprends pas pourquoi vous en voulez tant à la concurrence, parce que ce soir, en ce qui me concerne, moi en tant que personne, j’ai dû faire un terrible choix. J’ai mis en concurrence ma vie de famille avec ma participation à cette réunion.” Cette façon de voir et de formuler les choses est rien moins qu’innocente. Dès lors qu’on parle de la concurrence comme choix de soi-même, on fait l’impasse, on oublie totalement le fait que la situation dans laquelle les individus sont mis en concurrence et tenus de choisir n’a pas été choisie par les individus eux-mêmes. On dissimule sous la chape uniforme d’un certain vocabulaire standardisé cette contrainte des situations par laquelle les individus sont justement amenés à faire ce que l’on attend d’eux.

On sait très bien par exemple que les techniques de marketing publicitaire (cela a été abondamment illustré) ont pour objectif de modifier les conduites, de changer les comportements. Mais on sait moins que le démantèlement de l’Etat auquel nous assistons depuis un certain temps repose exactement sur le même type d’objectif, à savoir obliger les gens à modifier radicalement leur comportement.

L’exemple que j’ai choisi au début est très clair. Les considérants qui présentent cette expérimentation précisent sans aucune équivoque que ce qui est “attendu” de ces enseignants du primaire est qu’ils sortent de leur logique disciplinaire, où ils ont un contenu à enseigner et à transmettre (les modalités de cette transmission peuvent bien sûr être discutées). Ils ont du mal, nous dit-on, à évaluer à partir du “socle de compétences”. On doit faire en sorte qu’ils changent de comportement. On doit faire en sorte, je cite le communiqué, qu’ils “intègrent cette logique nouvelle de la performance”.

Je voudrais, aussi rapidement que possible, mettre en perspective cette logique qui nous semble nouvelle, qui l’est d’ailleurs à certains égards, et essayer de faire comprendre qu’elle n’apparaît pas ex nihilo, comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Elle procède d’une longue histoire.

Je commencerai par reconstituer cette histoire rapidement, à travers ses moments principaux. J’essaierai ensuite d’expliquer le nouveau rôle de l’Etat, la nouvelle mission qui lui est dévolue. Je montrerai enfin que cette logique générale culmine dans la transformation des hommes, c’est-à-dire dans la transformation des conduites et des comportements, dans ce que nous avons appelé avec Christian Laval (avec qui j’ai écrit *La nouvelle raison du monde*) une nouvelle subjectivité, un nouveau sujet ou un néo-sujet, en reprenant d’ailleurs parfois ce que certains psychologues ou psychanalystes ont pu écrire.

Pour présenter cette histoire (ou ce que j’appellerai avec Foucault la “généalogie”), je vais me concentrer sur trois moments principaux.

Le premier moment est une petite réunion qui se tient à Paris en août 1938, à la veille de la seconde guerre mondiale. Ce colloque porte le nom d’un journaliste américain, Walter Lippmann. Ce dernier vient de publier un ouvrage qui s’est très bien vendu et l’a fait connaître dans certains cercles intellectuels et même au delà. Il patronne en quelque sorte ce colloque qui réunit 25 à 30 participants. Vous avez là un jeune secrétaire de séance qui s’appelle Raymond Aron. Vous avez des gens qui sont beaucoup plus connus à l’époque, comme Hayek, encore assez jeune, qui deviendra un des grands théoriciens du néo-libéralisme après la seconde guerre mondiale. Les participants peuvent être répartis en deux groupes : une aile qu’on pourrait appeler austro-américaine (avec von Mises, et Hayek), et d’autre part des Allemands (Rustow et Röpke). Leurs noms ont été injustement oubliés. En réalité, beaucoup d’entre eux ont été des inspirateurs de la politique en Allemagne de l’Ouest à partir de 1947-1948, en particulier de l’action de Ludwig Erhard, qui va occuper un rôle politique de premier plan dans la vie de l’Allemagne fédérale de l’après-guerre, et qui était complètement acquis à leurs idées. Ils se réclamaient d’une doctrine

qu'ils avaient appelée l'"ordolibéralisme" : l'ordre et le libéralisme, ou plus exactement le libéralisme comme ordre juridique et institutionnel.

L'idée du colloque Walter Lippmann est très simple : il faut complètement refonder le libéralisme. Le vieux libéralisme a fait faillite. Tout le monde identifie alors le libéralisme au laisser-faire, c'est-à-dire à l'idée que l'Etat doit s'abstenir de toute intervention. Ceux qui participent à ce colloque se disent qu'il faut en finir avec cette idée. Pour refonder le libéralisme, certains d'entre eux proposent (nous sommes en 1938) le nom de "néo-libéralisme" (le préfixe "néo" a l'avantage de souligner la nouveauté). Dans ce nouveau libéralisme, l'Etat a un rôle essentiel à jouer. Ils tombent d'accord sur l'idée que l'Etat qu'ils appellent de leurs vœux doit intervenir dans la définition, la fixation et l'application de règles de droit. Ils sont partisans d'un interventionnisme judiciaire, si vous voulez, c'est-à-dire décidés à faire que l'Etat soit le gardien du droit. Mais pas de n'importe quel droit. Pas de ce qu'on appelle le droit public (Monsieur Vigouroux aurait pu en parler longuement), mais le droit privé. Le droit marchand, le droit qui regarde les relations que les particuliers sont amenés à tisser entre eux. Le droit des contrats entre particuliers, le droit des affaires... Tout cet ensemble, regroupé sous l'appellation de droit privé, est placé au centre de leurs préoccupations.

La formule par laquelle on pourrait résumer le colloque Walter Lippmann peut donc ainsi s'énoncer : "il faut que nous, nouveaux libéraux, redéfinissions le rôle de l'Etat de manière à mettre l'accent sur ces règles du droit privé dont l'Etat doit être dorénavant le gardien". Ils en appellent donc à un interventionnisme libéral ; la formule est curieuse, mais elle est utilisée dès cette époque.

La seconde séquence, pour aller vite, a lieu en Allemagne au lendemain de la guerre, en 1947-1948. A Berlin Ouest, l'administration est sous la tutelle des anglais et des américains (ce qu'on appelle la bi-zone). Des libéraux allemands, dont plusieurs ont participé au colloque Walter Lippmann, agissent auprès des hommes politiques pour promouvoir des réformes. Il s'agit bien sûr de la création du D eutschemark, de la fondation ensuite de la Bundesbank (la banque fédérale), de la libéralisation des prix en 1948... Tout ce mouvement s'accompagne de la création d'un certain nombre de notions, au premier rang desquelles vous avez (certains d'entre vous vont peut-être être surpris) une expression dont on entend encore régulièrement parler, notamment à l'occasion des campagnes électorales, cette bonne vieille expression ordolibérale qui date de la fin des années 1950 : économie sociale de marché. Cela sonne plutôt bien pour une oreille non avertie. On entend "économie de marché" – difficile de s'en passer. Mais on entend quelque chose en plus (toujours la langue, les ressources extraordinaires de la langue, le pouvoir qu'ont les mots d'amortir les chocs...), car il y a aussi le mot "social". Et ce mot se trouve investi d'un pouvoir quasi-magique.

Cette expression est très courante Outre-Rhin, et dans les institutions européennes, non seulement elle est monnaie courante, mais c'est la langue même de la Commission, de l'administration européenne. Quand nous écoutons un homme politique parler de l'économie sociale de marché, nous nous disons que c'est une économie de marché avec quelques garde-fous sociaux. C'est faux, nous nous trompons.

Cette expression a sans doute été élaborée par Ludwig Erhard, le chancelier dont j'ai déjà parlé, l'homme politique qui a beaucoup œuvré à la traduction politique de l'ordolibéralisme allemand dans les années 50. Dans son esprit, et celui des tenants de ce mouvement, cette expression recouvrait quelque chose de très simple et très précis. Premièrement, l'économie sociale de marché fait de la concurrence un "devoir social". La concurrence se trouve érigée en devoir. La concurrence devient la norme. A ce point que les ordolibéraux déploient à cette époque une activité fébrile pour faire en sorte que ce soit inscrit dans la constitution. On a entendu parler lors de certains débats autour de la construction européenne, à propos d'articles d'un certain traité, de cette inscription de la norme de la concurrence dans la constitution de l'Europe. Mais Walter Eucken, un des grands doctrinaires de cette école ordolibérale, avait déjà écrit un livre, dès la fin des années 1930, dans lequel il parlait de la concurrence comme d'un devoir.

Le fait d'ériger la concurrence en norme constitutionnelle fait apparaître une nouvelle figure en ce qu'il transforme les sujets de l'Etat en "citoyens-consommateurs". En effet, les ordolibéraux développaient l'argument suivant : si vous considérez les individus en tant que producteurs, par exemple en tant qu'ils sont à la tête de telle ou telle entreprise, petite ou grande, ils ont des intérêts très divergents. Ils sont d'ailleurs capables le cas échéant de fausser la concurrence parce que certains d'entre eux s'allient avec d'autres pour promouvoir ou pousser leurs propres intérêts particuliers. Tandis qu'en tant que consommateurs, tous les individus ont le même intérêt. Intérêt à quoi ? L'ordolibéralisme et les libéraux allemands répondent : à la concurrence. Le citoyen-consommateur est défini par l'intérêt qu'il a à faire prévaloir la norme de la concurrence. C'est en cela qu'il est, en tant même que consommateur, un arbitre : on attend de lui qu'il fasse pression sur les groupes sociaux,

sur les entreprises, les dirigeants des entreprises, mais également sur les salariés, pour qu'ils acceptent de se soumettre à la logique de la concurrence libre et non faussée.

Voilà une nouvelle définition du citoyen. Le politique ou le gouvernant a un rôle à jouer : faire en sorte que tous les agents économiques respectent cette norme de la concurrence. Le citoyen- consommateur, lui, rend un arbitrage par le bas. Ils sont tout à fait complémentaires et font en sorte que tous les acteurs économiques se plient à la norme sacro-sainte de la concurrence.

La troisième phase, celle qui nous concerne de près, voit le jour à la fin des années 1970, au début des années 1980. Avec Christian Laval, nous l'appelons "le grand tournant". Bien sûr, dans les mémoires de certains d'entre vous, subsistent des noms et des événements emblématiques de cette période, et peut-être que les autres, les plus jeunes, les ont appris en lisant des livres d'histoire, puisque cela fait déjà partie de l'Histoire. Des noms comme ceux de Thatcher ou de Reagan sont liés à cette période. Mais si on retient généralement ces noms, on laisse souvent de côté tout ce qui s'est passé dans ces années, de la fin des années 70 jusqu'à 1990. A la fin des années 80 se forme un consensus (car, surtout internationalement, on gouverne désormais par des consensus), qu'un certain économiste, Williamson, a appelé "le consensus de Washington". Dans ce consensus, tous les acteurs de la gouvernance mondiale, comme on dit déjà à l'époque, s'entendent sur dix prescriptions. Tous les Etats, toutes les entreprises, tous les groupes sociaux, et les individus eux-mêmes, dans leur individualité la plus fine, doivent se conformer à une norme : celle de la concurrence généralisée.

Ce n'est donc pas simplement, j'y insiste, la concurrence entre les entreprises, mais également entre les Etats, entre les sociétés, entre les individus.

A partir de ce moment, dans les différents G8 ou G20, on commence à utiliser l'expression de "l'individu entreprise", ou de "l'entrepreneur de soi-même".

Là, on a véritablement affaire à ce que Christian Laval et moi appelons la mise en place d'une nouvelle rationalité, c'est-à-dire d'une nouvelle logique. En un sens, Thatcher et Reagan menaient des expérimentations (qui ont d'ailleurs pu être terribles en termes de coûts sociaux), mais qui restaient des expérimentations politiques partielles. Ces tâtonnements vont être imités dans d'autres pays, on va retenir ce qui marche le mieux, laisser de côté ce qui, par exemple, a provoqué trop de heurts sur le plan social. Mais on va généraliser un certain nombre de leçons, et surtout cette idée que la concurrence doit devenir la nouvelle norme mondiale. On a basculé d'un régime de fonctionnement à un autre. La libéralisation du secteur bancaire a bien sûr joué un rôle important, mais il ne faut jamais oublier que ce sont les Etats qui en ont pris l'initiative. Ce sont les Etats qui ont décidé en particulier de mettre en place une réglementation visant à instaurer la concurrence entre tous les acteurs de la finance mondiale. Auparavant (de 1930 à 1970), les règles visaient à protéger le système financier de la concurrence.

La mutation fondamentale qui se produit à cette époque va avoir des effets assez incalculables. Mais il n'y a pas à mon sens de "conspiration" - je suis à cet égard en désaccord avec certaines interprétations qui sont faites de ce tournant. Par exemple en 1970, personne n'a l'idée de faire de la concurrence une nouvelle norme mondiale valant non seulement pour les relations entre les entreprises mais pour les relations entre tous les Etats. C'est petit à petit, progressivement, à partir d'une certaine logique d'entraînement des pratiques gouvernementales, que s'instaure cette nouvelle norme ou cette nouvelle logique.

Voilà en ce qui concerne la généalogie.

J'aborderai maintenant le deuxième point : la nouvelle mission dévolue à l'Etat. On reprend la vieille idée (celle du colloque de 1938) selon laquelle l'Etat doit veiller à l'observance des règles du droit privé. Il s'agissait alors d'une innovation, mais elle restait limitée. On va donc pousser au bout le raisonnement : on ne peut pas demander à l'Etat de faire respecter les règles du droit privé, dans la société et l'économie, si lui-même s'exempte de ces règles. Il faut donc obtenir de l'Etat qu'il réforme intégralement son fonctionnement interne, de manière à faire en sorte que les normes du droit privé tendent à prévaloir dans ce fonctionnement même. La principale innovation va donc consister à faire intégrer, intérioriser par l'Etat les règles du droit privé. Là encore, M. Vigouroux aurait beaucoup d'exemples à donner. Tout cela participe de ce qu'il a appelé la logique de démantèlement de l'Etat.

Auparavant, la partition était relativement simple : il y avait le droit public d'un côté, et le droit privé de l'autre. Aujourd'hui le droit public subit une évidente érosion. On ne va bien sûr pas l'abroger formellement, mais on va le vider de son contenu, le neutraliser. Par exemple dans les arbitrages judiciaires qui vont être rendus, on va de plus en plus faire appel à des

catégories qui sont celles du droit privé, c'est-à-dire celles du droit marchand, du droit des affaires, du droit des particuliers qui contractent librement entre eux, comme on dit. Cette logique tend à prévaloir partout.

Ce rôle est tout à fait inédit. Dans le vieux libéralisme, si l'on schématise quelque peu, l'Etat devait être un "veilleur de nuit" : la nuit, il devait veiller à ce que les bons citoyens puissent dormir tranquillement, pour que la sécurité de leurs biens et de leurs personnes soit assurée. Le nouveau rôle qu'on lui assigne est très différent. C'est un Etat que les Anglo-Saxons n'hésitent pas, avec le caractère direct du langage qu'ils utilisent et qui d'ailleurs parfois les honore, à appeler le corporate state, l'Etat-entreprise. Nous parlons aujourd'hui en effet d'Etat entrepreneurial, c'est-à-dire d'un Etat qui intègre en son sein la logique de l'entreprise. Il l'intègre de plusieurs manières, mais finalement (et on revient au point de départ de mon exposé) une des façons dont il l'intègre est de faire prévaloir vis-à-vis de ses propres agents une norme qui est celle de l'évaluation quantitative.

Comment les institutions de l'Etat peuvent-elles intégrer ou interioriser des règles qui sont faites pour le droit privé ? Les néolibéraux ont tâché et tâchent encore de nos jours de résoudre cette grave question. Pour eux ce n'est pas un problème intellectuel, c'est un problème pratique. Comment obtenir que des gens qui ne travaillent pas dans le privé changent leur comportement de manière à se conformer à la logique qui prévaut dans le privé ? Comment transformer l'Etat en interne pour étendre la logique du marché au delà du seul marché ? Le nouveau rôle de l'Etat, dans cette perspective ou dans cette conception, est non pas limité, mais au contraire étendu. Je dirais qu'il s'agit d'obtenir par la transformation de l'Etat la transformation de toute la société, de toutes les relations sociales. Il s'agit d'obtenir par la transformation en interne de l'Etat le transfert de la logique du marché hors marché. Si vous prenez le marché au sens purement économique, vous devez avoir des marchandises, des entreprises privées, des producteurs privés qui produisent et vendent pour le marché... Mais comment faire lorsqu'on est dans un secteur qui est public ? On conserve souvent l'appellation de "service public" (ou le cas échéant, via le vocabulaire qui vient des institutions européennes, on parle de "service d'intérêt général"), mais on vide cette notion de son sens, il ne reste plus que la coquille ou l'enveloppe. C'est exactement ce qu'est en train d'opérer l'évaluation quantitative. Lorsque vous êtes un producteur privé, vous cherchez à écouler votre marchandise. Un système vous permet de savoir en temps réel, à chaque instant, les opportunités qui peuvent se présenter à vous sur le marché : le système des prix. Le système des prix fonctionne sur un marché comme un système d'informations, qui permet à un producteur privé de marchandises de s'adapter à l'offre et à la demande. Plus vite que les autres éventuellement : il peut anticiper à partir des informations que lui donne le système des prix. Comment faites-vous lorsque vous n'avez pas de marché, mais que vous voulez étendre la logique du marché hors marché ? Vous construisez quelque chose qui va être l'analogie d'un système des prix ; ce système est un système d'évaluation quantitative. Evaluer, c'est donner une valeur ; dans une économie de marché, donner une valeur, c'est donner un prix. Lorsque vous n'avez pas de marchandise, vous pouvez évaluer quantitativement, en faisant complètement fi du sens du métier, donc en faisant abstraction de la différence qualitative entre les activités professionnelles. Peu importe alors que ce soit absurde, la question est celle de l'efficacité. Obtenez-vous oui ou non, par l'évaluation quantitative, que les individus réforment et changent leur conduite et leur comportement ? C'est la seule question qui vaille la peine d'être posée quand vous êtes à l'intérieur de cette logique (gestionnaire, ou entrepreneuriale, ou managériale, comme vous voudrez).

Cette transformation du rôle de l'Etat doit enfin se prolonger, c'est là le troisième et dernier point de mon exposé, jusque dans la trame la plus fine, le grain le plus fin du tissu social. Et le grain le plus fin, c'est l'individu. L'individu n'est absolument pas négligé, il est au contraire la cible privilégiée. Tout à l'heure on vous a montré, avec un luxe de détails passionnant, à quel point le ciblage des individus peut être poussé jusqu'à un haut degré de sophistication. Cette cible peut être considérée d'un point de vue statistique, en tant que, par exemple, l'individu appartient à telle tranche d'âge et a tendance à acheter tel type de produit plutôt que tel autre. Mais on peut aller plus loin, et faire en sorte que les réponses qu'on apporte à sa supposée demande soient aussi individualisées que possible. S'il y a bien un fantasme, c'est celui de l'individualisation qui serait poussée jusqu'à son plus extrême point d'aboutissement. L'individu ne pourrait alors que se rendre à la raison (la nouvelle raison du monde), c'est-à-dire à la rationalité à laquelle on le soumet ; la transformation serait complète.

Il y a encore aujourd'hui beaucoup de gens qui ont la naïveté de s'imaginer que le néolibéralisme se définit d'abord et avant tout par un projet économique. Avec son franc parler, son caractère très direct, Margaret Thatcher leur répondait d'avance au début des années 80 : "L'économie, c'est la méthode ; l'objectif (le point ou l'objet), c'est de changer le cœur et l'âme." Le cœur et l'âme, ce n'est assurément pas rien.

Cette transformation s'opère de façon assez insidieuse, assez perverse. Je reviens à l'objet de réflexion que je vous ai proposé au départ. La logique de l'évaluation quantitative est construite de telle sorte que les évaluateurs soient eux-mêmes évalués, ou plutôt fournissent à ceux qui vont les évaluer les moyens de leur propre évaluation. C'est remarquable : dans une logique

de mobilisation totale, on fait en sorte que l'instituteur soit amené à évaluer les élèves par des tests, mais de telle façon qu'à travers la grille d'évaluation qu'il met en oeuvre, il porte à la connaissance de ceux qui vont l'évaluer les résultats de son propre travail ; de façon à ce que son évaluation à lui puisse être faite immédiatement à partir de la façon dont il évalue les autres, les élèves. C'est une boucle remarquable, une technique d'évaluation de l'évaluateur par la manière dont il évalue les évalués.

Cette logique pénètre les différentes sphères de la société et ne laisse rien subsister en termes de poche de résistance ou d'espace préservé. Je parle bien sûr de la logique prise dans la virtualité de son accomplissement, c'est-à-dire si on la pousse jusqu'au bout. On a heureusement des raisons d'espérer que cela n'arrivera jamais. Mais tel est bien le fantasme : la conquête de l'intériorité, le remodelage du sujet, le fait d'obtenir des sujets qu'ils se comportent d'une façon radicalement différente. Il s'agit d'obtenir de nouvelles conduites, d'obtenir que les gens (c'est très précis) non seulement se sentent évalués en permanence, mais s'auto-évaluent en permanence. Il s'agit de faire que la technique d'évaluation intériorisée se transforme presque en auto-inquisition de tous les instants. Le but est d'obtenir que l'individu soit accountable ; ce terme utilisé par les Anglo-saxons est difficile à traduire : il signifie à la fois calculable, comptable et responsable.

Je dirais donc pour conclure ce troisième point que la logique qui commande de l'intérieur les pratiques des individus dans cette société est une logique qui vise à produire des individus comptables, c'est-à-dire à la fois calculables, comptables et responsables de leurs résultats. On joue sur des ressorts, celui de la peur et celui de la rivalité. Un rapport de la fonction publique, le rapport Silicani, parlait d'une "chaîne managériale". L'expression est extraordinaire. On a souvent tendance à penser que la réunion de ces termes est contradictoire. La chaîne implique le commandement, donc des rapports autoritaires, tandis que le management est au contraire une technique souple qui joue sur l'autonomisation des individus. Or on nous montre là que ce n'est absolument pas contradictoire, que ce sont deux faces d'une même logique qui est à l'œuvre.

Pour terminer, je voudrais évoquer un échange que j'ai eu avec M. Vigouroux tout à l'heure. Il a proposé sa traduction du livre qui porte le titre de Hammerstein, et le sous-titre *Oder der Eigensinn*. Dans ce livre en effet à tous égards excellent, il est question d'un général de la Wehrmacht qui, avec ses moyens et compte tenu de la position qui est la sienne (non sans ambiguïté d'ailleurs), est amené à résister à l'arrivée de Hitler au pouvoir. Puis, de l'intérieur même de l'armée, avant d'être mis à la retraite, il essaie à sa manière de résister.

L'édition française a traduit l'expression allemande *Eigensinn* par "intransigeance", ce qui est assez insatisfaisant. L'intransigeance peut basculer du côté de l'opiniâtreté, qui n'a pas bonne presse, ou du côté de l'obstination, qui n'est pas non plus quelque chose de très valorisant. Mais littéralement, *Eigensinn* signifie le "sens propre" aussi bien que le "sens du propre". Et ici, ce sens du propre doit s'entendre positivement au sens de la fidélité à soi-même. Il y a une éthique de la résistance qui doit être une éthique de la fidélité à soi-même. Et quand le "soi-même" en l'occurrence est constitué par le cœur d'un métier, par les exigences qui sont celles d'un métier, alors la fidélité à soi-même est la fidélité à son métier.

Et si c'est la fidélité aux exigences de son métier, alors il n'y a pas de raison pour que le sens du propre s'oppose au sens du commun. Il existe en allemand une autre expression, *Gemeinsinn*, qui signifie le "sens commun" comme le "sens du commun". Le sens du propre et le sens du commun se rejoignent alors complètement : car le commun, ce n'est pas ce qu'on a en commun, mais précisément ce qu'on met en commun en accomplissant une même tâche avec d'autres.

## **Laurent Ott**

**Formateur - Responsable de projets  
à l'Ecole de Formation Psycho-  
Pédagogique (EFPP) - Chercheur  
au Centre d'Etude et de Recherche  
Appliquée (CERA)**

**L'utilisateur est-il ce qui reste du  
sujet sans le collectif**



Permettez-moi de greffer mon intervention sur les propos de Michel Chauvière au sujet de la question du droit de tirage du citoyen par rapport à la société qui a hérité de la Révolution française.

Selon lui, ce droit de tirage aurait été universel et inconditionnel, ce qui me paraît quelque peu surprenant parce que précisément la citoyenneté française, telle qu'elle se définit à partir de la Révolution française, ne me paraît pas être une citoyenneté inconditionnelle. De façon usuelle, les malades mentaux, les enfants, les grands criminels sont exclus de la plupart des droits liés à la citoyenneté et, a contrario, la conception de la citoyenneté que nous avons en France dépend de plusieurs prérequis : pour pouvoir être un citoyen à part entière, il faut posséder la nationalité française, ne pas être handicapé mental, avoir des compétences et des capacités. La citoyenneté en France n'est pas inconditionnelle mais elle est liée à une conception de la vie publique qui repose sur des compétences et sur des capacités. Et c'est justement ça qui est intéressant parce que ces curieuses caractéristiques remontent précisément à la Révolution Française.

Cette citoyenneté française est strictement individuelle. La Révolution française a en quelque sorte cristallisé l'évolution philosophique, l'évolution éducative majeure du XVII<sup>ème</sup> et du XVIII<sup>ème</sup> siècle reposant sur l'individu. C'est l'individu qui s'affirme à la Révolution Française, l'individu tel qu'il est défini principalement par Rousseau comme pure solitude vis-à-vis des autres, seul face à la collectivité. Cette conception est toujours d'actualité, sous différents avatars.

La Révolution Française nous a expliqué par exemple que la liberté des uns était bornée par celle des autres : nous ne pourrions donc pas être libres grâce aux autres mais contre eux, et si nous voulons être libres et prendre notre place dans la société, il faudrait d'abord que nous puissions limiter la place des autres, c'est-à-dire qu'autant que les autres ne seront pas libres, moi je le serai.

Dans cette idée de l'individu borné par autrui, il y a tout de même quelque chose de guerrier. C'est l'idée d'un individu en guerre contre la société, ou tout du moins qui considère que la vie en collectivité est un pis-aller et qu'elle risque de déborder sur sa vie privée.

C'est à la Révolution Française qu'on doit cette conception de la vie privée. Sous l'ancien régime, on ne trouve pas trace d'une pensée de la vie privée, pour la simple et bonne raison que les gens ont a contrario, en fonction de leur rang, de leur classe, ou de la communauté à laquelle ils appartiennent, le sentiment de partager avec les autres une vie commune et ce dans bien des domaines : travail, manière de vivre, calendrier, croyances, temporalité... Dans la vision même du monde, une communauté de vues, de vies pouvait s'affirmer.

La notion d'espace privé est introduite par la Révolution Française pour venir limiter l'espace public. C'est une auto-limitation que les révolutionnaires adoptent au moment où il leur faut se prononcer sur le choix d'une politique éducative pour l'enfance. Deux conceptions s'opposent alors : d'un côté Lepelletier de Saint Fargeau, qui imagine une éducation des enfants par la nation, une éducation à la collectivité, à la communauté tandis que, de l'autre, Condorcet, qui conçoit une éducation, certes nationale mais limitée par le père de famille. Pour Condorcet, l'espace de la vie publique doit s'arrêter là où commence la puissance du père de famille. Ce faisant, il vient d'inventer la vie privée, la sphère privée et de définir l'individu ayant à pâtir de la collectivité.

Peut-être tout ceci n'a-t-il pas eu d'effets négatifs pendant de très longues années mais, aujourd'hui, d'un point de vue éducatif comme du point de vue de la vie en collectivité, nous sommes envahis par une certaine pesanteur, une peur de l'autre. Nous vivons dans une société où, de façon permanente, on nous apprend à avoir peur d'autrui, à avoir peur pour nos enfants, à avoir peur de circuler dans les transports en commun, à avoir peur de nos voisins, de l'avenir, des situations de vie en collectivité... Cette situation s'est développée tout au long des années 80, une sorte de "sauve qui peut" vis-à-vis de l'idée même de vivre en société. Comme si, tout à coup, on n'y croyait plus, comme si la société ne pouvait en fin de compte ne nous offrir que des situations de dangerosité, de difficultés, où l'on serait victime d'autrui avec comme seule défense le repli sur soi. Il s'agit là vraiment d'une pédagogie de la peur qui fonctionne à tous les niveaux.



Il se trouve qu'avant d'être formateur, j'ai été instituteur - et le suis du reste encore, actuellement en disponibilité de l'Education Nationale - j'ai donc exercé et travaillé comme instituteur tout au long des années 90 et, il y a cinq ans encore, j'étais directeur d'une école de banlieue de deux cents élèves. J'ai ainsi pu voir comment les choses se sont dégradées en ce qui concerne la façon dont les parents d'élèves, les enseignants, et les enfants eux-mêmes, se représentent la collectivité des autres et la collectivité des enfants. Il serait intéressant de voir comment les temps ont changé et nous ont changés, petit à petit, sans que nous y prenions garde.

Dans les années 70, il n'aurait pas paru "hallucinant" qu'un instituteur entre dans sa classe et dise : "Vous savez quoi les enfants ? La semaine prochaine, vous venez tous avec votre vélo, on prendra un sac à dos et on ira tous se promener, on fera tous les villages de la vallée, le long de la rivière et le soir, pour dormir, nous irons voir un paysan du coin, on en trouvera bien un qui nous prêtera un champ et on pourra camper dans le champ." Dans les années 70, c'était possible mais même moi, lorsque je vous raconte ça, je doute de ce que je vous dis : "est-ce bien vrai ? Ça paraît tellement fou !" Or, non seulement c'était possible mais les enfants trouvaient que c'était une bonne idée - cela on peut croire qu'aujourd'hui, ça ne changerait pas - mais les parents également trouvaient que c'était une bonne idée et plus encore, imaginez !, l'inspecteur trouvait que c'était une bonne idée. Là, on est franchement dans une autre dimension... Sauf que cette dimension-là, il se trouve que c'est le passé.

Je pourrais prendre un nombre infini d'exemples, jusqu'à des peurs fabriquées autour de la nourriture : une école maternelle sur deux s'imagine ne pas avoir le droit de donner à manger aux enfants un gâteau confectionné par une maman de la classe ! Une sur deux pense que c'est interdit, l'autre le pratique mais, bizarrement, jamais elles ne communiquent entre elles à ce sujet. Cela fait partie des choses surprenantes qui vont dans le sens de la peur, de la pire peur possible puisque, chacun dans son coin, on anticipe un interdit qui n'existe pas encore ! En tant qu'enseignant, j'ai vu se dégrader tout à la fois l'image de la collectivité, l'image de l'école, l'image des autres et l'image du quartier en même temps que prospérait un double sécuritarisme qui est allé crescendo tout au long des années 90 et a explosé dans les années 2000.

Le premier de ces sécuritarismes est "sanitaire" : l'obligation de se préserver de tous les accidents et de tous les risques possibles. On a vu alors se multiplier toutes sortes d'injonctions à la suppression de tous les risques possibles : des lois, des règlements écrits, puis des conseils ou des pressions et enfin le développement d'une culture "locale" : ne plus laisser les enfants circuler, ne pas les laisser aller seuls aux toilettes... Je vous en passe et des meilleures !

La proposition mentale qui sous-tend ce sécuritarisme sanitaire, est d'imaginer pour chaque situation, le pire qui puisse arriver et de se laisser guider par ce pire possible pour décider de nos activités ordinaires. Autrement dit, c'est choisir comme modèle et vecteur d'activité quotidienne "le pire qu'on puisse imaginer".

Voilà pour ce premier sécuritarisme sanitaire : nous vivons dans une société "risquophobe" qui voit le risque partout et ne peut plus le supporter. Le risque devient l'inacceptable.

Et pourtant, il est absolument impossible d'imaginer une vie sociale qui ne comporterait aucun risque et encore moins une éducation des enfants puisque, pour se développer, les enfants ont précisément besoin de prendre des risques. Effectivement, le développement des enfants est soumis à deux conditions fondamentales : d'abord le respect de leur rythme et de leur personnalité, ensuite la possibilité de prendre des risques, de pouvoir les vivre et les expérimenter. Or nous avons entièrement "zappé" cet aspect-là : accepter le risque.

Autre avatar de cette phobie actuelle du risque, que j'ai pu constater en crèche à l'occasion de mes visites de stages en tant que formateur d'Educateurs de Jeunes Enfants : la première fois que je suis allé dans une crèche, j'ai franchement cru que j'étais à Alcatraz ! Déjà, à peine arrivé, obligation d'enfiler des "capotes" sur les chaussures, des sur-chaussures dont jusque-là j'avais ignoré même l'existence. Puis me voici très surpris par la hauteur des poignées de portes, somme toute inversement proportionnelle à la taille de la lunette des toilettes. Et je me dis que ce milieu a été pensé contre les enfants mais certainement pas pour eux.

Certes l'intérieur est chatoyant, on longe la salle des groseilles, celle des mirabelles, des myrtilles ; tout cela est absolument

charmant avec de jolies couleurs en camaïeu, c'est gai, c'est vivifiant et, moi je me dis " c'est un quartier de haute sécurité ". Je me prends à rêver au bébé Indiana Jones qui réussirait je ne sais comment, peut-être en montant sur un ou deux de ses camarades, à atteindre la poignée. Mais le comble a été atteint lorsqu'on m'a montré le fonctionnement de la cuisine : extraordinaire ! Il y avait une porte pour le sale et une porte pour le propre, la règle étant que jamais le sale ne devait croiser le propre. Moi, ça m'a laissé songeur ; philosophe de formation, je dois admettre que jamais je n'aurais pensé à un truc pareil ; cette idée que jamais le sale ne doit croiser le propre m'a fait soudainement réfléchir : que se passerait-il si on se décidait à l'appliquer au fonctionnement du corps humain... ?

Mais enfin je me suis donc retrouvé dans ce milieu que je qualifierais de hautement sécuritaire mais tellement banal en même temps. Banal à un point tel que le remettre en cause, c'est risquer de s'entendre dire : " Mais enfin d'où sortez-vous ? C'est normal, ça répond au besoin des enfants, c'est comme ça, la vie ! "

Il se trouve que je m'occupe aussi d'une association où nous travaillons avec des enfants Rom, dans des camps, des bidonvilles où nous faisons des ateliers éducatifs. Là, question sanitaire, je vous rassure : les rats sont des animaux domestiques. J'ai vraiment eu l'impression de découvrir le bas de l'échelle sociale, c'est-à-dire que juste en dessous des Rom, il y a les rats et après, terminé !

Or qu'il y ait ici en France des situations telles que ces camps Rom, cela ne pose apparemment aucun problème : les sous-préfets, ça ne leur pose aucun problème, ils pensent expulsion, renvoi. Les mairies, ça ne leur pose pas de problème : les mêmes qui vous expliquent qu'on ne saurait absolument pas soustraire la moindre application de sécurité qui permettrait des activités pédagogiques intéressantes avec des enfants, tout à coup, lorsqu'on évoque ces camps Rom, n'ont rien à vous dire : c'est le vide, le silence absolu, le néant, ça n'existe même pas ! On vit vraiment dans une société très étrange.

Au début des années 90, je travaillais à Villeneuve-Saint-Georges et j'habitais Villeneuve Triage, un quartier joyeux dans une banlieue joyeuse, traversée par toutes sortes de voies de communication, avec même des péniches et des avions. Villeneuve-Saint-Georges, c'est un endroit géant : à mon avis, il n'y a que là qu'on puisse voir sur la même photo en même temps un train, une péniche, un avion et la Nationale 20 bouchée ! L'avantage de Villeneuve-Saint-Georges, c'est qu'on n'est pas loin de Paris : alors, avec ma classe de CP, je quittais très régulièrement mon école, où ma personnalité faisait que je me sentais un peu enfermé, j'emmenais toute ma classe et on allait se balader sur Paris, pique-niquer, et c'était génial ! Sur Paris, on pouvait aller dans toutes sortes d'endroits gratuits ou alors pour 3,50 francs puisque ce n'était pas des euros à l'époque, on pouvait aller au jardin d'acclimatation ! Et là, comme c'était clos, je donnais congé à mes élèves de CP - rendez-vous compte ! - et je leur disais : " on se retrouve dans une heure, une heure et demie "

Je n'ai perdu personne ! Je gardais seulement près de moi deux ou trois loustics pour lesquels je ne croyais pas que cela soit réalisable ; mais, somme toute, ils n'avaient pas non plus envie que je m'en aille. Il n'y en a peut être eu qu'un qu'il a fallu convaincre de rester avec moi. Pour tous les autres, on pouvait laisser faire " le naturel "

Une telle sortie ne nous coûtait pratiquement rien : les enfants payaient demi-tarif, les tickets de train une brouille parce qu'on était à quelques stations de Paris.

Mais, tout à coup, Vigipirate est passé par là !

Et, à partir du début des années 90, interdiction aux écoles de banlieue d'utiliser les transports en communs ; comme ça, aucun risque de rencontrer les enfants de banlieue dans le centre parisien ! Leur seule possibilité d'y venir, c'était d'utiliser le car municipal payé par la municipalité auquel ils auraient droit à la fin de l'année pour faire la sortie Eurodisney, France Miniature ou autres, et encore ! Il faudrait se mettre d'accord avec une autre classe parce qu'il faut deux classes pour remplir un car... Pendant ce temps-là, je le constate sans arrêt, les enfants parisiens prennent régulièrement le métro mais les enfants de banlieue eux, n'ont pas ce droit.

En fait, il y a deux sécuritarismes, ce sécuritarisme sanitaire dont je vous parlais, celui des crèches, des gâteaux interdits qui ne le sont pas (et on chercherait vainement un quelconque règlement écrit à ce sujet, il n'en existe tout simplement pas) puis ce sécuritarisme policier : méfiance, interdiction, fermeture des grilles de l'école. Figurez-vous qu'on voulait aussi, en tant que directeur d'école, m'obliger à maintenir mes grilles fermées. Mais, maintenir les grilles de mon école fermées, c'était retenir dehors un enfant qui n'aurait pas eu les clefs de chez lui et dont la porte se ferme automatiquement quand il la claque. Ce gamin-là, il arrive en retard à 8 h 35 et il est enfermé où ? Dehors. Tous les autres sont enfermés à clef dedans, lui dehors ! Il a congé jusqu'à 11h30 et il peut se balader partout. Et tout va bien ! Vous voyez bien que c'est aberrant ! Ce genre d'aberrations, j'en ai vu de plus en plus. Et ce qui me chagrine le plus, c'est la façon dont les gens s'en imprègnent, comment ils intègrent ces injonctions à la sécurité pour leur enfant.

L'autre jour, j'entendais une maman m'expliquer qu'elle ne laisserait plus son jeune garçon de sept, huit ans aller aux toilettes des hommes quand elle était avec lui dans un lieu public car elle ne pouvait pas entrer avec lui ! Son fils ne pouvait y aller seul ; elle l'emmenait donc dans les toilettes des femmes, ça tiendra jusque quand ça tiendra et qu'on le vire. Mais cette femme discutait avec d'autres femmes et je voyais un peu comment ça se passait : c'est une espèce de grand concours de la précaution, de grand concours de la sécurité, de grand concours de la caution sur le thème, en matière de sécurité, " j'en fais encore plus ".

Pour notre part, dans notre association, nous avons choisi à l'inverse de travailler dans des espaces publics, des espaces ouverts. Nous y rencontrons des enfants qui sont dehors, qui ne fréquentent guère les institutions habituelles de l'enfance.

Ces enfants ne vont pas au centre de loisirs, ils ne vont pas au centre social, ils ne vont pas à la maison des jeunes, ils ne partent quasiment jamais en centre de vacances, en colonie et en séjour, en formation en je ne sais quoi etc. Non, ils ne font pas tout ça. Ils restent juste où bien chez eux, où dans les bas d'immeubles, où dans les espaces publics. Et pourquoi ? Parce leurs parents n'ont pas confiance... Il y a l'idée qu'on est un parent responsable quand on soustrait ses enfants de la fréquentation du collectif, de la fréquentation de la vie collective, de la vie citoyenne, de la vie urbaine. Le rôle du parent ne serait plus de donner ses enfants à la société mais de les retenir, de les soustraire, de les protéger, de les garder par devers soi... On est là dans quelque chose qui me paraît complètement terrible et contre-productif. Alors, en tant qu'enseignant, j'ai cherché moi aussi un peu ma pédagogie quand j'ai commencé à travailler comme instituteur et, au départ, je me suis trouvé entraîné par cette espèce de surenchère de faire travailler les enfants individuellement. Individuellement en fonction de leur profil, en fonction de leurs compétences, en fonction de leurs difficultés, en fonction de la nature de leurs difficultés et j'étais sur une pente où j'étais sur le point de faire du préceptorat, en bossant comme un fou : vingt-cinq élèves, vingt-cinq programmes différents ! Et puis, un jour, je me suis rendu compte que c'est exactement le contraire qu'il faut faire et que c'est justement à partir du collectif qui faut travailler et là, j'ai rencontré la pédagogie Freinet.

La pédagogie Freinet a été pour moi une véritable révolution de pensée car cette pédagogie permet précisément de penser un collectif qui n'est pas le tombeau de la personne mais qui est au contraire ce qui permet à la personne de se développer. En pédagogie Freinet, on n'oppose jamais l'individu et le collectif. Le collectif est ce qui va justement permettre à l'individu de se révéler, d'emprunter aux autres et qui va lui permettre de se découvrir lui-même à travers les autres et dans le collectif. On n'est dans une toute autre vision du groupe. Les Freinet étaient un couple : il y avait Élise d'un côté et Célestin de l'autre et justement, la pédagogie Freinet fonctionne sur deux directions complémentaires.

La première, c'est l'expression, le développement des compétences d'expressions des enfants dans tous les langages : langage corporel, langage vocal, langage poétique, y compris langage mathématique parce qu'en pédagogie Freinet, on considère que la mathématique est un langage et on pratique " le texte libre mathématique ". En pédagogie Freinet, il y a donc cette première dimension vers l'expression, c'est-à-dire qu'on pousse l'enfant à s'exprimer et à être de plus en plus lui-même, à être capable de s'assumer lui-même, y compris avec ses émotions dans un groupe.

D'un autre côté, sur un autre plan, on pousse le groupe vers la capacité de s'organiser, de prendre des décisions et de prendre des initiatives dans la cité. Il y a une dimension qui va du côté du développement de la créativité, de la capacité d'être soi et une dimension qui va du côté de la politique. Célestin, c'était la branche politique du couple et Élise plutôt la branche artistique et c'est justement la rencontre de ces deux mouvements qui m'a paru totalement et absolument fondatrice.

Quand on fait nos ateliers de rue, quand on sort nos jeux, nos livres, nos feutres, notre peinture et qu'on étale ça sur les tapis de rue, dans les quartiers ou alors dans les camps Rom, le groupe n'est jamais un empêcheur mais au contraire ce qui permet... C'est parce que, justement, il y a déjà un groupe d'enfants qui est là, que l'enfant qu'on ne connaît pas encore, que l'enfant qui ne connaît personne, que l'enfant qui n'ose pas aller vers l'autre, que l'enfant qui n'ose pas aller vers autrui s'autorise à venir. Le groupe, c'est ce qui va lui permettre de venir, c'est ce qui va lui permettre de ne pas craindre de paraître devant un individu particulier. Et c'est ce groupe qui justement autorise, un groupe dans lequel les adultes sont là pour maintenir une véritable sécurité affective, un groupe qui permet à chaque enfant de pouvoir être lui-même en groupe. C'est exactement ce que nous avons dans les classes Freinet.

Il s'est déroulé la semaine dernière une comédie qui s'appelait " Les États généraux de la violence à l'école " ! Éric Debarbieux, que l'on connaît bien dans le mouvement Freinet parce qu'il en a fait parti pendant longtemps, avait accepté de participer à cette mascarade. Je ne sais pas quelle conséquence et quel constat il en tire aujourd'hui. Il doit avoir trouvé ça bien amer parce qu'il a produit un rapport qui était plutôt pas mal mais évidemment ce qu'il en est ressorti, c'est une caricature exactement inverse de tout ce qu'il avait pu dire ! Et bien nous, la violence, dans les classes Freinet, on ne connaît pas ça ! Il y a dans le 93 à Bobigny, dans le quartier Karl Marx - ça ne s'invente pas ! - une école Marie Curie qui fonctionne entièrement en pédagogie Freinet - c'est rare parce que le système de l'Éducation Nationale empêche en général les regroupements de personnes capables et désireuses de s'organiser ensemble en choisissant, par exemple, une pédagogie - dans lequel il n'y a pas de violence scolaire ; il n'y a pas de violence scolaire dans une classe Freinet, il n'y en a tout simplement pas. On sait parfaitement comment surseoir la violence, il suffit d'installer un climat de tolérance dans l'accueil, un climat dans lequel l'accueil de la différence est possible. On permet à chaque enfant d'avoir la certitude qu'il sera pris en compte dans toutes ses différences et qu'on lui permettra d'exprimer ses émotions, son ressenti et son éventuel mal de vivre, et l'adulte en est garant.

À partir du moment où l'on fait ça, on sursoit à la violence, il n'y a plus de violence. Alors, tout le monde ne fait pas la même chose dans une classe Freinet, c'est justement ça qui est intéressant. Il y a les irrécupérables qui iront faire du foot à la récré - ils ont le droit - et il y a ceux qui préféreront rester terminer une pièce de musique, un enregistrement, un recueil de poème et qui vont bosser comme des fous parce que, dans une classe Freinet, les enfants travaillent ! Il y a toute une autre idée de la collectivité et de la communauté et c'est pareil pour la sécurité. Dans mon école, eh bien il n'y avait pratiquement pas de vol, ou alors vraiment des trucs de trois fois rien. Il y a deux visions de la sécurité dans la société : la première, c'est la vidéosurveillance ou plutôt, excusez-moi, la vidéo-protection : la sécurité, ce sera de tout contrôler, de vivre dans un espace complètement transparent et complètement surveillé, des espaces vides dans lesquels personne ne peut se risquer mais qui sont surveillés. Mais, vous avez une autre vision de la sécurité qui ne repose pas sur l'idéalisme naïf de la bonté de l'être humain, ce n'est pas du tout ça, mais qui repose au contraire sur le fait que, quand vous êtes dans une collectivité, eh bien vous vous tenez !

Dans mon école, il y avait toujours des enfants dans les classes, il y avait toujours des enfants dans le couloir, il y avait toujours des enfants partout, il n'y avait aucun endroit désert, aucun endroit abandonné. C'est une autre image de la sécurité qui est la sécurité communautaire, qui est justement le fait de pouvoir créer une communauté. Une communauté qui n'est pas communautariste, qui n'est pas une communauté du même, qui est au contraire une communauté des différences et qui cultive les différences : c'est le type de communauté que l'on crée en pédagogie Freinet et cette communauté permet de garantir une véritable sécurité et, en même temps, de permettre un milieu épanouissant pour les enfants.

**Catherine Grandjean**

Formatrice dans le secteur sanitaire et  
social

**Approche critique  
de la démarche qualité**



Comment définir la “ démarche qualité ” dans les institutions sanitaires et sociales ?

Globalement, c’est une procédure obligatoire de par les textes de loi actuels dont la caractéristique est de “ quadriller ” ce qui se passe dans l’institution ; c’est une démarche qui demande à l’institution de rendre compte de ce qui se passe en son sein.

Elle “ quadrille ”, c’est-à-dire qu’elle cherche à découper les différentes tâches de l’institution en petites tranches et qu’elle impose des définitions de postes, les plus serrées possible, de façon à ce que l’on sache exactement “ qui y fait quoi ”. Elle a ainsi tendance à casser les dynamiques collectives en favorisant l’évaluation personnalisée, puisque l’évaluation aujourd’hui doit être nominative. C’est pourquoi elle met en danger ce qui se joue au sein d’une équipe.

Ce sera l’objet de mon exposé. Dans un premier temps, je souhaiterais vous faire prendre conscience d’un élément qui existe dans les institutions et qui est d’une telle valeur, me semble-t-il, qu’il serait tout à fait nécessaire, autant que faire se peut, de le sauvegarder. Je veux parler là de l’énonciation vive telle qu’on peut la saisir entre collègues, autrement dit la parole telle qu’elle se prend dans ce que l’on appelle le “ Kairos ”.

Le “ Kairos ”, c’est typiquement l’à-propos d’une réaction, d’une réponse à un événement vécu, la parole vive qui donne du sens à ce qui est en train de se vivre à un moment précis entre des personnes précises.

C’est difficilement transmissible : par exemple, on raconte à ses collègues une situation cocasse qu’on a vue, vécue, et tout à coup, la réflexion d’un collègue tombe à point nommé, elle donne du sens au vécu de ce moment-là ; c’est cela que je voudrais vous faire sentir, “ le kairos ”, une parole vive, chaude, dans le vécu du moment, non reproductible à un autre moment mais qui dégage le sens de l’événement vécu.

Cette parole ne se transmet pas, si ce n’est oralement entre collègues, de façon anecdotique, on ne l’écrit pas dans un rapport administratif pour justifier des actions que l’on fait dans son institution. Or aujourd’hui, il me semble que cette parole est en danger, cette parole qui reste au cœur de ce qui se vit dans les institutions, en danger tout simplement parce qu’on ne lui demande jamais rien ; non seulement on ne demande pas à une institution de rendre compte de “ ça ” mais, pire encore, les comptes demandés à l’institution vont porter sur toutes sortes d’autres choses qui vont progressivement étouffer cette parole vive.

On ne peut plus s’autoriser de cette parole, découragée qu’elle est par toutes les “ paperasses ” qu’il faut remplir - actuellement, le poids de l’administratif s’est tant alourdi et avec lui les justifications que l’on exige continuellement des institutions sur leur financement, le moindre sou reçu, voire même leur existence !

A force d’être tout le temps pris dans ces justifications à fournir, l’on finit par être restreint et même par se restreindre soi-même et l’on “ oublie ”, somme toute, de se placer dans le vif de ce qu’il y a à vivre dans une institution et pourtant c’est bien là, me semble-t-il, le cœur de notre travail.

D’autant qu’il y a une chose que la démarche qualité met fortement en avant : c’est l’individu. Mais attention ! il n’y a aucun rapport entre la prise en compte de l’individu, telle qu’elle est prescrite par la démarche qualité, et ce dont je viens de parler, qui est ce qui se vit de singulier pour une personne singulière.

C’est toute la différence entre remettre un livret d’accueil à une personne âgée lorsqu’elle arrive dans un EPAD, parce que c’est obligatoire, et l’accompagner réellement le jour où elle arrive dans cette maison de retraite.

Il ne suffit pas que tel geste soit prescrit par la démarche qualité pour que la situation soit réglée. Au contraire, une fois la prescription posée, tout reste à faire.

Le livret d’accueil est sans doute une bonne chose, il n’y a pas de raison de le remettre en cause, mais il ne peut pas remplacer la singularité de ce qui s’échange entre une aide-soignante et une personne âgée au moment où celle-ci est véritablement accueillie.

Idem pour les chartes affichées dans les hôpitaux : peut-être rassurent-elles le malade à son arrivée mais elles ne suffisent pas, il y faut la parole du personnel, il faut que quelque chose s’échange de vif, de chaud dans cet événement singulier qu’est l’accueil du malade.

Or actuellement, dans le contexte de peur que la démarche qualité fait planer dans les institutions, c’est d’eux-mêmes que les

professionnels doivent s'autoriser pour faire ces gestes.

Autre exemple : les transmissions ciblées.

Fréquemment, la mise en place des transmissions ciblées coïncide avec l'arrivée de la démarche qualité dans une institution, plus particulièrement en milieu hospitalier et dans les institutions pour personnes âgées, moins dans le milieu de l'enfance et du handicap.

“ Transmissions ciblées ” : de quoi s'agit-il ? A chaque changement d'équipe, par exemple à l'arrivée de l'équipe de nuit, les soignants et les personnels d'encadrement soignant se doivent de transmettre toutes les informations utiles à leur travail. Auparavant, ces transmissions se faisaient dans des cahiers : chacun y écrivait les choses qu'il estimait devoir être transmises à l'équipe suivante parce qu'importantes.

Très différentes sont les transmissions ciblées. Elles se présentent sous la forme de tableaux avec des cases à remplir : outre son nom, chacun des soignants doit y indiquer, à l'aide de mots-clés, ce qu'il a constaté, ce qu'il a fait, avec quel patient, et à quelle heure, et quel était le résultat escompté, etc.

La procédure est très cadrée : les soignants sont formés au langage des transmissions ciblées car ils doivent y employer certains mots précis. Sur le plan purement technique du soin médical, c'est vraisemblablement utile mais, ce faisant, ce qui se perd irrémédiablement par rapport aux transmissions classiques, sans que rien ne vienne compenser ce vide, c'est l'expression propre du soignant, c'est le vif de son vécu ; car lorsqu'on donne un médicament, lorsqu'on fait un acte de soin, il se passe à l'évidence avec le patient, bien autre chose que l'acte de soin lui-même.

Auparavant, lorsque les transmissions étaient plus libres, ce que l'on pouvait lire était parfois d'une syntaxe approximative mais, en même temps, souvent plus “ touchant ”. Il y a bien là la différence entre une énonciation vive et quelque chose de canalisé, de prescrit.

Toujours sur la question du langage, un autre aperçu de ce que peut être la démarche qualité et de sa relation à la parole vive dans l'institution : prenons par exemple les réunions d'équipe, ou plus exactement les temps de réflexion où l'on n'est plus dans le vif de ce qui doit se vivre dans l'institution, où l'on prend du recul pour réfléchir à ce qui se passe, ces moments où l'on tente de tirer des généralités, d'établir des constats, bref, de dire quelque chose des situations vécues qui puisse servir de base de réflexion à tous. Nous sommes alors du côté d'énoncés qui tirent vers le constat, le “ scientifique ” (à prendre ici au sens large), des énoncés dénotatifs.

Lorsque la démarche qualité est importée dans une institution, les personnes chargées d'accompagner sa mise en place vont eux, faire fonctionner des énoncés prescriptifs. Or, il n'y a pas de lien de cause à effet entre “ énoncés dénotatifs ” et “ énoncés prescriptifs ”.

Ce sont des énoncés de niveau différent : l'un vise le “ vrai ”, l'énoncé dénotatif qui essaye de tirer une vérité de ce qui se passe dans l'institution ; l'autre vise le “ juste ”, essayant de donner une solution la plus juste possible au problème rencontré.

La distinction n'est pas de moi mais de Jean-François Lyotard, dans son ouvrage “ La condition postmoderne ” où il donne cet exemple : si l'on dit “ les apprentissages dans les universités se passent mal ”, c'est un constat, un énoncé dénotatif mais il n'y a pas nécessairement en face un énoncé prescriptif qui puisse lui répondre et régler les choses.

Aussi, pour conclure, je voudrais conseiller à ceux d'entre vous qui risquent d'être confrontés à la mise en place de la démarche qualité dans leur institution, de rester dans le cadre des énoncés constat, (où que vous en soyez d'ailleurs de ce constat) de rester au plus près de la réalité de ce qui se passe dans l'institution.

En effet, les énoncés prescriptifs sont des énoncés politiques au sens large, dont la visée actuelle est la recherche de la performance, d'où précisément la mise en place de la démarche qualité dans les institutions sanitaires et sociales. La mise en place de la performance, qu'est-ce à dire sinon “ faire mieux avec moins de moyens ” : moins de moyens financiers, moins de moyens en personnel, moins de moyens en temps alloué, etc.

C'est pourquoi l'énoncé strictement dénotatif de ce qui se passe peut être une façon de ne pas entrer dans le jeu de ce qui vous sera imposé, voire, mieux encore, de faire évoluer positivement les choses, alors que si vous situez sur le plan prescriptif,

vous entrez dans le jeu d'une discussion sur les prescriptions que l'on veut vous imposer, et de ce fait, vous sortez de votre rôle ainsi que du cadre dénotatif... et vous perdez du terrain.


Afin donc de résister à la démarche qualité et de faire avancer les choses, restons-en aux énoncés dénotatifs !



**Franck Chaumon**

Psychanalyste - Psychiatre des hôpitaux

**L'utilisateur, le sujet politique  
et la psychanalyse**



Vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait faire entendre la voix de la psychanalyse, cela m'a paru une tâche bien compliquée. Disons plutôt celle d'un psychanalyste, sachant que dans le milieu des psychanalystes, il y a des positions, des différences, voire des divergences concernant un sujet comme celui-là. Je ne suis pas sûr d'ailleurs, que de nombreux psychanalystes ne récuseraient pas, le titre même de cette intervention et en tous les cas le regarderaient de manière un peu soupçonneuse. " Usager, sujet politique et psychanalyse " les psychanalystes sont-ils concernés ? J'en connais beaucoup qui ne le pensent pas et qui considèrent que la psychanalyse doit être maintenue dans une sorte d'extra territorialité, et que les transformations du monde dont nous essayons de parler et qui font l'objet de ce colloque, ne les concernent que de loin.

Les psychanalystes, en tant que collectivité si ça existe, en tous cas en tant que corps professionnel, sont assez rétifs à la politique, voire la méconnaissent. Même si l'on doit s'accorder sur ce qu'on entend par politique, ce n'était pourtant pas le cas de Freud, ni celui non plus de Lacan. Ce n'était pas le cas de Freud, tout d'abord parce qu'il avait repéré à quel point la pratique analytique elle-même pouvait être directement concernée par les modes de gouvernement de la cité. Vous vous souvenez peut être qu'il était intervenu de manière très déterminée dans un procès qui concernait un de ses proches, Théodore Reik, accusé d'exercice illégal de la médecine. Freud était monté au créneau dans un texte qu'il faut lire encore aujourd'hui - La question de l'analyse profane - qui montre son engagement dans le siècle quant à la pratique analytique elle-même. Pour vous donner un exemple de la division des psychanalystes entre eux, il faut savoir que Freud à ce sujet, fut minoritaire dans sa propre association de l'IPA, et que ses collègues américains considéraient et ont considéré par la suite qu'il fallait être médecin pour être psychanalyste, ce qui n'était ni sa position ni celle de Ferenczi. Sur un sujet comme celui-ci, l'exercice et la pratique des analystes, comment Freud avait une certaine idée de son inscription politique et de la nécessité d'un engagement dans la cité. Peut-être vous souvenez-vous qu'il avait repris une terminologie situant la psychanalyse parmi les métiers réputés " impossibles " que sont éduquer, soigner, gouverner. Impossible ne veut pas dire qu'on ne puisse pas les accomplir mais qu'il y a un impossible structural dans leur exercice, et qu'il ne faut pas compter que ça tombe juste : il ne saurait y avoir d'accréditation quantifiée en psychanalyse... (rires dans la salle) ne riez pas, dans certains pays c'est déjà bien avancé, et même l'Angleterre connaît actuellement une ébauche d'évaluation du transfert ! C'est justement parce que c'est un métier impossible, que la question se pose de savoir comment éthiquement y faire face. Cette éthique a d'emblée une dimension politique dans notre univers contemporain de normalisation des pratiques. En outre, on connaît les grands textes de Freud comme *Malaise dans la civilisation* ou ceux concernant l'armée, l'église, ou la guerre, pour prendre acte que le souci de Freud dans son siècle concernait le fait politique comme tel.

La question politique est dans ce colloque, abordée sous l'angle du " sujet ". Le terme est évidemment problématique, tant il est employé dans des références multiples, voire antagonistes. Il doit en France une part de sa fortune au lacanisme, c'est à dire à une certaine référence, elle aussi plurielle, au sujet de la parole, du désir, au sujet de l'inconscient etc. Aujourd'hui ce terme voit son hégémonie contestée par celui d'usager, de sorte que de nombreux psychanalystes prennent la défense du " sujet " contre " l'usager ". Constatons simplement qu'il y a des combats sur les mots, que la langue est traversée par l'histoire, et que la politique est fondamentalement combat dans la langue.

Je ne crois pas du tout qu'il faille défendre l'hégémonie de l'un contre l'autre, le sujet contre l'usager, le sujet politique contre le sujet de l'inconscient. Je pense qu'il y a plutôt intérêt à distinguer les discours, à faire entendre leur champ de pertinence, quitte à en faire apparaître les oppositions irréductibles. Pour ma part je rectifierai mon titre ainsi : " usager, sujet du politique et sujet de l'inconscient ", car il ne s'agit pas des mêmes sujets, contrairement à la vulgate contemporains qui voudrait nous faire croire que l'on parle d'un sujet et même sujet, celui des droits. L'idéologie des droits est particulièrement active lorsque l'on parle des droits des usagers, et pousse à penser la vie politique comme une sorte d'échange généralisé de contrats, incluant pourquoi pas la pratique analytique conçue comme un contrat, prenant appui par exemple sur le thème de l'alliance thérapeutique. Je pars à l'inverse de l'idée qu'il est intéressant de distinguer par exemple les trois concepts de sujet, et de préciser en conséquence ce qu'il me semble possible de soutenir, de mon point de vue de psychanalyste supposé faisant référence au sujet de l'inconscient, concernant les autres.

Les psychanalystes ont été saisis récemment, qu'ils en aient été conscients ou non, par cet affrontement de versions antagonistes du sujet à travers la réglementation des psychothérapies. Désormais en effet il est une loi de santé publique qui, dans son article 52, inscrit pour la première fois dans le droit Français la psychanalyse, au titre du fait que les écoles de psychanalyse pourraient représenter une garantie dans la reconnaissance du titre de psychothérapeute. Je ne vais évidemment

pas traiter cette question mais il est hautement significatif de voir que les psychanalystes, dans leurs pratiques vont devenir l'objet d'un regard tutélaire qui, jusqu'à ce jour, n'existait pas en droit. Bien sûr, ils le sont déjà de manière diffuse, et dans leur pratique quotidienne, par le formatage des demandes, par la pression de la demande sociale et l'orientation de sa finalité. Les psychothérapies supposent la définition d'un objet auquel les pratiques devraient donner accès, suppression du symptôme, bien être, optimisation de l'existence etc, qui se décline concrètement en prescriptions et indications de plus en plus précises, nombre et durée des séances. Aux USA, en Angleterre mais également en Allemagne, le poids des assurances a déjà conduit ce processus très loin par le biais des remboursements, aboutissant à une intervention directe sur la pratique des analystes. Les psychanalystes sont aussi concernés par le monde dont nous parlons au titre de l'extension fantastique de la psychologie de son champ dans le champ social. La psychologie comme les sciences humaines dans leur ensemble, travaille le politique, participe au travail des fictions du politique. Les "traumatisés", les "victimes", les "hyperactifs", les "déprimés", la "souffrance au travail", les "tentatives de suicide", tout cela est réinvesti dans une rhétorique psychologique à laquelle les psychanalystes sont conviés. Il faut bien dire d'ailleurs que nombreux sont ceux qui ne se privent pas de participer à cette mise en sens psychologique généralisée.

Les psychanalystes donc sont concernés et ils vont l'être de plus en plus par les mutations considérables qui se produisent dans le champ de la psychiatrie qui est devenu celui de la "santé mentale". La "santé mentale" en effet est ce qu'un rapport récent nommé "nouveau paradigme", opérant le passage de la psychiatrie à la santé mentale. Ce rapport, remis à Mme Nathalie Kosciusko Morizet - il est essentiel de remarquer qu'il s'agit de la secrétaire d'Etat aux nouvelles technologies et à la prospective, non au ministre de la santé -, rapport dirigé par Viviane Kovess, épidémiologiste bien connue qui a participé au précédent rapport Cléry-Melin, s'appelle : "la santé mentale, une affaire de tous les Français". C'est un changement très important qui s'aligne sur une politique décidée par l'Union Européenne. Il est écrit en toutes lettres dans ce rapport que le champ de la psychiatrie doit être élargi, à partir des troubles mentaux, champ classique de la psychiatrie, au domaine extensif de la "souffrance psychique" pour arriver à son terme, celui de la "santé mentale positive". Ce qui s'appelle "santé mentale positive", c'est de considérer soi-même sa vie et son capital santé comme quelque chose à gérer au mieux. Le coaching de la psychologie positive en est explicitement un moyen privilégié.

Ce que le rapport nomme joliment "troubles de masse de la subjectivité individuelle", se définit par le biais d'enquêtes sociologiques et épidémiologiques, mais se résout en pratiques psychologiques individualisées. Quel est le trouble de masse majeur aujourd'hui vous le savez, c'est la dépression qui touche principalement les femmes. "La dépression est le mal du siècle", mais il y en a d'autres, comme les tentatives de suicide des adolescents etc etc. Comment sait-on que ces troubles de masse sont des troubles de la subjectivité individuelle, c'est la question qui ne sera pas posée. On ne déduit pas du fait qu'il y a une masse de troubles qu'il y a un problème du collectif, ou un problème social, mais bien que ce sont des troubles individuels qui doivent avoir leur traduction et leur traitement individuel. La vague de suicide dans telle grande entreprise devra donc non pas interroger le mode d'organisation du travail, mais susciter l'attention à la souffrance individuelle. Concernant la "santé mentale positive"; il est écrit en toutes lettres qu'elle doit aider chacun à faire face aux nécessités de son "adaptation à ses conditions d'existence, qu'il ne peut changer".

Le monde change donc, jusque dans les formulations des demandes sociales qui nous sont adressées, de sorte que la question se pose de savoir comment nous, psychanalystes, devons nous placer pour y répondre. Cela passe en premier lieu par le regard que nous portons sur cette situation même. Il se trouve que ce changement du monde contemporain, lorsqu'il est appréhendé, est souvent conçu sur un mode nostalgique et selon une rhétorique du déclin. Ce n'est plus comme jadis, les sujets ne sont plus de vrais sujets freudiens, l'ordre symbolique s'effondre entraînant avec lui les exigences éthiques d'un passé devenu âge d'or, etc.. J'appelle cela l'orwellisation du monde. Car la référence à Orwell est dans toutes les bouches, et l'on cite volontiers son 1984 pour décrire notre monde, ses normes et sa novlangue. L'idée de concevoir le monde qui nous échoit aujourd'hui sur un mode Orwellien, est une idée qui risque de nous faire complices de ce monde car elle en rajoute dans l'écrasement que nous décrivons, au lieu d'affronter le présent sur un mode nouveau. C'est en quoi j'ai particulièrement apprécié que Laurent Ott ne se contente pas de sa description critique de l'idéologie sécuritaire régnant dans les maternelles mais fasse en même temps l'éloge de ses pratiques référées au mouvement Freinet.

Le titre du colloque cède un peu à cette pente : "Du sujet à l'usager ...vers le meilleur des mondes ?" C'est certain que la période n'est pas drôle d'accord, mais les psychanalystes ont le choix parmi différentes voies pour y répondre. J'en vois au

moins trois. La première consiste à dire que la psychanalyse n'est pas concernée par tout cela, qu'elle doit rester à l'écart, isolée dans son pré carré. Une telle option conduit tout droit à une marginalisation de la pratique analytique. A terme en effet, face aux grosses machines qui se mettent en place, machines assurantielles, machine sécu, machine de santé mentale, la psychanalyse retirée sur son Aventin deviendrait une pratique confidentielle, réservée aux " bleus à l'âme " comme l'avait dit un député au moment du débat sur la loi. La deuxième manière de réagir consiste dans une collaboration à ce qui se passe, une adaptation des théories et techniques à l'air du temps. Certains travaux, qui passent pour critiques, s'inscrivent dans cette veine, ne serait-ce que parce qu'ils entérinent au titre de " nouvelles pathologies " les descriptions du DSM et des épidémiologistes et recommandent d'adapter la technique analytique et son éthique à cette " nouvelle clinique ". Cette adaptation de certains analystes n'est certes pas nouvelle, et le dernier livre d'Ehrenberg le montre dans le détail, en particulier aux USA où l'on voit à quel point certains courants de la psychanalyse américaine se sont empressés d'adapter leurs références techniques et théoriques à l'air du temps, à travers l'invention des " pathologies du narcissisme " et des " borderline ". De l'assentiment aux descriptions sociologiques et psychologiques des " nouvelles subjectivités " du " nouveau monde " à l'adaptation de la psychanalyse aux idéaux de ce monde, il n'y a qu'un pas, hélas souvent franchi au nom de la modernité. La troisième voie, qui a notre faveur, ne cède pas sur la radicalité de la psychanalyse, et sur l'exigence d'une éthique qui lui est strictement liée. Le défi est sans aucun doute plus difficile à soutenir, dans l'aire néolibérale qui est la nôtre. Mais c'est celle qui est la plus consistante car elle se soutient de l'histoire même du mouvement analytique. Encore une fois, la relecture de l'argumentaire de Freud concernant la psychanalyse profane est extraordinaire d'actualité et de pertinence aujourd'hui encore.

Concernant plus précisément la thématique du sujet, aujourd'hui formulée en termes d'usager il convient de faire un retour en arrière rapide. Il fut une époque dans les années 70, où les termes d'usager et de service public étaient particulièrement mal venus pour un certain nombre de psychanalystes, du fait en premier lieu du droit et de la gratuité. Certains disaient qu'il n'est pas possible de faire de psychanalyse dans le service public parce que le postulat du droit universel s'y opposait, ce qui se marquait symboliquement par la gratuité de l'accès. On a droit avant même d'en formuler le vœu et finalement, le jour où on demande, on le fait au titre d'un droit en puissance, universel. Ce droit semblait effacer par avance la singularité même de la démarche. L'usager d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec cette figure ancienne de l'usager du service public. L'usager libéral, l'usager d'aujourd'hui, le consommateur se définit par l'usage. Il se définit par l'usage du fait qu'il a un pouvoir d'usage ; il devient un usager d'avoir exercé son droit à l'usage, et de cette consommation il reçoit une identité, et il peut s'inscrire avec d'autres dans une collection. Les usagers du Prozac font un ensemble, tout comme les usagers de la Ritaline. Ils font un ensemble de personnes identifiées au titre de l'objet qu'ils consomment. A partir de l'objet consommé, se déduit un sujet et non pas l'inverse. C'est en tant que groupe que cette entité va exister sur le marché. Dans cette logique, la contractualisation se généralise en constituant des modes variés de subjectivations, selon les identités liées aux objets d'usage. Tout à l'heure, il était question de savoir pourquoi les gens participent à cela. C'est qu'il s'en déduit un certain mode de satisfaction : un objet est présenté comme pouvant satisfaire une demande, et tout nouvel objet renouvelle cette promesse. Car la logique du capital pousse à proposer sans fin des substituts d'objets. Vous n'avez pas tout à fait le bon mais l'objet que vous avez est supposé quand même être mieux que le précédent, et le prochain présentera encore de nouvelles options...

Or cette logique s'applique parfaitement à ce que, si vous voulez bien me l'accorder, on peut appeler les psychothérapies, si du moins vous acceptez ceci que les psychothérapies se définissent par un objet prédéterminé auquel elles donnent accès, en premier lieu la suppression du symptôme. La psychanalyse elle, impose au contraire de suspendre le jugement à l'égard d'un bien supposé, quand bien même il serait à l'origine de la demande d'analyse. A l'inverse, les thérapies cognitives ou de déconditionnement s'inscrivent parfaitement dans ce schéma utilitariste et entrent parfaitement dans les démarches évaluatives, dans la mesure où elles définissent strictement leur objet en même temps que son mode d'accès. C'est donc une définition d'un trouble circonscrit auquel on a droit parce qu'on le paye.

L'efficacité de ce fonctionnement, les psychanalystes en ont quelque idée, mais savent aussi pourquoi ça ne peut pas marcher. Ils ont une idée de pourquoi ça marche, car toute proposition d'un objet qui viendrait saturer le désir satisfait le moi qui voudrait croire qu'il pourrait enfin saisir ce qui lui manque. Toutes les recettes, tout ce qui marche, tout ce qui est supposé fournir vraiment la satisfaction que l'on attend est pain béni. Cette logique de la définition du besoin en terme d'objet, qu'il soit un objet de service, ou un objet matériel, que ce soit un médicament ou que ce soit une proposition psychothérapique bien ficelée, reçoit un soutien massif du fonctionnement libéral, pour la raison que j'évoquais précédemment. Ouvrez un journal et vous verrez que les propositions de psychothérapies nouvelles qui nous viennent en général d'outre atlantique sont permanentes, il y a tout le temps quelque chose de nouveau qui va arriver. Ce n'est pas moins ni plus que toute proposition d'objet qui viendrait sur le marché, c'est la logique du marché qui fonctionne parfaitement dans une proposition de soins, de

satisfaction de soulagement. Le deuxième élément qui fonctionne beaucoup de ce point de vue là, c'est la logique de ce que Lacan appelle le discours de la science, c'est à dire un discours qui vient vous assurer que vous n'êtes pour rien dans le savoir que vous acceptez. Vous n'y êtes pour rien parce que ça été dit par la science, ça s'impose comme proposition universelle.

C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, il y a " une nouvelle clinique " qui a été constituée par le DSM. Qu'est-ce que c'est que le DSM, c'est une dégradation de ce procédé là, c'est l'idée d'un universel qui se démontre par la statistique. C'est vrai car le nombre en donne la preuve, ils sont nombreux à s'inscrire dans le cadre d'un savoir, et du coup chacun peut y entrer au titre de sa particularité. Vous pouvez aller sur internet, il y a des sites où vous pouvez définir votre trouble, et vous retrouver aisément logeable dans une case du savoir ; il s'en déduit une thérapeutique adaptée à votre particularité. L'énorme avantage de ce système, c'est qu'il vous permet de penser n'y être pour rien. Au préalable on vous a expliqué que c'était valable pour tous, pour des grandes collections de patients. Etant vrai pour beaucoup, c'est vrai pour vous, qui en trouvez une définition identitaire.

Mais cependant, ça ne marche pas et les psychanalystes peuvent essayer de dire pourquoi. Ça ne marche pas parce que précisément le sujet de l'inconscient, c'est celui qui se définit de courir après un objet. Il court après quelque chose, chose qui n'est pas posée devant lui. Ce n'est pas qu'il court après quelque chose qui le fait parler, qui le fait courir, mais c'est que de parler il creuse sous ses pas cet objet du manque. La différence majeure que l'on peut observer dans la pratique entre un praticien qui se situe dans une référence à la psychanalyse et un autre, c'est que le premier écoute la personne parler. Il l'écoute, car c'est dans la parole à venir que gît la vérité, et non dans son propre savoir universitaire. C'est la raison pour laquelle Freud a soutenu a plusieurs reprises qu'il fallait recevoir chaque patient comme si c'était le premier. Le patient parle et de ce qu'il dit se déduit ce qui le fait parler. Ce n'est pas un savoir qui le précède, le savoir est dans la bouche de celui qui va parler. C'est du fait qu'il parle que quelque chose va pouvoir se déduire, on va pouvoir en déduire ce qui était lui, ce qui le faisait courir.

Dans un cas le savoir est là auparavant, le spécialiste sait, il a un savoir dans lequel il va essayer de vous loger avant que vous ne parliez. La psychanalyse est de ce point de vue là comme la politique, une fois que ça aura parlé, on va savoir où est le problème mais pour le savoir il va falloir continuer à en parler ! Pourquoi est-ce que le psychanalyste a quelques raisons d'objecter à l'idée d'un objet qui viendrait le satisfaire ? C'est parce que cet objet là en psychanalyse, c'est un objet qu'on va essayer de parler, on va essayer de le dire, et plus on va essayer de le parler et plus il fout le camp et c'est dans la quête que nous avons de cette chose qui est soit disant devant nous que nous faisons un certain chemin, et que ce chemin peut s'appeler le désir. Vous découvrirez après coup avoir fait ce chemin là. C'est cet espèce de furet du trajet qui fait notre être, du moins notre être psychanalytique et c'est pour cela que les psychanalystes ont quelque chose à dire de la politique.

Je vais terminer par quelques mots sur la politique. Il est évidemment différentes version de la politique, parfois fortement antinomiques. Certains d'entre vous ont sans doute lu un livre de Rancière qui s'appelle *La haine de la démocratie*. Petit livre formidable qui explique qu'il y a une haine de la démocratie, si du moins on entend par démocratie cette fiction dans laquelle la parole de chacun compterait, y compris celle du Rom, celle du fou, de l'enfant etc. Selon cette fiction, tous les hommes naissent et demeurent égaux en droit, en tous les cas en droit à parler. Elle ne doit sa radicalité que si l'on assume qu'elle vaut pour ceux justement qui n'auraient pas droit à parler. Ceux qui parlent parce qu'ils ont une sorte de droit à le faire, parce qu'ils sont riches parce qu'ils sont aristocrates, parce qu'ils ont un pouvoir quelconque, ceux là sont identifiés, ils prennent aisément place dans la démocratie représentative. Mais Rancière, s'intéresse à ceux qui n'ont pas part au vote, qui n'ont aucun titre à gouverner et il construit la fiction que dans la Grèce ancienne, pour ceux là justement était prévu aussi le tirage au sort, parmi les gens de la cité, non seulement parmi ceux qui avaient le pouvoir, non seulement parmi ceux qui avaient le savoir, non seulement parmi ceux qui avaient titre à être représentés mais aussi parmi les sans part, ceux qui n'ont pas de " part à ". Je trouve que c'est une construction très parlante qui vaut pour nous comme fiction : il n'y a de politique que dans cette tension toujours contradictoire, par laquelle nous essayons de vivre en commun non pas seulement avec les gens les plus convenables, mais avec ceux qui ne le sont pas, avec pour moi en psychiatrie, les schizophrènes dangereux dont a parlé Nicolas Sarkozy. L'utopie de la politique serait d'arriver à vivre tous ensemble. Est-ce que vivre ensemble se fait à partir d'un savoir de la place que nous devrions occuper chacun ? Je crois que ce qui a été décrit tout à l'heure des accréditations ou de l'univers sécurisé, c'est ça, c'est l'idée que la cité pourrait être totalement déterminée en savoirs préalables de la place où chacun devrait parler. Mais la folie fait objection à ce rêve, la folie est par hypothèse ce qui ne tient pas dans ce schéma là. Le fou, c'est celui qui ne fait pas collectif. Le sens de son délire lui est absolument privé, et pourtant il parle à tout le monde, son délire concerne tout le monde comme le soulignant Freud mais il est pourtant absolument privé. Est-ce que la cité, est-ce que la politique que nous pouvons rêver, pourrait avoir à voir avec ça ? Que chacun, y compris le plus fou ait une place dans

la cité ce qui ne veut pas dire une place à l'écart.

La psychiatrie du pouvoir aujourd'hui, la politique ségrégative et d'élimination constitue un univers de surveillance absolument terrifiant. L'idée qui soutient cette société de peur, cette société dans laquelle tout le monde se fait peur, c'est d'éliminer justement ceux là, ceux qui sont autres, qui n'ont pas de part à la raison commune. Le problème est que quand vous les éliminez, il y a de plus en plus de gens à éliminer, et bien sûr c'est de soi-même qu'il s'agit de se méfier. L'idée de la politique que l'on peut soutenir à l'inverse consiste à faire valoir qu'il n'y a pas de dernier mot et que vivre ensemble est une construction autour de cet impossible dernier mot qui fait qu'on se réunit et que l'on continuera à se réunir et à parler.

**DERPAD**  
**75 rue de Turbigo**  
**75003 Paris**  
**Tel. 01 53 42 36 15 - [infos@derpad.com](mailto:infos@derpad.com)**  
**[www.derpad.com](http://www.derpad.com)**

